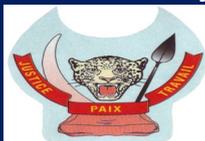


République Démocratique du Congo



Province du Tanganyika

Gouvernement Provincial

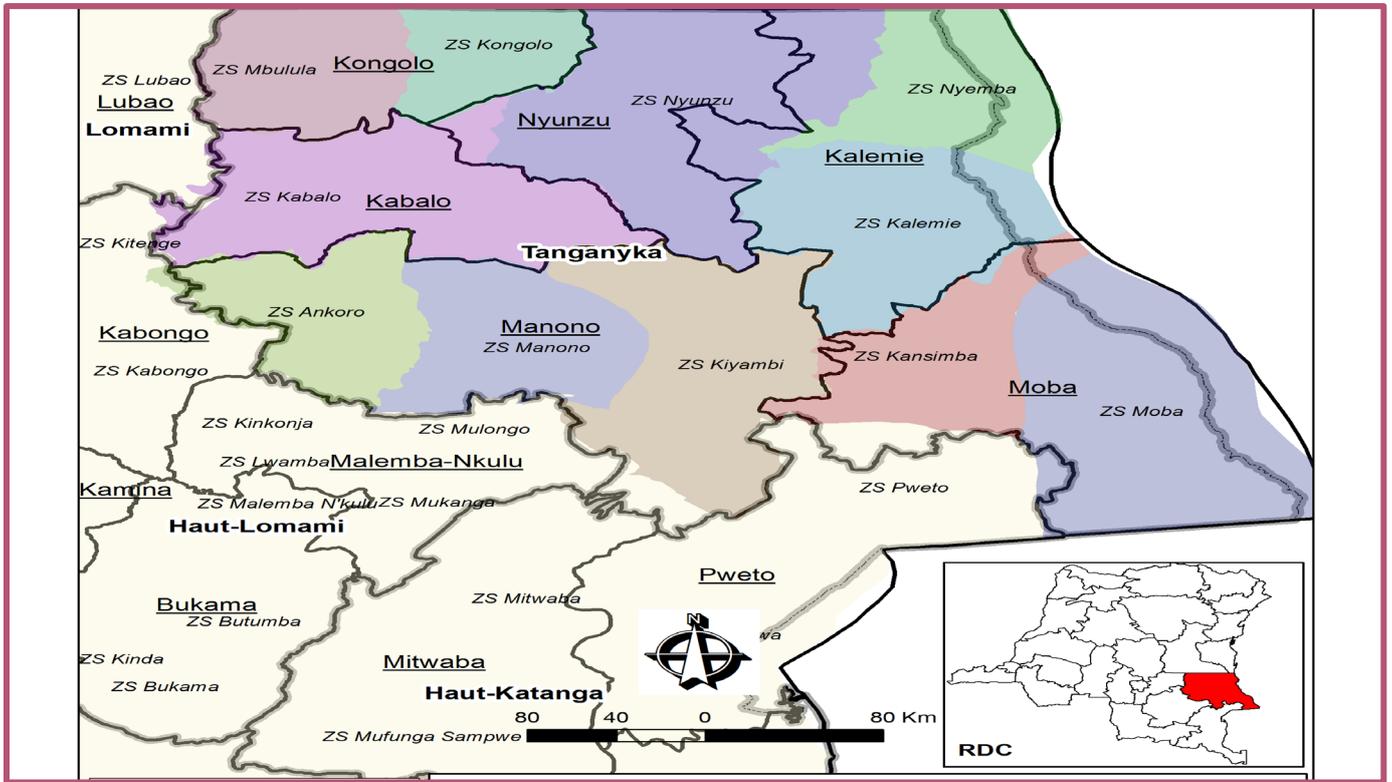
PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL (2023-2027)



Avec l'appui technique et financier du Programme
des Nations Unies pour le Développement

KALEMIE, DECEMBRE 2022

Carte géographique de la Province du TANGANYIKA



Sigles et Acronymes

- Agripel : Agriculture, pêche et élevage
- ANAPI : Agence Nationale de promotion des Investissement
- BCZ : Bureau central de la zone de santé
- CADMETA : Centrale de Distribution des Médicaments Essentiels du Tanganyika
- CARGT : Conseils Agricoles Territoriaux
- Comm : commune
- COVID-19 : Coronavirus Disease 2019
- CPN : Consultation pré- natale
- CPPD : Comité Provincial de Pilotage du Développement
- CTD : Comité Territorial de Développement
- CTPD : Comité Technique Provincial de Développement
- CUD : Comité Urbain de Développement
- CS : Centre de santé
- E.T.D : Entité Territoriale décentralisée
- EHA : Eau, hygiène et assainissement
- EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
- EXETAT : Examens d'Etat
- FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- Gén. : Général
- HGR : Hôpital Général de Référence
- INERA : Institut National d'Etudes et Recherches Agronomiques
- INS : Institut National de Statistique
- IOV : indicateurs objectivement vérifiable
- IPC : Classification Intégrée de la Sécurité Alimentaire
- ITM : Institut des techniques médicales
- Km : kilomètre
- m : mètre
- mm : millimètre
- M.A : Ménage agricole
- MAM : Malnutrition aigüe modérée
- MAS : Malnutrition aigüe sévère
- MW : Mégawatt
- Nbre : Nombre
- N.U : Nouvelle unité
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- ONG : organisation non Gouvernemental
- PEV : Programme élargie de vaccination
- PAI : Programme annuel d'investissements (budget annuel d'investissements)
- PIP : Programme d'Investissements Prioritaire
- PNC : Police Nationale Congolaise
- PNSD : Plan National stratégique de Développement

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

- PTF : Partenaire technique et financier
- PTBA : Plan de Travail Annuel budgétisé
- PPP : Partenariat Public – Privé
- P-DDRCS : Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
- PME : Petites et moyennes entreprises
- RCD : Rassemblement Congolaise pour la Démocratie
- R.D.A : Routes de desserte agricole
- RDC : République Démocratique du Congo
- RN : Route nationale
- Sect : Secteur
- SNCC : Société Nationale du Chemin de Fer du Congo
- SENASEM : service National de Semences
- SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
- SNIS : Système National d'Information Sanitaire
- Ter. : Territoire
- UNSDCF : Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2020-2024
- V.I.H : Virus Immunodéficience Humaine
- W : watt
- ZS : Zone de santé.
- % : Pourcentage
- ° : Degré

Liste de Figures

Figure 1 : Hôpital Général de Référence de Kalemie	29
Figure 2 : Lycée AMANI	31
Figure 3 Division Provinciale de l'EPST.....	31
Figure 4 : Université de Kalemie	31
Figure 5 : Direction provinciale de la Caisse Nationale de Sécurité sociale.....	35
Figure 6 : Cercle des jeunes de KALEMIE.....	38
Figure 7 : Stade Joseph KABILA KABANGE de Kalemie.....	39
Figure 8 : Musée National de Kalemie.....	40
Figure 9 : Centre d'accueil des réfugiés de Kalemie	41
Figure 10 : Gouvernorat du Tanganyika	42
Figure 11 : Assemblée Provinciale du Tanganyika.....	43
Figure 12 : Mairie de la Ville de Kalemie.....	44
Figure 13 : Parquet Général du Tanganyika.....	47
Figure 14 : Tribunal pour enfants de Kalemie	47
Figure 15 ; Bâtiment du Ministère des Finances, Economie, Commerce et Lutte contre le coulage des recettes	51
Figure 16 : Champ de Maïs dans le Territoire de Kalemie	53
Figure 17 : Les Hippopotames dans le territoire de Moba.....	53
Figure 18 : Usine minière.....	57
Figure 19 : Station service LUKUGA à Kalemie	58
Figure 20 : Siège de la SEP Kalemie	58
Figure 21 : Marché à Kalemie.....	59
Figure 22 : Agence FINCA/Tanganyika	60
Figure 23 : Agence d'épargne et de crédit SMICO	60
Figure 24 : CADECO/ Tanganyika.....	61
Figure 25 : La Plage de KALEMIE	61
Figure 26 : Espace AQUARIUS	62
Figure 27 : Boulevard LUMUMBA de Kalemie	63
Figure 28 : Port de Kalemie	65
Figure 29 : Bateau AMANI.....	65
Figure 30 : SNEL/TANGANYIKA	67
Figure 32 : Vue de haut de la Ville de Kalemie	69
Figure 31 : Shop Orange KALEMIE	69
Figure 33 : Un complexe d'habitations au bord du LAC TANGANYIKA.....	70
Figure 34 : Le Lac TANGANYIKA	73
Figure 35 : Inondation dans la Commune de KALEMIE (Ville de Kalemie)	74
Figure 36 : Commerce des femmes du milieu rural.....	75

Liste de Tableaux

Table 1 : Répartition des principaux types de végétation dans la province du Tanganyika	22
Table 2 : CARTOGRAPHIE DES VILLES, TERRITOIRES, CHEFFERIES, SECTEURS ET QUARTIERS	23
Table 3 : Répartition de la Population du Tanganyika par groupe d'âge selon le sexe	24
Table 4 : Répartition ethnique par Territoires	24
Table 5 : RAPPORT SUR LE CADRE PTOGRAMMATIQUE 2018-2022	26
Table 6 : RAPPORT SUR L'ELABORATION DU PDP	26
Table 7 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre et suivi-évaluation du PDP.....	27
Table 8 : Répartition des écoles maternelles par régime de gestion	31
Table 9 : Répartition des écoles primaires par régime de gestion.....	32
Table 10 : Nombre d'enseignants inscrits aux primaires	32
Table 11 : Nombre d'enseignants inscrits aux primaires	32
Table 12 : Taux brut de scolarisation par secteur suivant le niveau d'études.....	32
Table 13 : Répartition des écoles secondaires par régime de gestion	33
Table 14 : Nombre d'enseignants inscrits au secondaire	33
Table 15 : Indice de parité au primaire et au secondaire 2016.....	33
Table 16 : Nombre d'établissement d'enseignement supérieur et universitaire	33
Table 17 : Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et +	33
Table 18 : Répartition des emplois par secteur institutionnel	37
Table 19 : Taux de chômage au sens du BIT selon le milieu de résidence.....	37
Table 20 : Evolution de la production des cultures vivrières pratiquées (Tonnes).....	54
Table 21 : Evolution de l'élevage dans le TANGANYIKA par cheptel de 2016-2019.....	55
Table 22 : Table 19 : Réseau d'intérêt routier général géré par l'Office des routes en 2017	63
Table 23 : Répartition du réseau selon le type de chaussée en 2019 (en Km).....	63
Table 24 : Type de réseau de voirie à Kalemie en 2019 en Km	64
Table 25 : Itinéraires régionaux intégrateur avec les pays limitrophes en 2019	64

Sommaire

Carte géographique de la Province du TANGANYIKA	1
Sigles et Acronymes	3
Liste de Figures	5
Liste de Tableaux	7
Sommaire.....	9
Préface	13
Remerciements	15
Résumé exécutif	17
Introduction.....	19
Chapitre 1. Cadre Provincial de l'élaboration du Plan	21
1.1. Présentation De La Province	21
1.1.1. Situation physique	21
1.1.2. Contexte politico-administratif.....	22
1.1.3. Contexte sociodémographique	23
1.1.4. Contexte économique	24
1.2. EVALUATION DU PROCESSUS PLANIFICATION-PROGTAMMATION-BUDGETISATION- SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2018-2022	26
1.2.1. Présentation du processus	26
1.2.1.1. PROCESSUS D'ELABORATION DU PDP.....	26
1.2.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUCCES	27
1.2.2.1. Dispositif institutionnel	27
1.2.2.2. Outils de suivi et évaluation.....	27
1.2.2.3. Financement du PDP.....	28
1.2.2.4. Conditions de succès du PDP	28
CHAPITRE 2 : Diagnostic Global de la Province	29

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

2.1. Secteurs sociaux	29
2.1.1. Santé	29
2.1.2. Education et formation	31
2.1.3. Protection sociale, genre, familles et enfants.....	34
2.1.3.1. Protection sociale	34
2.1.3.2. Genre, Familles et enfants	35
2.1.4. Emploi	36
2.1.5. Jeunesse, sports et loisirs.....	38
2.1.5.1. Jeunesse	38
2.1.5.2. Sports et loisirs	39
2.1.6. Culture et arts	40
2.1.7. AFFAIRES HUMANITAIRES	41
2.2. Gouvernance de la province	42
2.2.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECURITAIRE	42
2.2.1.1. Gouvernance politique	42
2.2.1.2. Paix et sécurité	43
2.2.2. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE	45
2.2.3. Gouvernance économique et financière	49
2.3. Secteurs productifs	53
2.3.1. AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	53
2.3.2. Mines	56
2.3.3. Industrie	57
2.3.4. Hydrocarbures	58
2.3.5. Commerce	59
2.3.6. BANQUES, MICROFINANCES ET ASSURANCES	60
2.3.7. Tourisme	61
2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire	63
2.4.1. INFRASTRUCTURES DE Transport	63

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

2.4.2. INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES	67
2.4.3. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	68
2.4.4. Urbanisme.....	69
2.4.5. habitat.....	70
2.4.6. Aménagement du territoire.....	70
2.5. Environnement, développement durable et équilibré	73
2.5.1. Environnement.....	73
2.5.2. EAU ET ASSAINISSEMENT.....	74
2.5.3. DEVELOPPEMENT RURAL.....	75
2.6. DEFIS ET ENJEUX	76
2.6.1. DEFIS A RELEVER AU NIVEAU DE LA PROVINCE	76
2.6.2. ENJEUX A CONQUERIR AU PROFIT DE LA PROVINCE	76
3.1. Vision de développement de la province.....	77
3.2. Objectifs global et généraux.....	78
3.3. PILIERS stratégiques.....	78
PILIER 1. valorisation du capital humain, développement social et culturel	79
PILIER 2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix	81
PILIER 3. consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.....	83
PILIER 4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	85
PILIER 5. protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre	87
Chapitre 4 : Coût et Financement du Plan de Développement Provincial	89
4.1. Estimation de coûts	89
4.2. Stratégies de financement	92
Chapitre 5 : Dispositif de mise en Œuvre et suivi-évaluation	95
5.1. ACTEURS DE MISE EN OEUVRE.....	95

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

5.2. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE.....	96
5.3. Mécanisme DE SUIVI-EVALUATION	98
5.3.1. Outils de collecte de données.....	98
5.3.2. Reporting, périodicité et responsabilité	98
5.4. Facteurs de risques et contraintes.....	99
ANNEXES	101
1. CIBLES ODD, OBJECTIFS DU PDP ET LEURS INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET ...	101
2. CHAINES DE RESULTATS DU PDP 2023-2027	109
3. Tableau de Correspondance PNSD-ODD-NEW DEAL-PDP.....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	123
COMITE D'ELABORATION	124

Préface

Je suis dans la joie d'être à la tête de la province et de piloter l'élaboration de ce second Plan de développement provincial dont le précédent touche à sa fin et comprenait la période allant de 2018 à 2022.

C'est ainsi que je profiterai pour remercier, premièrement, le Chef de l'Etat, qui a fait du développement à la base son cheval de bataille en instruisant à tous les responsables des Exécutifs provinciaux de doter leurs provinces respectives des cadres programmatiques pour le pilotage du développement.

En second lieu, je remercie le Ministère national du Plan, à travers sa Direction de la Planification Régionale, pour avoir accepté de nous accompagner techniquement dans ces travaux.

Enfin, je remercie le Programme des Nations Unies pour le Développement pour avoir facilité le déplacement de l'expert de la Direction de la Planification Régionale afin d'appuyer l'actualisation de notre second Plan de développement afin de mieux poursuivre le décollage de notre chère province.

Ces travaux, ayant abouti à l'élaboration de cet outil fédérateur de planification, ont consisté également à renforcer les capacités de tous les acteurs de développement dans leurs responsabilités en ce qui concerne le développement provincial et local, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme d'actions prioritaires découlant de ce Plan de développement.

Cet exercice nous a également permis de mettre en place un cadre de concertation relatif à la mise en œuvre et au suivi-



évaluation des actions de développement.

Ces travaux, tenus à Kalemie, chef-lieu de Province, ont connu trois phases à savoir, **la collecte des données auprès des services étatiques et privés, les travaux de formulation du Plan de développement assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires** ainsi que **la validation technique et politique de ce Plan de Développement Provincial (PDP) 2023-2027.**

Basé sur une approche participative, les travaux ont consisté à faire participer le maximum d'acteurs de développement œuvrant dans la province.

Ainsi, toutes les parties prenantes au développement de la Province, à savoir, le Gouvernement provincial, les services de l'Administration publique, les Organisations de la Société Civile, les opérateurs économiques privés ainsi que les partenaires techniques et financiers ont été, chacun, contactés pour apporter une pierre à cet édifice de développement provincial.

Tout en se basant sur la vision nationale exprimée à travers le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), **le Tanganyika se proposerait d'améliorer les**

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

conditions de vie de ses populations par une meilleure exploitation de son sol et de son sous-sol afin de contribuer également au développement de la RDC.

Pour y parvenir, la mise en œuvre de diverses recommandations sur l'adaptation aux changements climatiques, le New Deal, l'analyse de la fragilité ainsi que les recommandations issues du PNSD et l'alignement sur les ODD ont été des atouts indispensables.

Notre plus grand défi, pour réussir le développement de notre chère province, est **la**

mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des actions retenues dans le Programme d'actions prioritaires de ce Plan de développement.

Je terminerai mon propos par solliciter l'implication de chaque citoyen, filles et fils du Tanganyika afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ce Plan de développement, unique document fédérateur et intégrateur, pour réellement réussir notre développement.

Julie NGUNQWA MWAYUMA
Gouverneur de Province

Remerciements

En planification, ne pas planifier est synonyme de plutôt son échec.

Avec ce souci d'avoir un cadre fédérateur pour planifier notre développement, l'Exécutif provincial est entré en contact avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour solliciter un appui financier afin d'actualiser notre Plan de développement.

Mes remerciements vont, ainsi, au PNUD pour son accompagnement dans ce processus.

Aussi, nous en profitons pour remercier la partie nationale, à travers le Ministère du Plan, pour nous avoir envoyé leur expert afin d'appuyer ces travaux d'actualisation de notre Plan de développement.

Enfin, nos remerciements vont vers toutes les parties prenantes ayant apporté leurs pierres à l'actualisation du présent document à savoir, les experts de l'administration provinciale tant déconcentrée que décentralisée, les experts de la Société civile, les Organisations Non Gouvernementales, les acteurs du secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ils se sont tous rendus disponibles pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de ce travail aussi important pour notre province.

Ce document, qui est le tout premier pour notre province, est l'unique document



fédérateur, basé sur la consultation et la concertation de tous les acteurs au développement, qui nous manquait pour canaliser et orienter tous les investissements vers des actions déjà cadrées afin d'orienter le développement de notre province.

C'est ainsi que nous lançons un appel à toutes les couches sociales pour que chacun, selon ses capacités matérielles et financières, s'approprie ce Plan de développement afin d'y apporter du sien afin de contribuer à sa mise en œuvre et réaliser ce rêve de réussir à développer notre chère province.

Pour clore ce propos, ma gratitude revient à toute personne ayant œuvré pour la production de ce Plan de développement et à celles qui accepteront de se battre pour la matérialisation des actions y prévues.

Dieudonné MUZANGA MASOL

Ministre du Budget, Plan et PME

Résumé exécutif

Ce Plan de développement s'articule autour d'un canevas débutant par **la présentation de la Province** à travers sa situation physique, politico-administrative, sociodémographique et économique. Aussi, il y a été présenté **la revue du Plan élaboré pour la période 2018-2022, le développement récent de la Province** au regard de différents secteurs regroupés en 5 piliers.

Il s'en est suivi **la présentation d'un état des lieux et d'un diagnostic sectoriels** de l'ensemble de la Province.

Puis, **une vision a été déclinée, des objectifs formulés, des stratégies et actions phares ressorties** pour matérialiser et orienter ce souhait de développement.

Les stratégies de financement ainsi que **les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation** ont permis de clore ce travail. Il s'agit, quant à ce, de cadrer les financements nécessaires pour la réussite de ce Plan de développement et présenter tous les mécanismes pour sa mise œuvre et son suivi-évaluation.

Ces travaux se sont déroulés du 29 Octobre au 17 décembre 2022 avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'appui technique du Gouvernement central, à travers la Direction de la Planification Régionale du Ministère du Plan.

Pour ce faire, ce Plan a été décliné en cinq chapitres, à savoir :

✓ **Chapitre I : Cadre provincial de l'élaboration du Plan**

Le chapitre premier présente la situation physique, la situation politico-administrative, la situation sociodémographique et celle économique.

La présentation de ce chapitre a été possible grâce à la revue documentaire et les enquêtes institutionnelles réalisées sur place.

En seconde partie, il a été fait la revue du Plan de développement élaboré en 2017 pour la période allant de 2018 à 2022.

✓ **Chapitre II : Diagnostic global de la province**

Dans ce second chapitre, il a été question d'actualiser l'état des lieux et le diagnostic sectoriels de la Province.

Ce diagnostic a été décliné en présentant les Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces et a permis de ressortir tous les défis à relever par la Province au niveau interne ainsi que tous les enjeux à conquérir à l'extérieur de la province au profit de cette dernière.

✓ **Chapitre III : Vision, Objectifs et stratégies**

En partant de la vision nationale, la province a défini la sienne ainsi que ses objectifs stratégiques à atteindre.

Ces objectifs ont été définis par les différents Ministères sectoriels en y intégrant les recommandations de l'adaptation aux change-

ments climatiques et des domaines du Programme d'Actions d'Istanbul, du New Deal, de l'analyse de la fragilité, des Objectifs de Développement Durable et des objectifs du PNSD. Ces objectifs sont déclinés afin de déterminer les axes stratégiques d'intervention relatifs à chaque secteur de la vie socioéconomique.

De ces axes stratégiques, il a été décliné diverses actions permettant la réalisation de différents objectifs afin d'atteindre la vision souhaitée.

Enfin, tous ces axes stratégiques et ces objectifs ont été placés dans chacun des 5 piliers prévus dans le Plan National Stratégiques de développement dont ils font référence.

✓ **Chapitre IV : Coût et financement du Plan de développement**

La mise en œuvre de ce Plan de développement est estimé à **2 698, 021 000 000 Milliards de Francs congolais** pour la période allant de **2023 à 2027**, soit **une moyenne annuelle de 539, 604 200 000 Milliards de Francs congolais** avec **818, 323 000 000 milliards de Francs congolais** représentant **30 %** du **coût total du PAP**

pour les financements déjà acquis et **1 879, 698 000 000 Milliards de Francs congolais** représentant ainsi **70 %** du coût total, comme écart de financement.

La contribution de l'Etat dans ce Plan de développement au titre de rétrocession et transfert pour investissements est de **13 %**, celle des **bailleurs** est de **12 %** et celle de la province s'élève à **5 %**.

Enfin, ce chapitre s'est clos par la présentation de toutes les stratégies de financement qui nous permettront de mettre en œuvre ce Plan.

✓ **Chapitre 5 : Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation**

Dans le cinquième et dernier chapitre, il a été présenté les différents acteurs qui entrent en jeu dans la mise en œuvre, un dispositif de mise en œuvre cohérent avec celui tracé au niveau national, un mécanisme de suivi-évaluation, les différents facteurs de risques et contraintes à la mise en œuvre de ce Plan de développement. Enfin, il a été recommandé la redevabilité auprès des bénéficiaires lors de la mise en œuvre de ce Plan de développement.

Introduction

En référence au Plan de Travail Annuel de la Direction de la Planification Régionale, une mission d'accompagnement de notre exécutif provincial dans l'élaboration de son Plan de développement a été programmée.

Grâce à cet accompagnement, notre province vient d'actualiser son Plan de Développement Provincial, à Kalemie, chef-lieu de province, pour offrir à ses filles et fils des conditions de vie meilleures et des opportunités d'épanouissement reflétant réellement nos potentialités.

Ce Plan de développement a pour objectifs principaux de créer de richesses et d'améliorer les conditions de vie des populations à travers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en tenant compte des recommandations du Programme d'Actions d'Istanbul pour les Pays les Moins Avancés, le New Deal, de l'analyse de la fragilité ainsi que des actions d'adaptation aux changements climatiques.

C'est ainsi que ce Plan, sera l'unique cadre fédérateur et intégrateur des stratégies de développement et la seule référence de la politique de développement de notre Province.

Il sera actualisé en cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ainsi que tous les autres documents nationaux et provinciaux de planification.

Cette actualisation sera effectuée en quatre étapes dont la réalisation de l'analyse situationnelle de la province, la formulation des choix stratégiques, la conception du cadre programmatique du PDP et la finalisation du dit PDP.

Ce PDP s'articulera autour d'un canevas partant du premier chapitre basé sur le Cadre provincial de l'élaboration du Plan.

Le deuxième chapitre relèvera les états des lieux et le diagnostic sectoriel en terminant par la mise en exergue des défis à relever pour la Province et les enjeux à conquérir à l'extérieur et au profit de la Province.

Le troisième chapitre, quant à lui, déclinera la vision provinciale, déterminera les objectifs et stratégies nécessaires au développement de la Province.

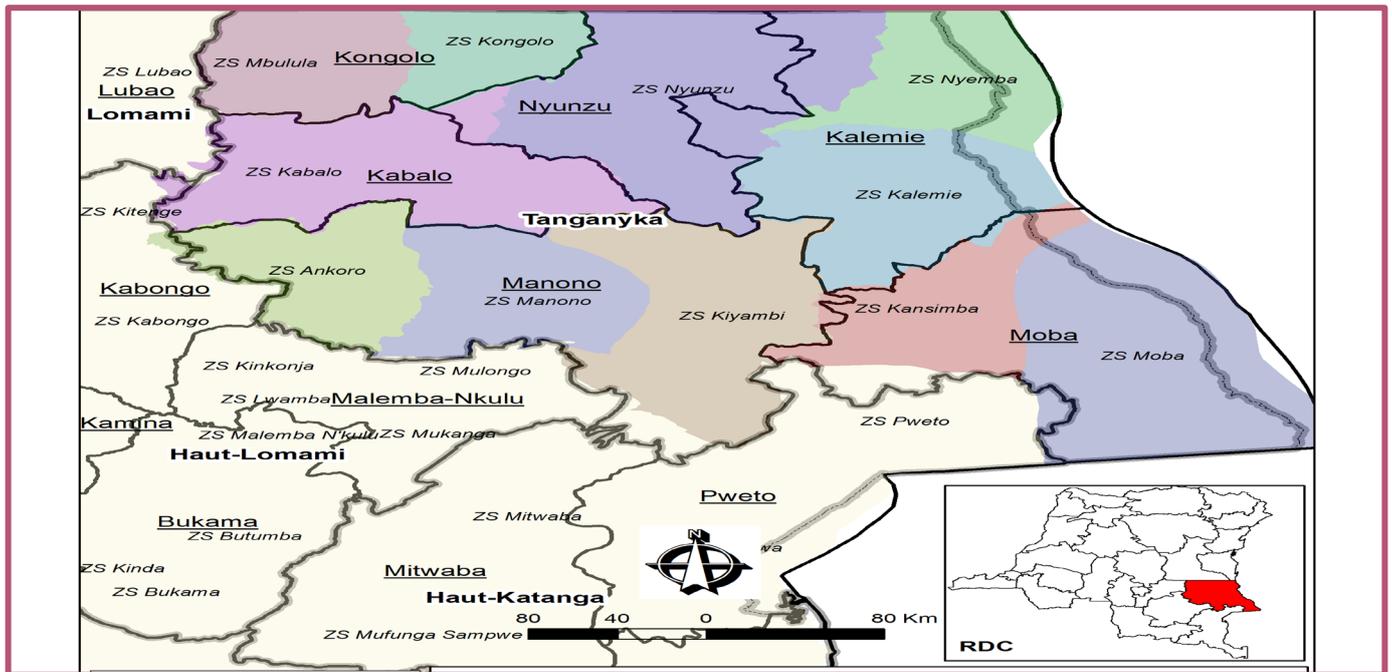
Le quatrième traitera des questions relatives au coût et au financement de ce PDP.

Le cinquième et dernier chapitre présentera le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation de ce Plan de développement.

Chapitre 1. Cadre Provincial de l'élaboration du Plan

1.1. PRÉSENTATION DE LA PROVINCE

1.1.1. SITUATION PHYSIQUE



La Province du **Tanganyika**, à l'instar de celles du Haut-Lomami, du Lualaba et du Haut-

Katanga, est issue du démembrement de l'ancienne province du Katanga tel que l'a stipulé la Constitution du 18 février 2006. Son chef-lieu est Kalemie, ville côtière située au bord du Lac Tanganyika, nom venu vient du nom « ETANGA YA NIA » signifiant « *Lieu de mélange* » en Kibembe, la langue du milieu. Elle fut découverte, pour les non autochtone par Messieurs Richard FRANCIS BURTON et John HANNIG SPECKE en 1858.

Avec ses 134 940 km² de superficie, elle est la 3^{ème} plus grande Province de la République Démocratique du Congo après la Tshopo 199 567 km² et le Bas-Uélé 148 331 km².

Elle compte une population de 2 482 009 habitants et une densité de 18hab/km² avec le français, le swahili et le lingala comme langues les plus parlées. Le Tanganyika est situé au Sud-est de la République Démocratique du Congo entre 5° et 8.5° de latitude Sud et 26° et 31° de longitude EST. Elle partage ses frontières avec les Provinces du Maniema et du Sud-Kivu au Nord ; la Province de Lomami à l'Ouest, celles du Haut-Lomami et du Haut-Katanga, ainsi que les pays comme la Zambie au Sud et à l'Est par le lac Tanganyika et la Tanzanie.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

La Province a deux grands bassins hydrographiques (Le lac Tanganyika et le Fleuve Congo) alimentés par un grand réseau des rivières dont la Lukuga et Luvua la lufira qui déversent respectivement les eaux du Lac Tanganyika et du lac Moero dans le Fleuve Congo. Ces bassins constituent une grande réserve d'eaux douces, dont le lac Tanganyika qui avec 650 Km de longueur, 40 à 80 Km de largeur, une superficie de 32.000 Km², 18.880 km³ de volume d'eau et une moyenne pluviométrique de 1300 mm/an ; se classe au rang de 2ème réserve mondiale d'eau douce, après le lac BAÏKAL de Russie représentant environ 18% du volume d'eau douce mondial.

La Province du Tanganyika dispose d'une faune riche et variée. Elle comprend deux régions qui supportent une biodiversité importante et unique : *le Rift Albertin* et *le lac Tanganyika*.

La végétation du Tanganyika est répartie en deux catégories distinctes : les formations forestières et les formations herbeuses, lesquelles donnent lieu à un certain nombre de types de végétation : (i) steppes sur hauts plateaux ; (ii) forêt de divers types des régions montagneuses.

Table 1 : Répartition des principaux types de végétation dans la province du Tanganyika

Type de végétation		Tanganyika		RDC	Tanganyika/RDC
		Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (ha)	Superficie (%)
01	Forêt dense humide	462128	2,74	93517825	0,49
02	Forêt de montagne	39080	0,28	639729	6,11
03	Forêt humide d'altitude	81974	0,59	2734677	2,99
04	Forêt claire	1527972	11,02	14826729	10,31
05	Savane arborée	2721753	19,62	12919249	21,07
06	Savane arbustive	1411519	10,17	15335810	9,20
07	Savane herbeuse	372523	2,69	14881257	2,50
08	Savane boisée	39491	0,28	4456625	0,89
Total végétation naturelle		6656440	43,42	159311901	53,56

Source : Tanganyika, espace fécondé par le lac et le rail

Le climat de la province est du type Tropical Humide avec 2 saisons (la saison sèche allant de Juin à Août et la saison Pluvieuse de Septembre à Mai) avec une pluviométrie moyenne de 1.300 mm /an. Le mois de décembre est le plus pluvieux et le mois de juillet est le plus sec.

Les meilleurs sols s'aperçoivent dans la Province du Tanganyika avec une prédominance dans les collectivités de Lubunda (Territoire de Kongolo) et de Mulemi (Territoire de Kabalo) et dans la partie située sur la rive droite du Fleuve Lualaba/Congo, au Nord de la Lukuga ainsi que dans les vallées de Nyemba et de Luizi.

Par ailleurs, la Province possède des nappes phréatiques abondantes et leurs eaux sont souvent de bonne qualité. Il y a lieu d'épingler aussi la présence des sources d'eaux souterraines : froides, chaudes, thermales, salines, thermo minérales.

1.1.2. CONTEXTE POLITICO-ADMINISTRATIF

L'organisation politique de la Province repose sur deux Institutions à savoir :

✓ **L'Assemblée Provinciale** qui compte 24 Députés dont 22 élus au suffrage universel direct et 2 cooptés. Elle est dirigée par un bureau de 5 Membres dont deux Femmes en qualité de questeur et rapporteur adjointe.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

✓ **Le Gouvernement Provincial** est composé d'un Gouverneur, d'un Vice-Gouverneur, de 10 Ministres provinciaux, de 5 Commissaires généraux ainsi que de 2 Secrétaires du Gouvernement.

L'Administration Publique et les services publics provinciaux sont composés de Services Nationaux Décentralisés et Déconcentrés, des Services Techniques Spécialisés ainsi que des Directions Provinciales des Entreprises Publiques.

Sur le plan administratif, la Province de Tanganyika est subdivisée 6 territoires (KALEMIE, KABALO, KONGOLO, MANONO, MOBA et NYUNZU), la ville de Kalemie qui comprend trois communes, 12 Secteurs et 17 Chefferies subdivisés en 83 Groupement.

Table 2 : CARTOGRAPHIE DES VILLES, TERRITOIRES, CHEFFERIES, SECTEURS ET QUARTIERS

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA PROVINCE DU TANGANYIKA	
Ville	Communes (Quartiers)
Kalemie	Commune du Lac (Kapulo, Katak 2, Katambwa, Kifungo et Regeza-Mwendo); Commune de Kalemie (Bwana-Kutsha, Katanika, Katak 1, Kyanza, Lubunduyi et Mutuka) et ; Commune de Lukuga (Abattoir, Joseph, Industriel, Kaite et Kituku).
Territoires	Communes rurales, Secteurs/ chefferies
Kabalo	Commune rurale : Kabalo Secteurs : Lukuswa et Luella-Luvunguye.
Kalemie	Commune rurale : Kituku. Chefferies : Benze, Rutuku et Tumbwe.
Kongolo	Commune rurale : Kongolo. Secteurs : Baluba, Basonge et Munono. Chefferies : Bayashi, Lubunda, Mambwe, Muhona, Nkuvu, Nyembo et Yambula.
Manono	Communes rurales : Manono. Secteurs : Kiofwe, Luvua, Kamalondo et Nyemba. Chefferies : Bakongolo et Kiluba.
Moba	Communes rurales : Moba. Secteur : Bena-Kamaya. Chefferies : Bena-Tanga, Kansabala, Kayabala, Manda et Nganie.
Nyunzu	Communes rurales : Nyunzu. Secteurs : Nord-Lukuga et Sud-Lukuga.

1.1.3. CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

La Province du Tanganyika est comptée parmi les Provinces les moins peuplées du pays. Sa population est estimée à 2 482 009 habitants, soit 18hab/km².

Les services de l'état-civil existent dans toutes les Entités Territoriales Décentralisées mais avec des capacités institutionnelles assez limitées pour l'enregistrement des naissances.

Les naissances et les décès sont rarement déclarés par ignorance de la loi.

Le recensement administratif de la population n'est pas organisé de manière systématique, ce qui pose le problème de la maîtrise du volume réel de la population et de la fiabilité de résultats.

Table 3 : Répartition de la Population du Tanganyika par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE				Ensemble
	Masculin		Féminin		
0-4	378	21,3	377	21,0	755
5-9	300	16,9	298	16,6	598
10-14	243	13,7	240	13,4	483
15-19	185	10,4	181	10,1	366
20-24	147	8,3	147	8,2	294
25-29	126	7,1	126	7,0	252
30-34	99	5,6	99	5,5	198
35-39	80	4,5	86	4,8	166
40-44	62	3,5	65	3,6	127
45-49	44	2,5	48	2,7	92
50-54	34	1,9	38	2,1	72
55-59	23	1,3	27	1,5	50
60-64	20	1,1	23	1,3	43
65-69	16	0,9	18	1,0	34
70-74	9	0,5	11	0,6	20
75+	9	0,5	11	0,6	20
Total	1 775	100	1 795	100	3 570

Source : INS

Table 4 : Répartition ethnique par Territoires

Territoires	Ethnies
01. Kabalo	Luba, Twa
02. Kalemie	Tumbwe, Tabwa, Holo-holo, Kunda, Twa
03. Kongolo	Hemba, Luba, Songe, Yazi, Bangu-bangu, Twa
04. Manono	Luba, Kunda, Twa
05. Moba	Tabwa, Luba, Bembe, Tumbwe, Kunda, Twa
06. Nyunzu	Hemba, Luba, Twa

Source : rapport annuel 2015 de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement

1.1.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les ravages causés par la guerre ont tendance à occulter l'état déjà très avancé de dégradation de la situation socio-économique du Tanganyika. Cependant, la Province possède des atouts importants qui peuvent servir de socle pour son développement économique avec quelques opérateurs économiques dont les principales activités sont le commerce des matériels de construction, le commerce des produits alimentaires importés et cosmétiques, le commerce des produits pétroliers, la pêche semi industriel, l'agriculture, l'élevage, le tourisme ainsi que le commerce des divers.

Les principaux produits agricoles de la province sont : le maïs, le riz, le manioc, le palmier à huile, l'arachide, le haricot, la patate douce, le niébé.

L'on compte également des produits non agricoles notamment le ciment, l'énergie, le poisson, les boissons alcooliques, le sucre, les chenilles, les fourmis ailées, les champignons, l'huile de palme. Ces différents produits sont destinés à la consommation locale et à l'exportation.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Le sous-sol de la province du Tanganyika est riche en minerais stratégiques et diversifiés (Cassitérite, le charbon, l'or, le Coltan, le calcaire, le cuivre, le cobalt, le lithium, la granite, le germanium, le rhénium, Plomb) dont les plus importants sont les suivants :

1. **LITHIUM** : La province du Tanganyika plus spécifiquement dans le territoire de MANONO détient un gisement de plus 400 Millions des tonnes et est la première réserve mondiale de cette matière très importante.
2. **COLTAN** : La province du Tanganyika détient à ce jour 31% du gisement sur le 65% des réserves de minerais de Coltan que détient la RDC sur l'échiquier continental ;
3. **OR** : La province du Tanganyika possède de l'Or sur le Rift du Lac Tanganyika, dans le territoire Nyunzu où l'or est extrait dans des carrières artisanales et aussi dans le territoire de Kongolo ;
4. **CUIVRE** : Le Tanganyika possède d'importante gisement de minerais de cuivre dont la teneur en Cu et Co est très élevée dans le territoire de MOBA et Manono ;
5. **CHARBON** : se trouve dans le territoire de Kalemie.

1.2. EVALUATION DU PROCESSUS PLANIFICATION-PROGRAMMATION-BUDGETISATION-SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2018-2022

1.2.1. PRÉSENTATION DU PROCESSUS

1.2.1.1. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PDP

Table 5 : RAPPORT SUR LE CADRE PROGRAMMATIQUE 2018-2022

N°	OUTILS	ELABORES		OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	Plan de Développement Provincial PDP	X		
2.	Programme d'Actions Prioritaires (PAP)	X		
3.	PIP		X	Processus arrêté en cours
4.	Cadre de dépense à moyen terme (CDMT)		X	
5.	Cadre Provincial de cadrage Macro-économique (CPCM)		X	

Il est à relever que le Plan de développement a été élaboré accompagné du Programme d'actions prioritaires. Mais, il est à relever que les autres outils de mise en œuvre n'ont pas été élaborés, à savoir, le Programme d'investissements publics prioritaires, le Cadre de dépenses à moyen terme et le Cadre provincial de cadrage macroéconomique.

Table 6 : RAPPORT SUR L'ÉLABORATION DU PDP

N°	Outils	OUI	NON	OBSERVATION
1.	PDP validé techniquement	X		
2.	PDP validé politiquement	X		
3.	PDD approuvé par l'Assemblée provinciale		X	Le gouvernement provincial ne l'a pas présenté à l'Assemblée Provinciale (suspension des activités de l'Assemblée Provinciale)
4.	PDP vulgarisé		X	L'arrêt du processus Absence de dissimulation des documents

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

En ce qui concerne le PDP lui-même, il est à relever qu'il a été validé techniquement et politiquement sans pour autant connaître son approbation au niveau de l'Assemblée provinciale suite à la suspension des activités de cette dernière par l'exécutif. Ce qui a entravé la suite du processus, surtout sa vulgarisation auprès des partenaires au développement ainsi qu'auprès de la population bénéficiaire.

1.2.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUCCES

Dans la mise en œuvre de ce Plan de développement et son succès, il y a eu des conditions préalables qui devraient mises en marche. Il s'agissait de mettre en place un dispositif institutionnel devant mettre en œuvre ce PDP et suivre sa mise en œuvre, des outils de suivi de suivi évaluation (Projet de budget partant du PAP, PTA, rapport de suivi du PDP et revue annuelle), un mécanisme provincial de renforcement des capacités ainsi qu'une gestion des risques éventuels.

1.2.2.1. Dispositif institutionnel

Table 7 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre et suivi-évaluation du PDP

	structures	institué		Observation
		oui	NON	
1.	Comité d'orientation et de pilotage de politique (COPP)		X	
2.	Comité technique de coordination et suivi (CTCS)		X	
3.	Groupe thématique de suivi (GTS)		X	Il vient récemment d'être mis en place 9 groupes thématiques à actualiser avec le PDP.
4	Comités territoriaux et locaux de coordination et suivi (CTLCS)		X	

Comme le tableau ci-dessus l'indique, le dispositif institutionnel devant accompagner ce PDP n'a pas été mis en place pour ce qui est la mise en œuvre de ce PDP.

1.2.2.2. Outils de suivi et évaluation

- ❖ Documents de planification opérationnelle (projet de budget et PTA)
- ❖ Rapport de suivi du PDP
- ❖ Revue annuelle

Au regard de la non mise en œuvre de ce PDP, il sied de signaler également que ces outils de suivi-évaluation ont également souffert de leur effectivité.

1.2.2.3. Financement du PDP

Déclinée à travers le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), la mise en œuvre du PDP représentait un financement global de **trois milliards cinq cents vingt-quatre millions sept cent dix mille quatre cent cinquante-sept dollars américains (USD 3.524.710.457)** sur la période 2018-2022.

En outre, la structure du financement du PAP avait fait ressortir un besoin de financement d'environ trois milliards deux cents mille dollars américains sur cinq ans, à raison de 320 millions pour 2018-2019 ; près de 620 millions pour 2020 ; 1.090 millions en 2021 ; et 1.170 millions en 2022.

Il sied également de constater que la mobilisation de ces fonds n'a pas été effective du fait que ce Plan de développement est resté dans les tiroirs des Exécutifs précédents.

1.2.2.4. Conditions de succès du PDP

Le succès de ce PDP était conditionné par deux éléments majeurs :

- ❖ **Renforcement des capacités**
- ❖ **Gestion des risques**

Il y a eu 5 risques relevés, lors de l'élaboration de ce PDP, pouvant entraver la mise en œuvre de ce dernier, à savoir :

- ✓ la paix et la sécurité ;
- ✓ La stabilité politique, institutionnelle et économique ;
- ✓ la libre adhésion et la participation des populations à ce processus de planification de développement ;
- ✓ les capacités institutionnelles et humaines à mettre en charge pour réaliser ce processus complexe ;
- ✓ la capacité de mobilisation des ressources et le respect des engagements financiers de la province.

Pour mitiger ces risques, le Gouvernement Provincial s'est engagé à :

- ✓ Renforcer le consensus politique et technique : nécessité d'un consensus au moment de la conception et de l'adoption du PDP qui devra perdurer tout le long de sa mise en œuvre. ;
- ✓ Assurer la transparence des informations : la mise en œuvre du PDP nécessite une abondante information partagée à temps, claire et régulière. La stratégie de communication assortie d'un plan de communication approprié devrait être très utile pour donner un sens aux attentes des populations et aux progrès réalisés dans le processus de mise œuvre du PDP ;
- ✓ Mettre en place un partenariat responsable entre les parties prenantes étatiques et non étatiques, partager les rôles et à chacune d'assumer sa part de responsabilité ;
- ✓ Instituer un espace d'écoute et de dialogue permanent pour favoriser des consultations et concertations régulières et un suivi rapproché des actions du PDP et évaluer les résultats obtenus.

Hélas, toutes ces recommandations et engagements sont restés lettre morte. Ce qui explique clairement la non-mise en œuvre de ce document fédérateur programmatique et de plaidoyer.

CHAPITRE 2 : Diagnostic Global de la Province

2.1. SECTEURS SOCIAUX

2.1.1. SANTÉ

✓ Etat des lieux



Figure 1 : Hôpital Général de Référence de Kalemie

La pyramide sanitaire de la province comprend une Division Provinciale de la Santé (DPS) issue de la réforme sanitaire et installée début 2015 et constituée de 11 Zones de Santé (ZS).

Pour toutes les 11 zones de santé, il y a 9 Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et 2 centres de santé de référence (CSR) faisant office d'HGR dans les zones de santé de Kansimba et de Nyemba.

« Selon le rapport du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) corroboré par celui du fascicule A2 repris dans le rapport annuel de la DPS 2021, il existe 350 Structures codifiées dont 308 de premier échelon et 42 de 2ème échelon. La province compte en outre 10 institutions des techniques médicales (ITM) pour la formation de base des infirmiers ainsi que des Institutions Supérieures des techniques médicales. La faculté de Médecine au sein de l'Université de Kalemie est en voie de fermeture faute du personnel formateur qualifié et de manque d'équipements adéquats.

Au sein de la Division Provinciale de la Santé six programmes sont implémentés. Il s'agit du Programme National de Lutte contre le Paludisme, du Programme Elargi de Vaccination, du Programme National chargé de la Nutrition, du Programme National de lutte contre la lèpre et la tuberculose, du Programme National de lutte contre le VIH/SIDA et du Programme National de la Santé de Reproduction.

Actuellement, la Province dispose d'un Laboratoire qui prend en charge la Covid et la tuberculose, mais il y a manque de paramètres supplémentaires pour prendre d'autre pathologie. Signalons également la présence d'un Centre Provincial de Transfusion Sanguine encore sous-équipé. Elle dispose aussi d'une Centrale Provinciale d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels (CADMETA).

Elle a un effectif total du personnel recensé à la hauteur de 2950 agents et fonctionnaires, repartis dans les zones de santé et les coordinations dont 64% constituent la proportion des agents sous statut et 34% des agents sous contrats (NU) dont 139 médecins, 115 licenciés professionnels de santé, 1232 professionnels de santé, 6 pharmaciens et 1458 personnels administratifs.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Elle ne dispose pas non plus de spécialistes (chirurgiens, internistes, gynécologues, dentistes, pharmaciens,) pour la prise en charge des pathologies spécifiques.

Elle manque plusieurs structures sanitaires du niveau intermédiaire (un Hôpital Général Provincial de Référence, un Laboratoire Provincial de Référence et de surveillance épidémiologique). »¹

Sur le plan épidémiologique, le paludisme demeure la pathologie la plus dominante du point de vue de la morbidité. Les anémies sévères, les diarrhées simples, les Infections Respiratoires Aigües (IRA) et la malnutrition font parties également des causes des décès dans la province.

✓ Analyse diagnostique

L'analyse des facteurs interne montre que la province dispose d'une capacité, bien que limitée, en matière d'offre de soins de santé communautaires, primaires, secondaires et spécialisés.

On peut relever également l'existence d'une pyramide sanitaire et des sites de soins communautaires dans toutes les zones de santé.

Malgré cela, l'insuffisance d'infrastructures sanitaires (CS, HGR) dans les zones de santé, l'insuffisance de spécialistes cliniques, la vétusté des infrastructures de santé existantes, la concentration des activités sanitaires dans les milieux urbains, l'éloignement des infrastructures de santé, particulièrement dans le milieu rural ainsi que l'insuffisance d'approvisionnement des structures sanitaires publiques en produits pharmaceutiques.

L'effectivité de la décentralisation du secteur de la santé, la possibilité de capitaliser et de rentabiliser les apports des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la possibilité de développer des nouvelles infrastructures sanitaires et de moderniser celles existantes ainsi que la possibilité d'implantation des industries pharmaceutiques sont des opportunités à capitaliser.

Des facteurs comme la prolifération des centres de santé, la présence des tradipraticiens, les coutumes et croyances avilissantes réfractaires à la médecine moderne, le faible pouvoir d'achat de la population au regard du coût des soins de santé sont des menaces majeures au secteur de la santé.

¹ Gouvernement Provincial du Tanganyika, Programme d'Actions du Gouvernement Provincial du Tanganyika, Kalemie, 2022, pg. 31-32

2.1.2. EDUCATION ET FORMATION

✓ Etat des lieux



Figure 2 : Lycée AMANI



Figure 3 Division Provinciale de l'EPST



Figure 4 : Université de Kalemie

L'enseignement Primaire Secondaire, Technique au Tanganyika est réparti en 2 Provinces éducationnelles, à savoir Tanganyika 1 et Tanganyika 2 Dirigées par deux Directeurs Provinciaux. Les deux provinces éducationnelles de

l'EPST sont composées de 14 sous-divisions, 5 conseilleries résidentes, 28 pools d'inspection et 14 antennes du Service de la paie des enseignants (SECOPE) réparties dans les 6 territoires et la ville de la Kalemie. Le service du contrôle de mouvement des élèves (SERNIE) avec ses 15 Antennes (seule la sous division de Manono qui organise 02 Antennes et les autres 1) est absorbé dans l'administration de la Direction Provinciale.

Il s'organise aussi l'éducation non formelle à travers la formation Professionnelle, arts et métiers.

Sur le plan des infrastructures scolaires, nonobstant leur insuffisance et leur répartition géographique déséquilibrée, un certain nombre d'écoles doivent être fermées pour diverses raisons notamment le non-respect des standards et des normes de construction scolaire, le manque d'infrastructures adéquates, l'implantation anarchique et aux endroits inappropriés, l'absence d'autorisation d'ouverture.

Au niveau de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, le partenariat public-privé a donné naissance à des conventions entre l'Etat, les Eglises et les privés. L'Etat organise par ailleurs son propre secteur laïc.

Malgré une situation préoccupante, on note des améliorations significatives dans le domaine de l'éducation due en partie par la gratuité dans l'enseignement primaire.

Table 8 : Répartition des écoles maternelles par régime de gestion

Province	Total public	Total privé	Total Général	% par rapport au niveau national
Tanganyika	33	16	49	0,8

Source : Annuaire statistique 2020

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Le Tanganyika compte au total 49 écoles maternelles dont 33 publiques et 16 privées pour une moyenne de 0,8 % par rapport au niveau national.

Table 9 : Répartition des écoles primaires par régime de gestion

Province	Total public	Total privé	Total Général	% par rapport au niveau national
Tanganyika	1 562	83	1 645	3,1

Source : Annuaire statistique 2020

Le Tanganyika compte au total 1645 écoles d'enseignement primaire dont 1562 publiques et 83 privées pour une moyenne de 3,1 % par rapport au niveau national.

Table 10 : Nombre d'enseignants inscrits aux primaires

Province	Total public	Total privé	Total Général	% par rapport au niveau national	% Femmes
Tanganyika	9 372	474	9 846	1,8	26,9

Source : Annuaire statistique 2020

Le Tanganyika compte au total 9 846 enseignants inscrits au primaire pour 9 372 dans le secteur public et 474 dans le secteur privé soit une moyenne de 1,8 % par rapport au niveau national. Il est à relever que 26,9 % seulement de femmes exercent dans l'enseignement primaire.

Table 11 : Nombre d'enseignants inscrits aux primaires

Province	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Tanganyika	0,8	1,3	1,0

Source : Annuaire statistique 2020

La déperdition scolaire est causée par l'ensemble de difficultés empêchant l'élève inscrit dans un cycle d'achever ses études dans le délai prescrit. Pour la province du Tanganyika, son taux est très faible, soit de 0,8% pour les hommes et de 1,3% pour les femmes.

Table 12 : Taux brut de scolarisation par secteur suivant le niveau d'études

Niveau d'étude	Taux brut de scolarisation
Primaire	79%
Secondaire	55,4%
Supérieur	0,2%
Tous niveaux confondus	58,5%

Source : Annuaire statistique 2020

A travers le tableau ci-haut, on sait voir que le taux de scolarisation pour le primaire est de 79%, de 55,4% pour le secondaire et seulement de 0,2% pour le niveau supérieur, soit une moyenne de 58,5%.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Table 13 : Répartition des écoles secondaires par régime de gestion

Province	Total public	Total privé	Total Général	% par rapport au niveau national
Tanganyika	759	86	845	3

Source : Annuaire statistique 2020

Pour les écoles secondaires, il est à relever que le total est de 845 soit 759 du secteur public et 86 du secteur privé, soit une moyenne de 3% par rapport au niveau national.

Table 14 : Nombre d'enseignants inscrits au secondaire

Province	Total public	Total privé	Total Général	% par rapport au niveau national
Tanganyika	5 271	709	5 980	1,6

Source : Annuaire statistique 2020

Le nombre d'enseignants au primaire est de 5 980 soit une moyenne de 1,6% face au niveau national pour 5 271 pour le secteur public et 709 pour le secteur privé.

Table 15 : Indice de parité au primaire et au secondaire 2016

Province	Indice de parité (F/G)	
	Primaire	Secondaire
Tanganyika	0,9	0,4

Source : Annuaire statistique 2020

L'indice de parité fille/garçon est de 0,9 % pour le primaire et de 0,4% pour le secondaire.

Table 16 : Nombre d'établissement d'enseignement supérieur et universitaire

Province	Secteur		Total
	Public	Privé	
Tanganyika	9	7	16

Source : Annuaire statistique 2020

Pour ce qui est du nombre d'institutions d'enseignement supérieur, il sied de relever qu'il en existe 16 dont 9 du secteur public et 7 du secteur privé.

Table 17 : Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et +

Province	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Tanganyika	73,5	32,6	52,2

Source : Annuaire statistique 2020

Pour le taux d'alphabétisation, il est à constater qu'en moyenne, 52,2% de la population de 15 ans et + sont alphabétisés au regard de 73,5% d'hommes, soit et de 32,6% de femmes.

✓ Analyse diagnostique

Pour l'enseignement primaire, secondaire et technique, la province est dotée de plusieurs écoles et centres de formation qui prennent en charge les premiers échelons de l'éducation formelle des enfants et jeunes. L'augmentation du taux de scolarité grâce à la campagne sur l'inscription massive des enfants à l'école ainsi que le rapprochement des gestionnaires aux écoles par l'augmentation des nombres des sous divisions, pools d'inspections, des antennes SECOPE et SERNIE, constituent des acquis pour le système éducatif formel.

Malheureusement, la situation quasi-généralisée de non-paiement des enseignants, de manque de mobilité des gestionnaires, d'absence de laboratoires devraient avoir des percussions importantes sur la qualité de l'enseignement qui est dispensé dans les écoles.

L'insuffisance des bâtiments et d'équipements scolaires fait légion et dénote de la faible présence de l'Etat dans le domaine.

Sur le plan de l'enseignement supérieur et universitaire, l'offre reste très limitée dans la province et même, la collaboration interuni-

versitaire est faible. Les universités privées sont moins intégrées dans les activités interuniversitaires. Même si les normes d'organisation et de fonctionnement de certaines institutions supérieures et universitaires laissent à désirer.

Dans le cadre de l'éducation non formelle, la province peut compter avec les centres existants, centres d'alphabétisation fonctionnelle, centres de Rattrapage Scolaire et Centres de promotion sociale.

Malheureusement, ces centres n'existent pas en grand nombre pour faire face à la demande existante. De plus, le non-équipement, le manque de formation des animateurs de ces centres ainsi que le manque de manuels de formation sont les principales contraintes qui se grevent à l'insuffisance de centres existants pour prendre suffisamment en charge l'éducation non formelle sur l'étendue de la province.

En matière de financement, le secteur est trop dépendant des Partenaires Techniques et Financiers.

2.1.3. PROTECTION SOCIALE, GENRE, FAMILLES ET ENFANTS

2.1.3.1. Protection sociale

✓ Etat des lieux

L'état des lieux de la protection sociale a pris en considération la sécurité sociale et les assurances d'une part, et la prévention sociale et l'assistance sociale ou prise en charge des groupes vulnérables d'autre part (personnes vivant avec handicap ; des personnes de 3ème âge ; des femmes ou des enfants ; mais aussi des travailleurs du secteur formel et/ou informel).

Le secteur de la sécurité sociale et des assurances connaît de nombreuses difficultés notamment, le non accompagnement par l'Etat de la retraite des agents publics et fonctionnaires de l'Etat qui déséquilibre totalement le fonctionnement normal de l'administration publique en province.



Figure 5 : Direction provinciale de la Caisse Nationale de Sécurité sociale

Cependant, la crise multiforme qui frappe de plein fouet la communauté du Tanganyika

✓ Analyse diagnostique

En matière de sécurité sociale et d'assurances, la présence de l'CNSS et de la SONAS constituent des atouts pour la sécurité de plusieurs travailleurs et d'autres indigents dans la province. Dans le cadre de la prévention sociale, il existe également des plateformes des associations pour la défense et la promotion des droits de l'enfant, de la femme et des personnes vivant avec handicap.

Malheureusement, cette couverture sociale reste très limitée suite à l'absence d'une politique de renforcement et d'extension du système de la sécurité sociale dans les secteurs informels, agricoles et indépendants.

Aussi, les textes légaux et réglementaires du secteur souffrent d'une bonne vulgarisation et d'une application suffisante et élargie à toutes les catégories socioprofessionnelles. Cependant, le manque d'un système standard

entraîne la désagrégation des liens de solidarité tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Les valeurs traditionnelles de la solidarité s'effritent pour laisser cours à un individualisme inquiétant.

L'analphabétisme qui frappe davantage la femme du Tanganyika, est accentué par la persistance de plusieurs facteurs souvent liés aux coutumes qui défavorisent son éducation, la confinant dans des travaux non valorisants et contraignants. Il en résulte une dérive des mœurs de la femme qui se complait dans la facilité et la coquetterie.

de transmission des données pour l'identification, la prise en charge et le référencement des enfants et d'autres personnes déclarées indigentes, fragilise le système de prévention sociale.

La présence des Agences des Nations Unies et des partenaires multilatéraux et bilatéraux offre une opportunité pour les opérations humanitaires ainsi que dans le cadre de la prévention sociale et de l'assistance sociale.

En outre, l'assistance sociale ou la prise en charge des groupes vulnérables est entravée par l'insuffisance de collaboration entre les institutions étatiques et plusieurs ONG œuvrant dans le secteur ; le manque de mobilité et l'insuffisance des moyens financiers pour atteindre l'hinterland de la province.

2.1.3.2. Genre, Familles et enfants

✓ Etat des lieux

Dans la Province du Tanganyika la femme demeure victime de plusieurs formes de discrimination dans différents domaines de la vie. C'est un grand défi à relever certes, mais qui souffre des pesanteurs coutumières.

Le taux de représentation de la femme dans toutes les Institutions est en deçà de la moyenne :

- ✓ **Assemblée provinciale du Tanganyika :**
7 Députés-Femmes contre 18 Députés-Hommes ;

- ✓ **Gouvernement provincial du Tanganyika :**
5 Ministres-Femmes contre 10 Ministres-Hommes ;
- ✓ **Territoriale :** 0 Administrateurs de Territoires Femmes contre 6 Administrateurs de Territoires Hommes.

Il est à relever que la Maison de la femme, opérationnelle dans la Ville de Kalemie, a pour rôle d'appuyer et renforcer les capacités et l'intégration de la femme dans les structures de direction.

✓ Analyse diagnostique

Plusieurs facteurs internes constituent des atouts dans la prise en compte du genre dans la problématique du développement de la province du Tanganyika, entre autres, l'existence des structures étatiques en charge de la gestion des questions du Genre dans toute la province ; l'existence d'associations féminines et autres pour la défense des droits de la femme ainsi que l'existence du compte « Fond pour l'Autonomisation de la Femme du Tanganyika (FAFT).

Par contre, plusieurs contraintes persistent, notamment les traitements discriminatoires entre homme/femme, fille/garçon au sein de la famille et de la communauté, le taux d'analphabétisme élevé chez la femme et chez la jeune fille.

2.1.4. EMPLOI

✓ Etat des lieux

Au Tanganyika, le secteur emploi est dominé par les activités du secteur informel qui sont difficiles à maîtriser par manque des statistiques.

Globalement, l'approche Genre est mal comprise par les femmes elles-mêmes et il est constaté une exploitation de la femme et de la jeune fille sur le plan économique dans leur propre famille ainsi qu'une faible participation de la femme dans tous les domaines de la vie surtout dans les cadres décisionnels de la province.

Il convient de signaler le fait qu'un certain nombre d'avancées ont été enregistrées dans la parité genre mais ces progrès sont lents et insuffisants et butent parfois sur les coutumes rétrogrades.

Dans le contexte du pays, certaines tendances lourdes dans la société congolaise comme la dépravation de mœurs ainsi que la résurgence de la traite des êtres humains (esclavages sexuelles), constituent des menaces sérieuses à la réussite de l'équité du genre. En outre, l'absence de la coordination des actions de ces partenaires en matière de genre limite le rendement du combat pour l'équité et l'égalité du genre.

L'existence des textes légaux et réglementaires pour la promotion et la protection de la femme ainsi que les structures nationales et les partenaires techniques et financiers notamment ONU FEMMES se battent régulièrement pour amener à l'amélioration du secteur du genre.

L'insuffisance d'emplois est due essentiellement à l'insuffisance d'industries, à l'explosion démographique, à l'absence de la politique d'emplois.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Table 18 : Répartition des emplois par secteur institutionnel

Province	Administration Publique	Entreprise publique ou paraétatique	Entreprise privée	Organisation Internationale	Entreprise Associative	Ménage	Autre	Ensemble
Tanganyika	3,20	1,30	36,60	0,90	0,70	48,30	9,00	100

Source : Annuaire statistique 2020

Ce tableau reprend la répartition des emplois par secteur répartis entre l'administration publique, les entreprises publiques ou paraétatiques, les entreprises privées, les organisations internationales, les entreprises associa-

tives et les ménages. Il sied de relever que, les emplois sont dominés par les ménages occupent près de 48,30% du marché de l'emploi et les entreprises associatives ferment la marche avec 0,70%.

Table 19 : Taux de chômage au sens du BIT selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Tanganyika	4,2	0,5	0,9

Source : Annuaire statistique 2020

Le tableau ci-dessus démontre que le taux du chômage en milieu urbain est de 4,2% contre 0,5% en milieu rural.

✓ Analyse diagnostique

On pourrait relever la présence d'une main d'œuvre abondante sur tout l'ensemble de la province hormis les potentialités économiques énormes favorables à la création d'emplois. La présence de quelques unités de production, l'existence de certaines entreprises privées et publiques sont les atouts les plus importants pour le développement du secteur.

Les conditions difficiles de travail sont un handicap majeur pour l'emploi au Tanganyika.

Le marché d'emploi exigü, l'absence d'initiatives de création d'emplois, le déficit communicationnel en rapport avec les facilités à obtenir pour la création d'une entreprise sont également des freins au développement du secteur.

Ainsi, l'installation de nouvelles entreprises et des ONG nationales et internationales ainsi que la présence de l'ONEM peuvent être capitalisées au profit du développement du secteur.

2.1.5. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

2.1.5.1. Jeunesse

✓ Etat des lieux



Figure 6 : Cercle des jeunes de KALEMIE

L'existence des mouvements et associations des jeunes, du Conseil provincial de la jeunesse et des centres de formation professionnelle sont les points forts favorisant l'épanouissement de la jeunesse.

Il s'avère malheureusement que la jeunesse est marginalisée car plusieurs jeunes ne sont ni scolarisés, ni employés et sont exposés aux

✓ Analyse diagnostique

La majeure partie de la population du Tanganyika est jeune. Il est à relever qu'il existe plusieurs structures étatiques et privées d'encadrement de cette catégorie de la population du Tanganyika.

Bien qu'existantes, les infrastructures d'encadrement des jeunes sont en nombre insuffisant. Aussi, on peut relever une faible insertion des jeunes dans le tissu économique, la consommation abusive de la drogue, du tabac et de l'alcool en milieu des jeunes, les mariages précoces ainsi que la non-

antivaleurs notamment la prise de la drogue et la délinquance juvénile.

Aussi, certains jeunes vivants en milieu rural excellent dans la consommation de l'alcool, d'autres sont utilisés dans les carrières de mines pour l'exploitation artisanale de l'or et enfin la majeure partie des filles est confrontée aux mariages précoces.

Les jeunes sont, malheureusement, en perpétuel mouvement vers les provinces voisines et pays limitrophes à la recherche du mieux-être faute d'emplois décents.

participation des jeunes dans la prise des décisions les concernant.

Les structures internationales et nationales, d'encadrement de la jeunesse, installées au Tanganyika sont un atout important à l'essor de ce secteur.

Le secteur de la jeunesse est gangrené par l'utilisation excessive des jeunes dans les activités politiques, la délinquance juvénile, l'exode rural ainsi que la dépravation des mœurs qui sont des menaces majeures.

2.1.5.2. Sports et loisirs

✓ Etat des lieux



Figure 7 : Stade Joseph KABILA KABANGE de Kalemie

Dans la Province du Tanganyika, le sport collectif le plus pratiqué est le football tandis que les autres disciplines sportives existantes sont le Volley-ball, le Basket-ball ainsi que les arts martiaux.

✓ Analyse diagnostique

Dans le cadre du sport, il existe plusieurs atouts à savoir, la présence d'une population très jeune et amoureuse du sport, de nombreux terrains de football, quelques stades et infrastructures sportives à travers la province.

Hormis ces atouts, l'insuffisance de sponsors, mécènes et encadreurs sportifs handicape l'évolution dans le milieu sportif. Ceci est également couplé avec l'insuffisance d'infrastructures sportives.

En ce qui concerne les loisirs, ils souffrent également d'un manque d'appui considérablement pour leur développement.

Les infrastructures sportives les plus importantes sont les Stades de football qu'on peut trouver dans chaque territoire.

Le stade le plus ancien de la Province est le Stade Jason SENDWE ravagé en partie par les eaux du Lac Tanganyika dû au changement climatique. Un nouveau stade, le Stade JKK, a été par contre construit pour palier à l'absence d'un stade moderne.

Dans le Tanganyika, les activités de loisirs sont de moins en moins organisées hormis le football loisir avec les vétérans, la lutte traditionnelle ainsi que les paris sportifs.

L'organisation du championnat national de football, l'existence des instances nationales de football et des autres disciplines sportives ainsi que l'existence des textes légaux en la matière sont des appuis considérablement à saisir pour le développement des sports dans le Tanganyika.

La persistance des croyances fétichistes dans le sport est un frein pour la pratique des sports de manière saine. Même dans les loisirs, il y a une tendance au fétichisme pour des intérêts inavoués.

2.1.6. CULTURE ET ARTS

✓ Etat des lieux



Figure 8 : Musée National de Kalemie

Pendant longtemps la culture a été mal perçue tant au niveau de la communauté qu'à celui des Dirigeants.

Il s'en est suivi une totale confusion dans les activités culturelles ainsi qu'une inversion totale des valeurs notamment le non encadrement et le mépris de l'animateur culturel, la prolifération des sectes et la politisation de la culture.

✓ Analyse diagnostique

La diversité culturelle et traditionnelle ainsi que la présence des associations culturelles, artistiques et artisanales sont des facteurs internes favorables au développement du patrimoine culturel et artistique provincial.

Mais, ceci se trouve fragilisé par le risque d'abandon par la population des valeurs culturelles et artistiques ancestrales. Aussi, on peut rajouter à ce qui précède, l'absence des musées et bibliothèques publics, l'absence de sponsors pour la promotion des activités culturelles et artistiques, l'absence d'un cadre d'exposition des œuvres d'arts plastiques et

Tandis que, une diversité des valeurs traditionnelles constitue un riche potentiel culturel et artistique pour la Province du Tanganyika dont la qualité pourrait induire une activité touristique certaine.

Actuellement, la société de Tanganyika est menacée par la disparition progressive de sa riche culture. On assiste, avec l'emprise des médias, à l'invasion des cultures d'autres provinces ou de l'extérieur avec comme effets notamment l'abandon progressif de la langue maternelle le non-respect des aînés et du bien commun ; la prostitution ; l'asservissement du pouvoir traditionnel au pouvoir politique.

Les secteurs de la Culture et des Arts au Tanganyika sont constitués des disciplines suivantes : le folklore, le théâtre, la musique moderne, la sculpture, la peinture, la bibliothèque, la poterie, etc.

des centres de lecture, des langues et traditions.

L'existence des textes légaux et réglementaires ainsi que l'implication des autorités nationales dans la promotion des valeurs culturelles sont des points à capitaliser afin d'appuyer le développement du secteur culturel et artistique.

Le vol d'œuvres d'arts et l'exode de nombreux talents ne garantissent pas le développement de ce secteur.

2.1.7. AFFAIRES HUMANITAIRES

✓ Etat des lieux



Figure 9 : Centre d'accueil des réfugiés de Kalemie

En dépit du dispositif sécuritaire amélioré, la province fait face depuis plusieurs années déjà à la recrudescence du banditisme et de la criminalité, à des crises récurrentes qui revêtent plusieurs formes, notamment les conflits intercommunautaires (twa et bantous, tutsi

✓ Analyse diagnostique

La présence de forces de sécurité ainsi que l'implication des autorités provinciales pour palier aux problèmes liés à l'humanitaire sont des facteurs internes à capitaliser pour le mieux possible réduire au maximum ces problèmes.

La faible capacité des populations déplacées à faire face aux difficultés ainsi que les réponses humanitaires tardives et insuffisantes aux populations victimes et déplacées n'ont pas favorisé le relèvement communautaire dans la province.

banyamulenge et éleveurs venant du Sud-Kivu), la présence de plusieurs milices, des groupes armés identifiés ou non, les conflits fonciers, les conflits de succession au pouvoir coutumier, les feux de brousse qui déciment plusieurs villages, les tracasseries de divers ordre suscitées par l'érection anarchique de barrières routières entretenues par les forces régulières et les milices.

Il existe plusieurs populations déplacées suite à l'insécurité et entassées dans des sites où les conditions de vie sont très précaires avec des exigences humanitaires d'urgence et des besoins énormes dans presque tous les secteurs.

La présence des organismes humanitaires et ONGD dans la province ainsi que l'appui des organismes humanitaires tant nationaux qu'internationaux sous le lead d'OCHA constituent une opportunité de répondre tant soit peu aux problèmes relatifs à l'humanitaire.

Le déplacement massif des populations burundaises, tanzaniennes et rwandaises constitue un frein pour résorber ce problème humanitaire.

2.2. GOUVERNANCE DE LA PROVINCE

Suivant le nouveau mode de gestion consacré par la constitution de 2006, et les textes subséquents relatifs à la décentralisation, la bonne gouvernance se traduit essentiellement par les indicateurs ci-après: (i) la restauration d'un Etat de droit ; (ii) le degré de participation citoyenne (démocratie); (iii) la transparence dans la gestion, le sens de responsabilité, de l'efficacité et de l'équité ; (iv) l'indépendance de la justice et des médias ; (v) la communica-

tion sociale axée sur l'accès facile à l'information ; (vi) la dépolitisation de l'Administration ; et (vii) le respect de l'éthique professionnelle.

Le diagnostic de la gouvernance sera développé en trois volets, à savoir **gouvernance politique et sécuritaire**, la **gouvernance administrative et judiciaire** ainsi que la **gouvernance économique et financière**.

2.2.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECURITAIRE

Ce sous-secteur comprend la gouvernance politique, la paix et sécurité ainsi que la décentralisation et affaires coutumières.

2.2.1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE

✓ Etat des lieux



Figure 10 : Gouvernorat du Tanganyika

L'organisation des élections au niveau provincial a permis la mise place deux institutions politiques provinciales, à savoir, l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial.

Toutefois, ce processus n'est pas arrivé à son terme car les élections locales ne sont pas encore organisées.

Ainsi, les élections organisées en 2019 ont permis d'installer une nouvelle Assemblée provinciale ainsi qu'un nouveau Gouvernement provincial déchu en 2022 après une motion de défiance lui adres-

sée. C'est ainsi qu'il y a eu de nouvelles élections installant Madame Ngungwa Julie à la tête du Tanganyika. Elle dirige un gouvernement provincial composé du Vice-Gouverneur, 10 Ministres et 5 Commissaires généraux dont 5 femmes et 2 Secrétaires du Gouvernement.

L'Assemblée provinciale, qui vote les Edits et contrôle le Gouvernement provincial ainsi que les services étatiques et para étatiques, est composée de 25 députés provinciaux issus des élections de 2019 parmi lesquels figurent 7 femmes. De ces 25 députés, 2 ont été coptés.

✓ Analyse diagnostique



Figure 11 : Assemblée Provinciale du Tanganyika

La province du Tanganyika compte deux institutions politiques afin de la gérer. En dehors de ceux là, on a également des Maires, des Administrateurs du territoire, des chefs de chefferie, de groupement, de quartier, de village et de rue. Il y a également la présence de la CENI qui est l'organe habilité à organiser les élections au niveau provincial et local.

La non organisation des élections au niveau local est un réel frein constaté à une gestion démocratique des ETD. Faute de ces élec-

tions, on continue à avoir des maires et bourgmestres nommés au lieu d'être élus et ces derniers travaillent sans organes délibérants.

L'existence de la Constitution et de la loi électorale et ses annexes, la présence des organisations de la société civile, l'existence de la loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 modifiant et complétant la loi n°06/006 du 09 mai 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales; et l'existence de la CENI sont des opportunités à capitaliser.

Le faible encadrement politique des militants, la manipulation de la population analphabète, la corruption, l'intolérance des familles politiques ainsi que l'ingérence du pouvoir central dans la gestion au niveau local sont les divers points rendant une bonne gouvernance politique difficile au Tanganyika.

2.2.1.2. PAIX ET SÉCURITÉ

✓ Etat des lieux

Il s'observe dans la Province du Tanganyika une évolution positive de l'état sécuritaire, et c'est depuis la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement provincial et les Représentants des Communautés Bantous et Pygmées, nonobstant la persistance de certains groupes armés résiduels.

Au niveau de la province, la sécurité est assurée par la Police Nationale Congolaise (PNC)

✓ Analyse diagnostique

Il existe des facteurs internes favorables à la paix et la sécurité, entre autres, l'existence des services de sécurité et de renseignements (PNC, FARDC, ANR, DGM), l'existence du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-

en collaboration avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et la Direction Générale de Migration (DGM). Sur le plan sécuritaire tous réunis dans le Comité provincial de sécurité placé sous l'autorité du Gouverneur de Province.

DDRCS), l'implantation des bureaux de proximité de la police ainsi que la présence de l'auditorat militaire.

Les abus de pouvoir de plusieurs agents de sécurité, le recrutement par affinité ou procu-

ration de ces agents de sécurité, l'insuffisance des Agents de sécurité sur terrain, le délabrement et le sous équipement des infrastructures des services de sécurité ainsi que l'absence de formation, le non recyclage et le vieillissement du personnel rendent dangereux, ce secteur aussi important pour la province.

La province peut compter sur la capacité de persuasion des FARDC, l'effort mené par le Gouvernement central pour pacifier l'ensemble du territoire national surtout les zones en conflit ainsi que l'appui des parte-

naires techniques et financiers pour appuyer le retour de la paix durable au Tanganyika à travers le Fonds pour la Consolidation de la Paix et l'approche Nexus.

Hormis tous ces facteurs relevés, les nombreuses tracasseries administratives et policières, la corruption, l'impunité, la persistance des conflits inter communautaires, la présence et l'activisme des certains groupes armés dans la Province ainsi que le sous encadrement de la jeunesse désœuvrée sont des menaces réelles au retour de la paix et de la sécurité au Tanganyika.

2.2.1.3. DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES

✓ Etat des lieux



Figure 12 : Mairie de la Ville de Kalemie

A l'instar des autres provinces de la RDC, la Province du Tanganyika est depuis 2016 l'une des nouvelles provinces du pays issue du nouveau découpage territorial qui a permis la subdivision administrative en 26 provinces.

Elle est l'une des 4 provinces issues de l'ancienne province du Katanga démembrée.

Comme Province, le Tanganyika fut créée jadis par le décret Royal du 29 Juin 1922 avant de faire partie du Katanga. Elle redeviendra province par la Constitution du 26 février 2006 et établie comme telle par la loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces.

Il est régi par la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

Une Mairie a été aussi installée à Kalemie, chef-lieu de la province avec la mise en place de 3 communes (**Lac, Kalemie et Lukuga**).

La Province regroupe les autorités coutumières suivantes : 17 Chefs de Chefferies ; 12 Chefs de Secteurs et 83 Chefs de groupement.

Il est à noter que plusieurs problèmes sont enregistrés dans ce secteur notamment les conflits du pouvoir coutumier dus essentiellement à l'absence d'actes juridiques de reconnaissance des Autorités coutumières et la non-prise en compte de la succession suivant l'arbre généalogique.

Le Tanganyika est subdivisé en plusieurs Entités Territoriales Déconcertées et Décentralisées dont 1 ville, 6 territoires, 3 communes urbaines, 6 communes rurales, 17 chefferies et 12 secteurs.

Au niveau du pouvoir coutumier, on retrouve 121 groupements et 3 767 villages.

✓ Analyse diagnostique

Le fonctionnement de l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial, la présence des autorités à tous les niveaux, l'existence de la Commission Consultative de Résolution des Conflits Coutumiers (CCRCC), l'existence du Ministère provincial de l'Intérieur et de la Décentralisation, la création de la régie provinciale des finances ainsi la décentralisation de l'enseignement primaire, secondaire et technique et du secteur de la santé sont des facteurs positifs.

D'autres facteurs négatifs ralentissant l'essor du secteur de la décentralisation, entre autres, la faible mobilisation des recettes Provinciales, l'absence des organes locaux de décentralisation au local, les difficultés de mise en application effective des lois existantes sur la décentralisation, l'absence de la structuration et de l'organisation de la chaîne des dépenses et de recettes au sein de la province et des ETD.

D'autres facteurs externes peuvent être capitalisés au profit de la décentralisation. On peut citer la présence des PTF disposés à accompagner le processus de la Décentralisation, l'implication de la Société Civile et l'existence des textes réglementaires et lois organiques favorisant la mise en application de la décentralisation.

Le tribalisme comme conséquence de la mauvaise interprétation du concept décentralisation par les communautés de base ; la faible volonté politique au niveau central dans la mise en œuvre effective de décentralisation surtout en ce qui concerne la retenue à la source par les provinces des 40% des recettes à caractère national ainsi que la cession des charges à compétence provinciale dont celles du personnel des secteurs décentralisés sont les principaux facteurs à combattre pour une mise en œuvre effective de la décentralisation.

2.2.2. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

2.2.2.1. Gouvernance administrative

2.2.2.1.1. Administration territoriale

✓ Etat des lieux

La Province du Tanganyika est composée de six Territoires dirigés chacun par un Administrateur de Territoire avec deux Administrateurs de Territoire Assistants. Ces Administrateurs assurent l'encadrement des Entités Territoriales Décentralisées et coordonnent les Services administratifs déconcentrés du Territoire.

La Division provinciale de l'Intérieur est établie au Chef-lieu de la Province. Les missions d'itinérance des uns et des autres sont rares de suite de l'absence et/ou l'insuffisance de la mobilité.

Il y a également la nouvelle installation des animateurs de la territoriale. Ce qui peut booster une nouvelle impulsion de ces entités.

✓ Analyse diagnostique

L'existence des structures et des infrastructures et l'autonomie administrative et financière des ETD sont des facteurs internes permettant la gestion au quotidien de la territoriale.

Les faibles capacités administrative, Institutionnelle et technique des Administrateurs des territoires, la non coordination des actions des ONG, l'absence d'une structuration de cadre de développement au niveau territorial et local ainsi que leur inertie dans la gestion des Entités Territoriales Décentralisées et Déconcentrées est un réel frein dans le développement de ces entités.

La Constitution de la République, les textes légaux et réglementaires, le Programme de Développement Local des 145 territoires, la volonté politique ainsi que les différents partenaires techniques et financiers accompagnant l'élaboration de différents territoires et ETD sont des opportunités à capitaliser pour améliorer l'administration territoriale.

La persistance des conflits intercommunautaires et des conflits fonciers et coutumiers ainsi que le sous-encadrement de la jeunesse désœuvrée et la persistance des tensions sociales sont aussi des facteurs nocifs à l'administration territoriale.

2.2.2.1.2. Fonction publique

✓ Etat des lieux

L'administration publique en province résulte de la consécration de la Décentralisation de la Fonction Publique par la Constitution de la RDC et par la loi sur la libre administration des Provinces.

Etant dans un contexte d'une Province post-conflit, l'Administration Publique est confrontée à une série de dysfonctionnements qui réduisent son action et son efficacité, notamment de la présence massive et la surcharge des cadres organiques des services par

de nouvelles unités non reconnues par l'Etat, du reste non mécanisées ni payées ; la non mise en valeur de résultats du contrôle biométrique suivie de la non régularisation de la situation administrative et salariale d'un grand nombre d'agents ; les mauvaises conditions de travail.

Il importe en outre de noter l'inexistence des données pertinentes sur les effectifs et leur répartition sur l'espace provincial.

✓ Analyse diagnostique

Au Tanganyika, la Fonction publique a été partiellement décentralisée à travers la création de la fonction publique provinciale, jusque-là encore non effective.

Le personnel de la fonction publique au niveau provincial et local est mal géré, voire abandonné et leur rendement est faible. Cela est dû à l'absence d'une approche structurée pour le renforcement de leurs capacités. Aussi, il est également à relever un vieillissement

du personnel parmi les fonctionnaires du niveau central déconcentrés en province, sans relever la démotivation due au la modicité des traitements et à l'absence d'avantages sociaux liés à la carrière.

Au niveau de l'environnement externe à la province, il importe de reconnaître l'existence de la volonté politique au niveau central pour assainir et redynamiser la fonction publique

surtout avec les vagues de mise à la retraite, d'avancement en grade et de titularisation.

L'intérêt tout aussi élevé qu'accordent les partenaires tant nationaux qu'internationaux engagés à appuyer le pays dans cette réforme devrait être également souligné.

L'interférence du pouvoir central dans le recrutement et la mise en retraite des fonctionnaires publics ainsi que dans la gestion au quotidien des administrations est l'une des causes majeures handicapant la bonne mise en œuvre de cette réforme.

2.2.2.2. Gouvernance judiciaire

2.2.2.2.1. Justice

✓ Etat des lieux



Figure 13 : Parquet Général du Tanganyika



Figure 14 : Tribunal pour enfants de Kalemie

✓ Analyse diagnostique

Dans le secteur de la justice, le renforcement des capacités de différents acteurs du secteur de la justice, à savoir les magistrats et les auxiliaires de justice (officiers de police judiciaire, défenseurs judiciaires, avocats, et personnel administratif) est perçu également comme un facteur interne contribuant à la qualité de la justice provinciale.

L'organisation du pouvoir judiciaire dans la province du Tanganyika obéit au cadre édicté par la législation nationale sur l'organisation et la compétence judiciaire dont l'installation est en progression.

Les Institutions judiciaires sont implantées dans tous les territoires et sont caractérisées essentiellement par le renforcement de capacité des APJ et OPJ ; l'installation et le fonctionnement des tribunaux de paix et des parquets secondaires près ces juridictions ; l'installation et le fonctionnement des tribunaux militaires de garnison à Kalemie, Manono et Kongolo ; l'existence d'un tribunal pour enfants en conflit avec la loi à Kalemie ; l'existence des prisons, tribunaux, parquets et champs pénitentiaires, l'existence des centres (privés et/ou souvent en urgence) de récupération et de réinsertion des enfants en rupture familiale.

Malheureusement, force est de constater que la voie de la justice n'est pas encore véritablement utilisée dans la résolution de la crise sécuritaire à cause des entraves naturelles à l'accès des zones, la culture de l'impunité et l'interférence du politique dans le cours de la justice de conflits ainsi que les faibles moyens logistiques et financiers peuvent justifier le

faible recours à ce troisième pouvoir mis en place au niveau provincial.

Cependant, la bonne administration de la justice est confrontée à des mauvaises conditions de travail marquées par la vétusté des locaux et à l'insuffisance du personnel judiciaire, des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, à la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires, au faible respect des

codes d'éthique et déontologie par les magistrats et les auxiliaires du système judiciaire.

Au plan externe, la justice provinciale peut également s'appuyer sur l'existence au niveau national et international des organisations de promotion et de protection des droits humains ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers engagés à accompagner le pays dans cette voie.

2.2.2.2. Droits humains

✓ Etat des lieux

Malgré l'adhésion du pays à plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales chargées des droits humains, les Droits humains au Tanganyika, le constat général reste alarmant du fait de la faible application et vulgarisation des dispositions garantissant les droits humains contenus dans plusieurs textes légaux et réglementaires ainsi que les accords internationaux en la matière, de l'ignorance de ces droits par la majorité de la population et des services de l'Etat due à

l'analphabétisme et de l'impunité à la base des violations répétées.

Il y a lieu de signaler la mise en place du réseau provincial des droits de l'homme. Il est à noter des progrès enregistrés notamment dans le suivi ou le monitoring des cas des violations des droits de l'homme ainsi que la bonne collaboration entre les secteurs de la justice, de la police et des ONGDH.

✓ Analyse diagnostique

On peut relever la présence de plusieurs structures étatiques et privées pour la protection et la défense des droits humains qui cohabitent et mènent presque en permanence des campagnes de sensibilisation de la population à ses droits.

Malheureusement, ces efforts sont souvent entravés par la faible application et la faible vulgarisation des dispositions garantissant les droits humains contenues dans plusieurs textes légaux et réglementaires ainsi que des accords internationaux. De plus, l'absence ou la faible réparation des dommages subis par les victimes des violations des droits humains découragent aussi l'élan des populations à se

battre pour la jouissance effective de leurs droits.

L'adhésion du pays à plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales chargées des droits humains ainsi que la ratification des instruments juridiques internationaux dans le secteur des droits humains devraient servir de garde-fous.

Les tortures morales et physiques, les trafics d'influence ainsi que les interférences politiques et judiciaires sont d'autant des maux à combattre afin d'atteindre la culture du respect des droits de l'homme et par conséquent, le respect de la dignité humaine.

2.2.3. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

2.2.3.1. Gouvernance économique de la province

2.2.3.1.1. Climat des affaires

✓ Etat des lieux

Malgré la position géostratégique du Tanganyika, le climat des affaires n'y est pas encore favorable aux investissements multiples suite à plusieurs qui le rendent encore délétère.

En effet, avec la mise en place du Guichet unique de création d'emploi, le nombre de créateurs d'emploi a augmenté bien que pas encore sensiblement au regard du retard dans orchestré dans la finalisation du processus de création d'entreprise.

Dans le même registre, on constate des tracasseries de tous ordres et un nombre élevé des taxes et des redevances provinciales qui inhibent et plombent toute initiative privée de développement des affaires.

✓ Analyse diagnostique

Dans le cadre du climat des affaires, la présence des syndicats patronaux et la création du Point Unique de Création d'Entreprise au niveau provincial sont des facteurs permettant la consolidation de l'éclosion du secteur.

Malgré cela, le secteur est quelque peu affecté par des tracasseries administratives et un trop plein de taxes qui pour la plupart émanent du niveau central mais affecte le niveau provincial.

Quant à l'implication des banques dans le financement du système productif, elle dépend des avancées réalisées dans le domaine institutionnel de la résolution des conflits dans l'exécution des contrats et de la conduite des procédures de liquidation des entreprises en situation d'insolvabilité.

Il est à relever que, suite à l'Ordonnance n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé, il a été créé l'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé par le Décret n°21.04 du 02 octobre 2021. Cette institution est venue répondre au problème de manque de dialogue entre le secteur public et privé.

Au niveau externe, on peut relever l'adhésion de la RDC à l'OHADA ainsi que l'existence de nombreux textes légaux et réglementaires permettant d'assouplir le climat des affaires.

La concurrence sous régionale, le problème d'insécurité dans la province, l'insécurité juridique et judiciaire ainsi que les tracasseries administratives et policières découragent les investisseurs.

2.2.3.1.2. Gestion de l'économie provinciale

✓ Etat des lieux

L'économie de la province reste extravertie et dépend en grande partie de l'extérieur pour ses besoins de consommation en produits manufacturés et agro-alimentaires en raison

de l'insuffisance de sa production due au déclin du secteur agro-pastoral et de la pêche notamment. C'est le cas également de la pro-

duction minière exportée en état brut sans transformation locale.

Le secteur privé formel, artisan de la création des richesses et d'emploi, est encore embryonnaire et très réduit. L'absence de données sur le cadrage macroéconomique ne permet pas de cerner la production totale de la province, ni les flux d'échanges avec les provinces voisines et les pays limitrophes ; ce qui justifie les difficultés qu'éprouvent les services du Ministère Provincial en charge de l'Economie, des Finances et du Budget pour cerner l'assiette fiscale.

✓ Analyse diagnostique

Dans ce secteur, on peut relever l'existence des services étatiques et des Ministères en charge de l'économie, des finances et du Budget en province.

Malgré cette présence, il est à relever que le budget n'accomplit pas encore sa mission d'instrument de politique économique par manque d'instrument de cadrage macroéconomique et de cadre de dépenses à moyen terme.

On peut rajouter également l'absence des banques spécialisées pour le financement de certains secteurs de l'économie (banque de crédits agricoles, banque de crédits immobiliers, banque d'investissement, banque agricole, etc.). Sur le plan monétaire,

S'agissant du portefeuille de la province, en dépit de l'existence des directions provinciales des entreprises, des établissements et services publics de l'Etat tels que SNEL, REGIDESO, SONAS, SNCC, FPI, RVA, OCC, COHYDRO, OR et autres, et de leurs infrastructures, la province ne dispose pas à ce jour d'un portefeuille propre. Les entreprises publiques, qui s'y trouvent et fonctionnent, relèvent de la compétence du Gouvernement Central.

l'insuffisance de la culture bancaire (avec pour corollaires la thésaurisation, le développement exagéré du marché noir, la dollarisation de l'économie, etc.) n'est pas de nature à favoriser une gestion efficace de l'économie provinciale.

Au niveau externe, il sied de rappeler que les textes légaux reconnaît au Tanganyika ainsi qu'aux autres provinces la compétence de créer des entreprises provinciales et donc le droit de détenir un portefeuille (art. 204, al. 10 de la Constitution et art. 37 et 40 de la Loi 08/012 du 31 juillet 2008) portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

2.2.3.2. Gestions des finances publiques provinciales

✓ Etat des lieux

Pour ce qui est des finances publiques du Tanganyika, il sied de relever que ces dernières se répartissent en deux : **Premièrement**, il existe les services nationaux déconcentrés de la DGDA, la DGI ainsi que la DGRAD qui mobilisent les recettes pour le compte du Gouvernement central et **en dernier lieu**, la Direction Générale des Recettes du Tanganyika (DGRTANG) mobilisant les recettes au pro-

fit de la Province et ce, dans le cadre de la décentralisation financière.

Il existe également la Brigade de contrôle et Surveillance (BGSTANG) pour lutter contre la fraude fiscale et le coulage des recettes due à la province.



Figure 15 ; Bâtiment du Ministère des Finances, Economie, Commerce et Lutte contre le coulage des recettes

On peut également relever l'existence de la Direction Provinciale de Contrôle des Marchés Publics (DPCMP) pour assurer la passation des marchés en toute transparence et dans le respect des termes prévus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Il est également à relever que la faible mobilisation des recettes est due en effet, aux problèmes de structures et d'organisation de travail, à l'absence de civisme fiscal, au faible pouvoir d'achat des contribuables, l'absence de contrôle et l'impunité au niveau des régies financières et autres services d'assiette.

✓ Analyse diagnostique

La gestion des finances provinciales est caractérisée par l'existence d'un Ministère en charge des Finances ainsi que des services publics financiers.

Parmi les facteurs internes les plus défavorables à une gestion saine des finances provinciales, on peut relever la multiplicité des services et des taxes (parfois illégaux), les perceptions des taxes illégales par plusieurs services, l'évasion fiscale et coulage des recettes. Il sied de relever que les capacités techniques faibles de plusieurs fonctionnaires évoluant dans le secteur.

Aussi, l'utilisation insuffisante des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la gestion des finances est également une embuche à la gestion des finances publiques provinciales.

La Constitution de la République, les textes légaux et réglementaires ainsi que la présence des partenaires appuyant le secteur sont des opportunités réelles à capitaliser.

Enfin, il sied de relever que l'un des maux majeur à cette difficulté relative à la gestion des finances publiques provinciales est la trop importante présence du niveau central dans ce secteur.

2.2.3.3. Planification provincial et locale

✓ Etat des lieux

S'agissant de la planification et de la coordination du développement de la province, la Constitution de la République, dans son article 204 alinéa 29, consacre la planification comme matière à compétence exclusive aux provinces.

En 2017, le tout premier Plan de développement provincial a été élaboré pour la période allant de 2018-2022 accompagné de l'exercice

provincial d'évaluation du degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre provincial de planification bien que ce dernier n'est jamais entré en application suite au non achèvement du processus.

Actuellement, le Guide méthodologie de Planification provincial et local élaboré en 2011 vient d'être actualisé face à l'actualisation du Plan National Stratégique de Développement

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

(PNSD) pour cohérence verticale et pour y intégrer tous les accords et traités internationaux non pris en compte dans celui élaboré en 2011.

Jusqu'à ce jour, la province souffre de l'absence d'un cadre (mécanisme/dispositif) légal/institutionnel pouvant véritablement encadrer le processus de planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation.

✓ Analyse diagnostique

Le Tanganyika dispose d'autres outils de planification tels que le rapport provincial sur l'évaluation de la fragilité et le rapport provincial sur les ODD pour appuyer son développement.

Il vient également d'être élaboré le Programme d'Actions Biennal du Gouvernement Provincial pour la période 2023-2024.

Il y existe un Ministère provincial en charge de la planification en province accompagné de la Division provinciale du Plan qui est chargé d'accompagner le Gouvernement provincial dans tous les travaux relatifs à la coordination de la planification du développement provincial et local.

Malgré ces documents, il manque plusieurs cadres logiques pour consacrer la réelle mise

Par ailleurs, une bonne planification ne peut reposer que sur des statistiques fiables, éléments d'appréciation de l'analyse situationnelle. Il se fait que la majeure partie de données statistiques sont encore agrégées au niveau de la Province du Katanga bien que quelques données ont pu être désagrégées. Ceci, à cause de l'absence en province de l'antenne provinciale de l'institut National de la Statistique (INS).

en œuvre du processus de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation à savoir, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme provincial, la cellule provinciale de cadrage macroéconomique, le Cadre de concertation de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDP.

Par ailleurs, le Ministère National du Plan ainsi que les partenaires techniques et financiers sont d'un appui considérable pour la mise en place des mécanismes essentiels à la planification au Tanganyika.

Le manque de collaboration de certains services, la rétention d'information de certains partenaires ainsi que l'influence des politiques handicapent la bonne coordination de la planification en province.

2.3. SECTEURS PRODUCTIFS

2.3.1. AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

La province du Tanganyika est essentiellement agro-pastorale. En effet, elle est dotée de larges étendues avec une importante variété de type de sol caractérisées par d'énormes potentiels agricole et halieutique couplé d'un climat favorable; par une densité forte du réseau hydrographique utile à



Figure 16 : Champ de Maïs dans le Territoire de Kalemie

l'irrigation et par 10 % de sa superficie propice à l'élevage dont 1.850.000 ha de pâturage naturel. Ces conditions naturelles offrent des possibilités exceptionnelles de développer à grande échelle diverses activités agricoles, d'élevage et de pêche.



Figure 17 : Les Hippopotames dans le territoire de Moba

2.3.1.1. Agriculture

✓ Etat des lieux

Le Tanganyika est la 3ème province en étendue couvrant une superficie de 134.940 km² (6% de la RDC), avec de vastes terres arables et une diversité climatique qui permet une agriculture variée dominée aujourd'hui par les

cultures de maïs, manioc, riz, haricot, arachide, blé, soja, niébé voandzou, palmier à huile, etc.

Les terres arables sont disponibles en quantité pour chaque paysan et le climat est favo-

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

nable à une multitude de variété de cultures vivrières, industrielles et pérennes (cacaoyer, caféier ...). Les pôles de production agricole se concentrent principalement dans les territoires de Kongolo, Nyunzu et Kabalo avec les cultures de maïs, manioc, riz, haricot, arachide, patate douce et palmier à huile ainsi que le plateau de Marungu dans le territoire de Moba avec les cultures de maïs, blé, haricot, pomme de terre, oignon, échalote et ail.

Aujourd'hui, l'insécurité alimentaire se manifeste dans tous les territoires de la province avec des effets néfastes sur les femmes enceintes et les enfants qui accusent un sous-poids et un retard de croissance.

L'absence de crédits agricoles et l'insuffisance des logistiques de transport sont également déplorés.

Table 20 : Evolution de la production des cultures vivrières pratiquées (Tonnes)

Années	2016	2017	2018	2019
Produit				
Maïs	192 515	197 236	202 073	207 029
Riz paddy	30 170	32 315	34 613	37 075
Patate douce	9 228	9 482	9 743	10 011
Igname	3 894	3 996	4 101	4 208
Pomme de terre	177	179	181	183
Manioc	2 108 174	2 166 239	2 285 568	2 348 519
Haricots	4 403	4 469	4 536	4 604
Niébé	992	1 018	1 048	1 079
Arachide	34 333	35 016	35 713	36 424
Soja	61	63	65	67
Bananes douces	24 928	24 968	25 008	25 048
Bananes plantains	32 123	32 178	32 233	32 288

Source : Annuaire statistique 2020

L'analyse de ce tableau fait apparaître l'importance relative des cultures du manioc, du maïs, des bananes plantains, de l'arachide et de bananes douces. Ceci montre l'intérêt économique que procurent ces cultures aux paysans.

Toutefois, la production vivrière comparée dans son évolution aux besoins alimentaires globaux reste dans son ensemble déficitaire. Cette situation est en partie liée au manque d'intrants agricoles, semences améliorées, aux techniques culturales non adaptées et le non encadrement des agriculteurs.

✓ Analyse diagnostique

Les facteurs internes sont défavorables aujourd'hui pour redonner à court terme à ce secteur sa place de premier choix dans la production de la richesse de la province.

Malheureusement, en plus des problèmes d'insécurité qui ont provoqué le déplacement d'une bonne partie des paysans loin de leur milieu d'origine ou vers les centres urbains, la main d'œuvre jeune a été également absorbée par le secteur des mines qui offre plus d'avantage comparatif immédiat.

Ce secteur se caractérise également par le manque d'encadrement technique des pay-

sans, l'impraticabilité des routes de desserte agricole, l'absence d'entrepôts pour le stockage des récoltes, les difficultés de commercialisation. En outre, les plantations et infrastructures sont devenues vieilles et quasiment abandonnées, le matériel végétal inadapté et le matériel génétique dégénéré.

Quant aux facteurs externes, il y a lieu de relever l'engagement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les cibles relatives aux Objectifs 1 et 2. Aussi, la coopération bilatérale entre la RDC et l'Allemagne à travers la GIZ, les agences du

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Système des Nations Unies (FAO, PAM, etc.) s'impliquent activement à soutenir plusieurs projets du secteur agricole.

Au plan externe, il faudra relever que le changement climatique perturbe sérieusement le

calendrier agricole dans la province. La forte compétitivité des produits agricoles importés pourrait également entraver le développement de l'agriculture.

2.3.1.2. Elevage

✓ Etat des lieux

Table 21 : Evolution de l'élevage dans le TANGANYIKA par cheptel de 2016-2019

Années	2016	2017	2018	2019
Bovins	97 441	103 124	109 172	115 575
Ovins	72 274	72 342	72 479	72 548
Caprins	65 403	65 368	65 433	65 498
Porcins	11 447	11 485	11 523	11 561
Volaille	1 345 843	1 349 880	1 353 930	1 362 053

Source : Annuaire statistique 2020

Le développement du secteur de l'élevage est contrarié par l'absence des produits et intrants vétérinaires, l'insuffisance des infrastructures zoo-sanitaires, l'absence de la provenderie, la faiblesse de l'épidémiologie-surveillance, les conflits entre éleveurs ainsi que l'incivisme de certains éleveurs qui se dérobent au contrôle et à l'application des normes légales.

✓ Analyse diagnostique

Les facteurs internes demeurent globalement favorables à la vocation agro-pastorale de la province grâce surtout aux conditions éco-climatiques qui sont favorables à l'élevage.

La province dispose de vastes pâturages riches et diversifiés ainsi que de structures d'encadrement et de formation.

Malheureusement, la crise sécuritaire caractérisée par des conflits fonciers entre les éleveurs et les cultivateurs, fait que du jour au lendemain, certains éleveurs se sont retrouvés avec leur cheptel complètement décimé. Cette situation vient s'ajouter aux différentes contraintes susmentionnées dont notamment l'insuffisance d'équipements, des produits zootechniques, des pharmacies d'usage vétérinaire et d'abattoirs.

Au plan de l'environnement externe, le voisinage avec des provinces riches en élevage (Sud Kivu et Haut Lomami) offre une opportunité pour le partage et la capitalisation d'expériences probantes. L'appartenance du pays aux organisations sous/régionales et internationales du secteur de l'élevage, l'implémentation des projets de la Banque Mondiale (PICAGL, STEP, etc.), l'implication des agences du Système des Nations Unies et des ONG tant Internationales que locales permettent de renforcer davantage ce partage d'expériences.

En revanche, la province n'est pas à l'abri de nouvelles perturbations liées à la fois à l'état latent de la crise sécuritaire et au changement climatique qui menace également l'environnement dont dépend en général l'alimentation du bétail.

2.3.1.3. Pêche

✓ Etat des lieux

Du point de vue de la pêche, il existe le Lac Tanganyika qui constitue la première réserve en eau douce du pays et le fleuve Congo qui traverse trois territoires de la province (**Manono, Kabalo et Kongolo**) et de nombreux affluents dont les principaux Lukuga et Luvua. Une grande biodiversité avec des espèces endémiques qui permettent des opportunités commerciales. Le lac Tanganyika par sa richesse en poissons constitue un potentiel important et offre d'énormes opportunités

✓ Analyse diagnostique

Comme facteurs internes favorables à pêche, on peut relever l'énorme potentiel que constituent le lac Tanganyika, le fleuve Congo et ses affluents pour la pêche. On peut souligner l'existence des coopératives des pêcheurs qui doivent impérativement être prise en compte dans la réorganisation de la filière de la pêche.

Quelques entraves à la bonne organisation de la filière doivent être corrigées pour contrer les entraves corrigées pour revoir l'essor du secteur, à savoir, la surpêche notamment la surexploitation de certaines espèces ciblées, la pêche illicite, l'encadrement insuffisant des pêcheurs, l'absence de structures de

pour l'exploitation industrielle au niveau de Moba et de Kalemie.

Il y a lieu de fustiger les mauvaises pratiques/techniques de pêches et la surexploitation du lac, l'incivisme dans la réglementation de la pêche, la corruption des gardes pêches, l'absence des magasins d'approvisionnement en intrants et de chaîne de froid pour conservation des poissons.

formation et l'insuffisance des infrastructures de conservation des poissons.

Sur le plan des facteurs externes, les investisseurs directs étrangers manifestent un intérêt élevé pour la pêche sur le lac Tanganyika sont des opportunités qui devrait favoriser l'engagement de la province pour la relance de la pêche, sachant que la RDC détient la plus grande rive (42%).

Certains facteurs sont des menaces importantes au développement de la pêche. Il s'agit notamment de la sédimentation, la déforestation, le changement climatique, la pollution des eaux ainsi que l'ensablement du fleuve et du lac.

2.3.2. MINES

✓ Etat des lieux

La province du Tanganyika dispose d'un grand potentiel minier avec comme ressources minérales connues à ce jour : Or, Etain, Coltan, Cuivre, Plomb, Zinc, Nickel, Manganèse, Fer, Titane, Platine, Monazite, Charbon, Sel, Calcaire, Dolomie, Marbre, Tourmaline, **lithium**, Pétrole, Quartz, sable fin, moellons, etc. L'exploitation de ces minerais reste pour la

plupart artisanale, sauf pour le calcaire et le charbon où l'on note une exploitation industrielle. En effet, l'or est exploité artisanalement dans 32 sites à travers 3 territoires (**Nyunzu, Kalemie et Moba**) tandis que la casitérite, le Coltan, le lithium et le wolfram dans 182 sites à travers 4 territoires : **Nyunzu (76 sites), Manono (49 sites), Moba (19 sites)**

et Kalemie (45 sites) dont aucune production n'est retracée. Par ailleurs, les coopératives minières censées protéger les intérêts des exploitants artisanaux ne constituent que des simples intermédiaires dans la chaîne de

✓ Analyse diagnostique

Le secteur minier artisanal capte aujourd'hui une bonne partie de la main d'œuvre jeune, mais sa production n'est pas retracée, ni bien mesurée, ni bien valorisée à cause de l'incivisme et le non respectent des textes légaux régissant le secteur.

Le secteur minier souffre d'un manque d'organisation. On compte dans la province de milliers d'artisans miniers et peu de titulaires des droits miniers ou des carrières reconnus par l'Administration des Mines du Tanganyika.

Aucune recherche sérieuse n'est effectivement observée sur les sites suite à l'absence d'une stratégie minière provinciale et de moyens techniques et humains suffisants pour contrôler la production minière.

2.3.3. INDUSTRIE

✓ Etat des lieux



Figure 18 : Usine minière

La Province du Tanganyika est comptée parmi les Provinces les moins industrialisées du pays avec très peu d'industries qui ne reflètent pas sa grandeur en termes d'étendue, d'abondance de ses gisements pétrolier et minier, ses potentialités halieutiques et agricoles.

commercialisation de minerais. Il importe que la SAESSCAM (SAEMAP) joue le rôle d'encadrement et de capacitation de ces dernières.

L'analyse des facteurs internes indique l'existence des potentialités énormes de ressources minières, certaines en cours d'exploitation artisanale, voire industrielle et d'autres non encore exploitées.

Le jeu des acteurs semble attester l'intervention des comptoirs d'achat détenus par les étrangers pratiquant l'achat des minerais au rabais souvent nuitamment pour aller les revendre au prix du marché dans les pays voisins.

Malgré l'importance du trafic commercial, le Gouvernement Provincial n'y tire pas de ressources subséquentes de cette exploitation en raison notamment de la fraude et de la corruption.

La cimenterie de Kabimba est l'unique industrie encore fonctionnelle mais avec une capacité de production très limitée bien que quelques unités semi-industrielles existent dans les six Territoires que compte la Province.

Aussi, l'industrie agro-alimentaire est un nouveau domaine pour lequel des opportunités de développement rapide sont prometteuses à la condition de procéder à une révolution verte.

En effet, ce secteur reste handicapé par les modes et les méthodes de production de l'agriculture qui demeurent encore traditionnels, incapables de dégager des surplus nécessaires à des transformations industrielles.

✓ Analyse diagnostique

Le secteur de l'agriculture et d'élevage souffre d'une productivité trop faible pour alimenter convenablement une industrie agroalimentaire afin de concourir valablement au niveau de la sous-région.

Aussi, il sied de relever que l'insécurité et les conflits récurrents dans certains territoires ont détérioré le climat des affaires. Les coûts de l'énergie et de la communication, quant à eux, sont également très élevés.

Le développement de l'industrie agroalimentaire est également entravé par l'obsolescence des infrastructures industrielles existantes et presque toutes à l'arrêt, le mauvais état des voies de communication, les tracasseries administratives et policières et l'accès limité des PME/PMI aux financements.

2.3.4. HYDROCARBURES

✓ Etat des lieux



Figure 19 : Station service LUKUGA à Kalemie

Les données récentes indiquent l'existence de poches de pétrole dans le graben du Lac Tanganyika et les indices sont visibles par suintement avec un grand potentiel estimé à 8 milliards de barils dont les réserves les plus importantes se trouvent du côté congolais bien que la surface du Lac n'appartient pas à la RDC seule ni encore à la province du Tanga-

Hormis ces difficultés, l'industrie agroalimentaire a un avenir prometteur, avec **la position géostratégique exceptionnelle de la province** qui est favorable à l'exportation et aux échanges transfrontaliers avec tous les pays riverains à savoir la Tanzanie, le Burundi et la Zambie et indirectement **avec l'Afrique Australe via le corridor Zambie-Zimbabwe et Afrique du Sud passant par la Namibie.**

Aussi, on peut relever la diversité des matières premières, l'existence des potentialités hydroélectriques notamment les sites non encore exploités, la présence des banques et institutions financières, l'existence des corporations patronales (FEC, COPEMECO) et de la représentation du Fonds pour la promotion de l'industrie (FPI).



Figure 20 : Siège de la SEP Kalemie nyika **(Tous les pays riverains partagent en commun cette réserve pétrolière notamment**

le Burundi avec 8% de la surface du lac, la RDC avec 45 %, la Tanzanie avec 41 % et la Zambie avec 6 %).

Concernant l'approvisionnement de la province en produits pétroliers, il n'existe pas pour le moment de fournisseurs officiels de

ces produits. Beaucoup de commerçants importent ces produits des provinces limi-

✓ Analyse diagnostique

Il sied de relever l'existence de poches de pétrole dans le graben du Lac Tanganyika et de nombres indices d'hydrocarbures.

Le cadre juridique du secteur ayant déjà été mis en place, il est plus qu'urgent de procéder à l'évaluation géophysique du Graben Tanganyika en vue de passer à l'attribution des Blocs pétroliers.

Les services étatiques sont également existant accompagnés de nombreux intermé-

2.3.5. COMMERCE

✓ Etat des lieux



Figure 21 : Marché à Kalemie

Le commerce intérieur est dominé par les produits importés et secondairement par les produits agricoles locaux suite à l'absence de production conséquente.

✓ Analyse diagnostique

L'activité commerciale est très dense dans la province mais malheureusement alimentée par la production la production des pays voisins.

En outre, une bonne partie des produits importés est dédouanée dans les provinces voisines avant d'être déversée sur le marché local, échappant ainsi à la fiscalité provinciale.

trophes et des pays voisins.

dières commerciaux et de stations-services surtout dans la Ville de Kalemie.

L'absence de moyens conséquents pour finaliser les études et exploiter le pétrole dans les gisements propres à la RDC et ceux détenus conjointement avec les pays limitrophes sont des facteurs ne permettant pas l'éclosion du secteur. Il sied de relever en définitive, la faible réglementation du secteur.

L'expansion de l'activité commerciale est limitée par les problèmes d'insécurité, des voies de communication impraticables, de tracasseries administratives, d'instabilité monétaire, de la faiblesse des services chargés de réguler les prix, de l'instauration des nombreuses taxes illicites et de multiples points de taxation de la PNC, la DGM et l'ANR.

Le commerce transfrontalier est également soumis à de nombreuses taxes et de procédures, dont certaines seraient redondantes, qui restreignent les échanges avec les pays voisins.

La position géostratégique de la province en dépit des frontières très poreuses renforce la facilité d'import et export.

De plus, de multiples voies et moyens de communication existent (ferroviaires, routiers, fluviales, lacustres et aériens) bien que quelque peu fragilisés par la insécurité encore présente.

Pour le cas de la sécurité, il sied de relever que la province a fait du retour total de la sécurité son cheval de bataille et ce, avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers et avec le concours des institutions du Système des Nations unies et des bailleurs bilatéraux.

Concomitamment, le renforcement du commerce passe aussi par la lutte contre les multiples tracasseries administratives et policières, le délabrement des infrastructures et voies de communication et l'insécurité et les conflits interethniques.

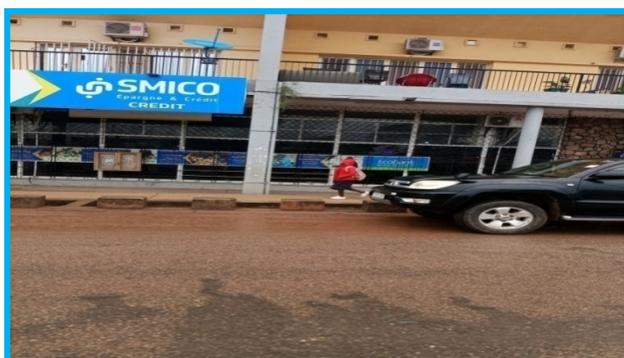
2.3.6. BANQUES, MICROFINANCES ET ASSURANCES

✓ Etat des lieux



Figure 22 : Agence FINCA/Tanganyika

Figure 23 : Agence d'épargne et de crédit SMICO



L'intermédiation financière est assurée par plusieurs banques et institutions de microfinances représentées dans la province et principalement à Kalemie notamment, FINCA, la TMB, la RAW Bank et l'Afriland First Bank, SMICO.

Le secteur financier provincial est également marqué par la présence des maisons de transfert de fonds comme Vodacom Mpesa,

Orange money, Airtel money, Solidaire, Soficom, Colombe, Bam-Bam, etc.

La présence de l'Etat dans le secteur financier est assurée par la Banque Centrale du Congo, la CADECO et des institutions d'assurance, tels que la SONAS et la CNSS.

L'intermédiation financière au sein de la province est freinée par les problèmes liés à l'insécurité, l'instabilité monétaire, l'inexistence d'assureur privé, le manque de culture d'épargne, le faible pouvoir d'achat de la population et l'incrédibilité des certaines institutions étatiques telles que la CADECO.

✓ Analyse diagnostique

En matière d'intermédiation financière, l'existence des banques et institutions de microfinance au niveau du centre-ville de Kalemie et des agences de transfert de fonds dans tous les territoires facilitant ainsi les transferts financiers.

L'analyse des facteurs internes montre que l'intermédiation financière alimente plus le commerce que l'investissement. Ceci est expliqué en grande partie l'absence de prise de risques suite à l'insécurité.

Cependant, l'absence de banques spécialisées pour l'investissement est une contrainte majeure au financement des entreprises.



Figure 24 : CADECO/ Tanganyika

Aussi, il sied de relever que la culture d'épargne et de la souscription à la protection sociale n'est pas encore ancré dans la population ou la majeure partie préfère thésauriser leur argent à domicile au regard de diverses contraintes.

2.3.7. TOURISME

✓ Etat des lieux



Figure 25 : La Plage de KALEMIE

La province du Tanganyika dispose de nombreux sites touristiques autour desquels peut être développée une économie touristique durable.

Parmi ces sites, on note les plages du Lac Tanganyika, les îles BILILA, MILIMA-KIBIZYE (RWAKWE), les eaux thermales de NGANZA, de NKULU NE KABILA, de KALAMATA ; la source miraculeuse de KALAMATA ; les chutes Portes d'Enfer de SONGOMA, de LUBANDAYI, de MAKYABA ; les grottes de MWANANDENGE et de KIZAMBA ; les montagnes de TEMBWE de MUNDI, de SOLO ; la chaîne de

montagnes de MITUMBA avec ses mille collines jusqu'au RWANDA; l'arbre miraculeux de MPYANA-MANGA ; les vestiges historiques comme le site des canons de la 2ème Guerre mondiale (1940-1945) ; etc.

Le Tanganyika compte également d'autres potentialités à l'émergence de l'écotourisme comme ses sources thermales, sa diversité culturelle, sa faune et sa flore très diversifiées.

Plusieurs entraves limitent le développement du tourisme dans la province au Tanganyika, entre autres, le problème d'insécurité, le manque de culture touristique, l'insuffisance et l'impraticabilité des voies d'accès à certains sites touristiques, l'inexistence d'hôtels et restaurants de classe internationale, les changements climatiques avec pour conséquence la disparition de certaines espèces ainsi que la quasi-inexistence de budget alloué au secteur touristique.

✓ Analyse diagnostique

Le secteur est actuellement très peu développé en raison de contraintes majeures, telles que la qualité des infrastructures et les tracasseries administratives.



Figure 26 : Espace AQUARIUS

Le parc hôtelier est sous-dimensionné et l'accès aux sites les plus spectaculaires reste difficile suite aux conditions sécuritaires.

Les investissements conséquents sont nécessaires pour améliorer les conditions et les capacités d'accueil des hôtels et restaurants dont le nombre et la qualité sont présentement faibles.

Enfin, l'absence d'une stratégie conséquente pour lancer l'écotourisme en particulier et développer le tourisme en général au Tanganyika est une faiblesse majeure de la part des autorités provinciales, négligeant ainsi un des secteurs capables d'apporter d'énormes débouchées au regard d'innombrables potentialités que compte le Tanganyika.

2.4. INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.4.1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

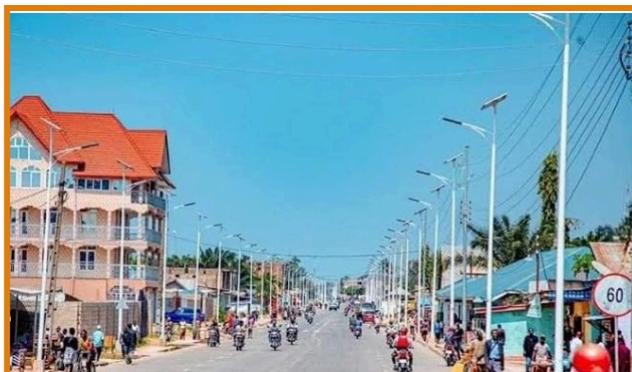


Figure 27 : Boulevard LUMUMBA de Kalemie

La Province du Tanganyika dispose des infrastructures de transports des réseaux : routier, ferroviaire, fluvial, lacustre et aérien, bien que datant de l'époque coloniale et se trouvant dans un état de délabrement très avancé. Et, cela nécessite une remise complète en état.

Il est à noter que les services compétents souffrent d'une absence des matériels roulants et autres outils de travail ainsi que le budget y afférent pour permettre le contrôle et le suivi des travaux du secteur privé et, procéder à l'opération routière d'inventaires des routes, ponts et chaussées.

2.4.1.1. Réseau routier

✓ Etat des lieux

Table 22 : Table 19 : Réseau d'intérêt routier général géré par l'Office des routes en 2017

Tanganyika	Routes nationales en Km	Routes provinciales prioritaires	Routes provinciale secondaires	Longueur total	Pourcentage sur le réseau national
	1 118	1 456	203	2 777	4,8 %

Source : Annuaire statistique 2020

Le réseau routier du Tanganyika géré par l'office des routes est de 2 777 Km dont 1 118 Km de routes nationales (RN), 1 456 de routes provinciales prioritaires et 203 Km de routes provinciales secondaires représentant ainsi 4,8 % du total des routes de la RDC.

Table 23 : Répartition du réseau selon le type de chaussée en 2019 (en Km)

Tanganyika	Longueur totale du réseau en Km	Etat du réseau routier					
		Routes en bon état		Routes en moyen état		Routes en mauvais état	
		Longueur	Pourcentage	Longueur	Pourcentage	Longueur	Pourcentage
	2 777	646	23,3 %	214	7,7 %	1 917	69,0 %

Source : Annuaire statistique 2020

Ce tableau nous indique seuls 23,3% du réseau du Tanganyika sont en bon état ; 7,7% sont en état moyen et les 69,0% restants sont en mauvais état.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Table 24 : Type de réseau de voirie à Kalemie en 2019 en Km

Tanganyika	Voirie revêtue	Voirie en terre	Total
	4,00	39,09	43,09

Source : Annuaire statistique 2020

Table 25 : Itinéraires régionaux intégrateur avec les pays limitrophes en 2019

Pays limitrophes	Points de passage	Itinéraires	Classe	Km	Type
Tanzanie	Kalemie	Lubumbashi –Kapona- Kalemie	RN5	895	RT
Burundi	Moba	Kapona-Moba	RN36	90	RT
		Bukavu-Kamanyola	RN5	55	RT
		Kamanyola-Uvira	RN5	785	RT
	Kavimvira	Uvira-Kamvivira-Frontière Burundi	RN 30	7	RT

Source : Annuaire statistique 2020

La province du Tanganyika est reliée à la République de la Tanzanie avec un point de passage qui est la Ville de **Kalemie** via l'itinéraire **Lubumbashi-Kapona-Kalemie** avec une route en terre longue de 895 Km.

Il est également possible de rejoindre la République du Burundi, avec comme point de passage **Moba**, via les tronçons :

- ✓ **Kapona-Moba**. Cette route est en terre avec une longueur de 90 Km ;
- ✓ **Bukavu-Kamanyola**. Cette route est en terre avec une longueur de 55 Km ;
- ✓ **Kamanyola-Uvira**. Cette route est en terre avec une longueur de 785 Km ;

Enfin, Il est possible de rejoindre la République du Burundi, avec comme point de passage **Kamvira**, via l'itinéraire **Uvira-Kamvivira-Frontière Burundi**. Cette route est en terre avec une longueur de 7 Km.

✓ Analyse diagnostique

La province dispose d'un réseau routier assurant les échanges interprovinciaux d'une part, et les échanges entre les centres de production et les pôles de consommation d'autre part.

Malheureusement la plupart de ces routes sont dans un état d'impraticabilité ne permettant pas au réseau de contribuer convenablement à l'économie de la province. Cela se traduit par des coûts de transport élevés, obérant les prix des produits commercialisés.

De plus, les conflits récurrents créent un état d'insécurité sur les routes qui découragent le développement des échanges dans la province.

L'appui des partenaires ainsi que la volonté démontrée du Gouvernement à travers les programmes en cours mettant sur la construction et la réhabilitation des routes sont d'un appui important devant améliorer le transport des biens et des personnes facilitant surtout les échanges commerciaux internes, avec les provinces voisines et les pays voisins.

2.4.1.2. Réseau ferroviaire

✓ Etat des lieux

La province est traversée par 1.048 km sur 3.641 km de voie ferrée allant de Kabongo-Kalemie et de Kongolo-Kabalo. Elle compte également 28 gares même si elles sont dans un état de délabrement très avancé tout comme pour les voies ferrées. Le réseau fer-

✓ Analyse diagnostique

La province dispose d'un potentiel important de trafics tout aussi celui des voyageurs, que celui de l'import en provenance des pays voisins ou encore plus celui lié à l'export ou le trafic intérieur du ciment, du poisson et des produits agricoles.

Ce vaste marché dispose de potentialités à mouvoir qui n'est pas satisfaite au regard des services rendus par la SNCC plombée par sa situation désastreuse et aussi, par l'insécurité interne. On note l'insuffisance des moyens de production, l'obsolescence du matériel rou-

roviaire de la province comprend également 70 ponts et ponceaux.

Aussi, la main d'œuvre est non seulement vieillissante et non qualifiée mais elle est aussi démotivée.

lant, la vétusté des infrastructures, le vieillissement et la démotivation du personnel.

Cet état des choses a pour conséquence la baisse continue de la vitesse commerciale donc la rotation du matériel et la fluidité du trafic.

Le lancement du projet destiné à la réhabilitation de la SNCC par le Gouvernement central est un nouveau souffle qui permettra à la revalorisation du réseau ferroviaire.

2.4.1.3. Réseau fluvial et lacustre

✓ Etat des lieux



Figure 28 : Port de Kalemie

La Province du Tanganyika dispose d'un réseau de transport fluvial et lacustre important. Elle compte à ce jour 10 Ports dont 4 sur

le lac Tanganyika : Kalemie, Kabimba, Moba et



Figure 29 : Bateau AMANI

Moliro ; et 6 Ports sur le Fleuve Congo : Bundala, Ankorok, Muyumba, Kialo, Kabalo et Kongolo.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Il convient de souligner que les 6 ports situés sur le fleuve constituent le trajet le plus long du bief supérieur navigable du fleuve Congo. Kalemie reste le plus important port parce qu'il est situé sur **l'axe du corridor central CEEAC (Dar es-Salaam – Dodoma – Kigoma - Kalemie)** permettant ainsi le trafic international.

✓ Analyse diagnostique

Il ressort de cette analyse que les ports de Kalemie et de Moba sont inadaptés à soutenir le trafic présent et à venir du fait de leur manque de modernisation.

Le port de Kalemie se trouve dans une situation de précarité en raison de son ensablement constant dû au sable et à la boue qui continuent d'encombrer le chenal aménagé d'une longueur de 50 m et de 6 m de profondeur. Il est question de décourager les constructions non normatives érigées sur les hau-

Cependant, les infrastructures sont vétustes et insuffisantes : le matériel navigant (barges, autoporteurs, pousseurs, remorqueurs) sont à leurs limites d'âge ; le matériel portuaire notamment les grues élévateurs sont également vétustes ; tous les Beach sont ensablés et non balisés ; l'exploitation est très faible ; le nombre d'accidents suit une courbe ascendante et est lié à la vétusté des bateaux.

teurs de la ville à la base du charriage du sable et de la boue. Quant aux ports de Moba, de Kabalo et Kongolo qui ne disposent que de quai d'accostage, toutes les infrastructures portuaires sont à mettre en place.

La multiplicité des services étatiques œuvrant dans les installations portuaires perturbent énormément l'exploitation du port. Des mesures urgentes sont nécessaires pour y mettre fin.

2.4.1.4. Transport aérien

✓ Etat des lieux

Le transport aérien dans la province du Tanganyika s'appuie sur l'aéroport national de Kalemie avec 1.750 m de piste d'envol et douze (12) aérodromes avec des pistes en terre avec des aérogares inadaptés. Ils totalisent 12.500 m de piste d'envol (pour Kalemie, Moba, Kongolo, Kabalo, Nyunzu et Manono). Le réseau aérien de la province est dans un

état délabré et souffre de manque des d'infrastructures aéroportuaires et des équipements appropriés : avions cargo, tour de contrôle, de centre météorologique et de camions anti-incendie. L'aéroport national de Kalemie est non balisé. La main d'œuvre du secteur est sous-qualifiée et en nombre insuffisant.

✓ Analyse diagnostique

Au regard de l'état du réseau routier, le transport aérien devient l'unique moyen de transport sûr et rapide permettant de faciliter la libre circulation des personnes et des biens.

Malheureusement, son coût élevé limite son accès à la majorité de la population, en parti-

culier de la population rurale généralement pauvre.

Le faible développement des infrastructures aéroportuaires et leur médiocre qualité associés au manque d'équipements au sol et l'insuffisance de personnel qualifié sont majeurs blocages aux performances du secteur.

En attendant la réhabilitation et la reconstruction des voies de transport terrestre, le système de transport aérien sera capable d'appuyer la relance de l'économie de la pro-

vince si toutes les conditions sont réunies pour ce faire notamment la réduction de la surcharge de la fiscalité qui en alourdit le prix.

2.4.2. INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

✓ Etat des lieux

Dans le cadre du secteur, il s'agira essentiellement de la production de l'énergie électrique et de la production d'eau.

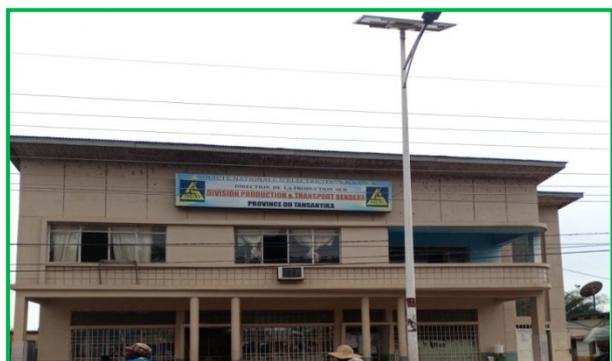


Figure 30 : SNEL/TANGANYIKA

Pour ce qui est de **l'énergie électrique**, le Tanganyika dispose de trois centrales Hydroélectriques, à savoir : (i) Kiyimbi/Force Bendera avec une capacité installée de 43 MW/H ; (ii) Mpiana-Mwanga avec une puissance estimée à 28Mw mis en service en 1932 avec une capacité installée de 30 Mw est aux arrêts depuis 1998 occasionnant ainsi un pillage des pièces de rechange ; et (iii) Ngandwe Fwam-

ba disposant, quant à elle, d'une puissance de plus ou moins 300 KW/h. Elle est gérée par un opérateur privé le Diocèse de Kalemie Kirungu.

Il est impérieux de relever certains privés ont panneaux solaires pour palier à l'instabilité de l'énergie électrique dans la Ville de Kalemie.

Aussi, il est également utilisé des panneaux solaires, des groupes électrogènes, des lampes à piles, à torches, à pétroles ou les lampes Coleman, feu de bois ou bougies dans les territoires pour répondre à l'absence de l'électricité en milieu rural.

Il est également à souligner que des panneaux solaires ont été installés par le Gouvernement Provincial sur les principales artères de la Ville de Kalemie, Chef-lieu de la Province.

Tableau : Puissance utilisée par la centrale en service

Centrale	Mise en service	Nombre de groupes installés	Groupe en service en 2019	Puissance installée en MW	Puissance disponible en MW	Puissance moyenne utilisée en MW
Bendera/Kiyimbi	1959	2	1	17 200	8,68	5,40

Source : Annuaire statistique 2020

Pour ce qui est de **la production de l'eau**, la REGIDESO, installée à Kalemie, est la principale productrice.

Aussi, en milieu rural, la production de l'eau potable est assurée par l'ONHR, les ONG ainsi que quelques privés à travers l'aménagement des forages et des puits d'eau.

✓ Analyse diagnostique

L'existence des structures de production de l'énergie électrique, l'existence d'installation hydroélectrique et la présence d'une main d'œuvre sont d'autant des facteurs positifs **au secteur de l'électricité**.

La vétusté des infrastructures électriques et l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée sont les facteurs justifiant la faible desserte en électricité.

La province a l'opportunité de corriger cette insuffisance de distribution de l'énergie électrique grâce à la capitalisation de son réseau

Pour ce qui est de la production de l'eau potable, il est également à relever l'existence des structures de production et d'installations de production ainsi que la présence d'une main d'œuvre.

La vétusté des infrastructures de production, leur insuffisance sur l'ensemble de la province et l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée sont des facteurs non favorables à couvrir l'ensemble de la province.

L'implication des partenaires au développement et de certaines ONG pallie tant soit peu,

hydraulique riche en cours d'eau pour la construction des barrages hydroélectriques.

Aussi, l'ensoleillement toute l'année permet de développer l'énergie solaire pour palier au coût important de construction des barrages hydroélectriques. Il sied de relever également l'existence des textes légaux et réglementaires favorisant la libéralisation du secteur de l'électricité.

Les raccordements illicites au réseau de distribution, les érosions, l'incivisme fiscal et le changement climatique sont les menaces principales au secteur.

à la dégradation et à l'insuffisance de la desserte en eau potable dans la ville de Kalemie et dans certaines cités de la province. Il sied de relever également l'existence des textes légaux et réglementaires favorisant la libéralisation du secteur de l'eau.

Il sied de relever également les problèmes de raccordement frauduleux occasionnant une détérioration rapide des équipements ainsi que le risque de sabotage des sites qui abritent les infrastructures de production d'eau suite des conflits récurrents.

2.4.3. NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

✓ Etat des lieux

La NTIC dans le Tanganyika est caractérisée par la présence des réseaux de télécommunication telles que Vodacom, Airtel, Orange ; des stations des radios et télé publiques et privées, d'un réseau internet peu efficace dont l'accès à la 4G est très perturbée. Les

statistiques de l'INS démontre que le secteur des NTIC au Tanganyika est encore à un état embryonnaire car seuls 12,7 % de la population adulte utilise internet, 11,6% de la population adulte utilise l'ordinateur et enfin, seuls 1,3 % ont une adresse mail.

✓ Analyse diagnostique

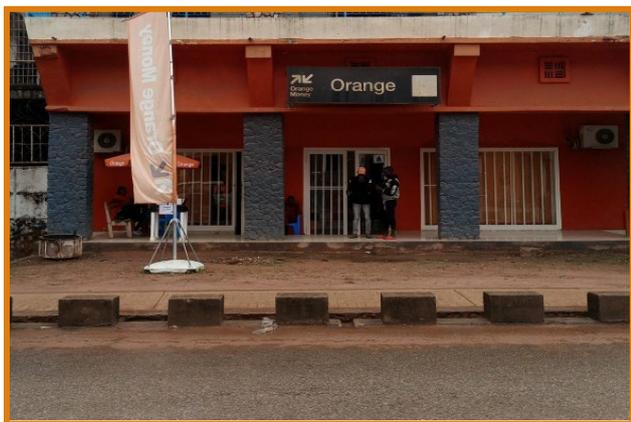


Figure 31 : Shop Orange KALEMIE

Quelques points forts sont à souligner à savoir, la présence des stations radios et télévisions publiques et privées, la présence de réseaux de communication, la présence de quelques medias en ligne ainsi que la présence des messageries financières.

La faible couverture médiatique, la faible couverture de réseau de télécommunication et l'accès difficile à l'internet sont des points faibles à améliorer.

L'existence des textes légaux régissant le secteur, l'existence des entreprises de télécommunications ainsi que l'existence de la fibre optique sont des opportunités au développement du secteur.

L'analphabétisme de la majeure partie de la population est un élément nocif majeur au développement du secteur.

2.4.4. URBANISME

✓ Etat des lieux



Figure 32 : Vue de haut de la Ville de Kalemie

La province, étant jeune, fait l'objet d'une urbanisation remontant aux années 1980 et qui a été exacerbée pendant la période des rébellions.

✓ Analyse diagnostique

Des grandes étendues disponibles dans tous les territoires de la province constituent des facteurs internes favorables devant être mis à profit pour soutenir le développement du plan d'urbanisme et de l'habitat.

Les populations avec la complicité de certains agents de l'Etat décapent les collines pour y dégager un espace à bâtir.

Les conséquences de ces creusages sur les flancs des montagnes sont catastrophiques.

De manière générale, on note la non maîtrise des normes urbanistiques et des techniques de construction anachroniques, le manque d'outils et d'intrants par les services de l'Etat ; le mauvais état des routes et de la voirie, une mauvaise distribution de l'espace pour l'habitat, le coût élevé de lotissement.

L'absence de vulgarisation de la politique nationale d'urbanisme et de l'habitat avec ses déclinaisons au niveau provincial et local handicape fortement la planification et la mise aux normes du secteur.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

L'élaboration de la politique nationale de l'Aménagement du Territoire, du Schéma National d'Aménagement du Territoire sont des facteurs externes favorables qu'il faudrait prendre en compte dans le développement futur de l'urbanisme dans la province.

2.4.5. HABITAT

✓ Etat des lieux

Le secteur de l'Habitat dispose d'un plan cadastral qui date de l'époque coloniale aujourd'hui obsolète. On note l'absence d'une politique provinciale de l'habitat et d'investissement public dans le secteur. Comme potentialité, la province dispose également des matériaux de construction à usage courant. Mais malheureusement, l'habitat

✓ Analyse diagnostique



Figure 33 : Un complexe d'habitations au bord du LAC TANGANYIKA

Les facteurs internes favorables sont l'existence de matériaux de construction locaux et accessibles pouvant facilement être utilisés pour développer l'habitat moderne à des coûts abordables.

Les facteurs internes défavorables sont notamment l'état de vétusté des bâtiments existants,

2.4.6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

✓ Etat des lieux

Dans la Province du Tanganyika, les terres sont occupées de manière très inégale. Certaines contrées sont surpeuplées tandis que d'autres sous peuplées. Les espaces sont oc-

cupés par des vastes pâturages et des exploitations agricoles. Des agglomérations se multiplient et/ou se développent un peu partout dans la Province, sans se référer aux normes

n'est pas encadré si bien que les populations s'installent de manière anarchique, même sur les flancs des collines, des montagnes et dans des zones inondables. Les services étatiques de l'habitat et du cadastre (Brigade d'entretien des bâtiments civils, autres services spécialisés) souffrent d'importants dysfonctionnements dans le cadre de leur travail.

tants, le manque d'équipement et d'outils de travail, le laxisme des services publics en charge du secteur.

Les facteurs externes sont favorables du fait du processus d'élaboration de la politique nationale de l'aménagement du territoire et du schéma national d'aménagement du territoire.

Les interférences politiques dans l'octroi des lotissements, la spoliation des maisons du domaine privé de l'Etat, la corruption, la complexité des formalités administratives et l'anarchie quant aux choix des sites de lotissements parfois du fait des chefs coutumiers et des fonctionnaires véreux sont des facteurs rétrogrades à combattre.

en la matière au regard de l'absence de suivi

des autorités politico administratives.

✓ Analyse diagnostique

Comme facteurs internes, on peut relever l'existence des services étatiques provinciaux ainsi que l'existence d'un patrimoine immobilier et foncier propre à la province.

Il existe des points ralentissant la mise en œuvre effective de l'aménagement du territoire au Tanganyika, à savoir, l'absence des plans, provincial et locaux, d'aménagement ; le manque d'outils de planification spatiale ; le manque de supports et outils de collecte des données ; le manque de cartographie des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

La présence des Partenaires Techniques et Financiers, la loi sur l'aménagement du territoire ainsi que le schéma national d'aménagement du territoire sont facteurs externes pouvant permettre l'essor du secteur.

L'empiètement des attributions de l'AT par d'autres services étatiques, le changement climatique, les érosions et les inondations sont des facteurs nocifs à contourner pour permettre la meilleure mise en œuvre de l'aménagement du territoire au Tanganyika.

2.5. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

2.5.1. ENVIRONNEMENT

✓ Etat des lieux



Figure 34 : Le Lac TANGANYIKA

L'environnement de la province du Tanganyika se caractérise par des éléments naturels tels que le sol fertile bien qu'en phase de dégradation à certains endroits, l'air relativement pur et moins pollué, de nombreux cours d'eau fournissant à la population de l'eau et de poissons de même que des écosystèmes forestiers et marins abritant une biodiversité exceptionnelle.

Pour permettre à l'environnement de bien jouer son rôle de support de la vie de la population de la province du Tanganyika, le Gouvernement Provincial, actuellement installé, a fait de la protection de l'environnement, à travers son Programme d'Actions Biennal, un de ses chevaux de bataille.

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'un réseau hydrographique dense comprenant le Fleuve Congo, le Lac Tanganyika ainsi que les rivières, l'existence des eaux souterraines capables de produire au moyen de forage de l'eau potable et l'existence de services de la REGIDESO sont des facteurs internes positifs au secteur de l'environnement.

L'engagement du pouvoir provincial du Tanganyika dans la gestion durable de l'environnement l'a conduit à accorder une place de choix aux questions de changement climatique et de perte de la biodiversité qui mettraient à la longue en péril l'avenir radieux de la province en envisageant un lobbying international pour l'accès aux fonds verts, aux fonds REDD+ et au niveau local à la valorisation des attraits touristiques de certains sites et à une utilisation durable de ses ressources naturelles en vue d'un développement soutenable.

Aussi, l'exploitation abusive de bois d'œuvre conduit aussi à la disparition de certains écosystèmes particuliers à l'exemple des boisements de cyprès de Kitendwe et de Lyapenda dans le territoire de Moba et à la disparition de certaines espèces végétales telles que le *Chlorophora excelsa* (Muvula ou Mukamba), le Palmier éthiopien (*Borassus aethiopianus*) dans les territoires de Kalemie, de Kongolo et de Nyunzu, sans oublier la disparition de vastes étendues de Uapacasp (Malobe) dans le territoire de Kalemie, de Nyunzu et Moba. La demande internationale du bois rouge (Padouk) menace cette espèce qui risque de disparaître sur toute l'étendue de la province si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps.

La faible utilisation des ressources en eau, la faible couverture en infrastructures d'eau potable, le taux faible de desserte en eau potable ainsi que la négligence de l'aspect sur le changement climatique sont des facteurs qui affaiblissent l'environnement provincial.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

L'existence des cours d'eau navigables, la présence des partenaires et ONG œuvrant dans le domaine de l'eau sont des opportunités majeures pour accompagner ce domaine.

Le mode d'utilisation des éléments de l'environnement pour la survie se caractérise

par une déforestation à large échelle suite à l'exploitation forestière artisanale, à l'exploitation minière, à de mauvaises pratiques agricoles, à l'acquisition de bois d'énergie pour la cuisson des aliments et à la recherche de sticks de construction.

2.5.2. EAU ET ASSAINISSEMENT

✓ Etat des lieux



Figure 35 : Inondation dans la Commune de KALEMIE (Ville de Kalemie)

Au Tanganyika, le secteur de l'hygiène et l'assainissement est coordonné par le Comité de Pilotage d'Eau, Hygiène et Assainissement (CPEHA). Ce service travaille en collaboration avec les autres services œuvrant dans le secteur, à savoir, la Division de l'environnement, la Division de la Santé, ONHR, la Regideso, la Division du Plan, la SNEL ainsi que les partenaires comme l'UNICEF ainsi que tous les partenaires nationaux et internationaux travaillant dans le projet WASH.

L'assainissement dans le Tanganyika est très préoccupant du fait que les ménages ont des pratiques inquiétantes pour se débarrasser de leurs ordures.

✓ Analyse diagnostique

L'existence du réseau hydrographique dense et varié composé de rivières, l'existence des eaux souterraines capables de produire au moyen de forage de l'eau potable ; l'existence

En effet, 68,7% des ménages jettent leurs ordures dans des dépotoirs sauvages, 3,4% jettent leurs ordures sur la voie publique. Néanmoins, 11,9% des ménages pratiquent tout de même l'enfouissement, la pratique de l'incinération est quasi-inexistante et 14,3% transforment leurs ordures en compost ou fumiers.

Aussi, en dehors du fait que la majorité des ménages disposent des toilettes, il est impérieux de relever que 23,8% sont des trous dans la parcelle qui ne sont guère hygiéniques. Il est nécessaire de souligner que 9,5% des ménages n'ont pas de toilettes, ce qui est très préoccupant pour l'assainissement et l'environnement dans la Province. Ainsi, l'accès à l'hygiène et à l'assainissement est très préoccupant et nuisant à la santé.

Par ailleurs, tous les territoires de la province sont en proie à des maladies endémiques et épidémiques liées à la promiscuité, à l'insalubrité publique, à l'abandon des mesures d'hygiène et d'assainissement du milieu par les ménages et les services publics habilités ainsi qu' à la consommation de l'eau impropre et polluée de rivières ou du lac.

de services étatiques sont des points forts à relever pour le secteur.

La faible utilisation des ressources en eau potable, le faible taux de desserte en eau potable, l'insuffisance d'un personnel qualifié

constituent les facteurs principaux ralentissant l'amélioration des conditions de vie saine au Tanganyika.

La présence des partenaires et ONG œuvrant dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que le Programme de Développement Local des 145 Territoires sont

2.5.3. DEVELOPPEMENT RURAL

✓ Etat des lieux



Figure 36 : Commerce des femmes du milieu rural

Comme dans l'ensemble du pays, au Tanganyika, le milieu rural est le lieu de résidence de la majeure partie de la population avec comme activité principale l'agriculture. On

✓ Analyse diagnostique

Le milieu rural est caractérisé par l'existence des routes de desserte agricole bien qu'en état de délabrement très avancé. Il est aussi important de relever l'existence de rivières et ruisseaux, des matériaux de construction, la présence des exploitants de la pêche en milieu rural, la présence des espaces pour les maraîchages, l'existence de forêts et savanes, des terres arables ainsi que la disponibilité de la main d'œuvre abondante.

Plusieurs faiblesses ralentissent le développement du milieu rural dans la Province du Tanganyika, notamment, en ce qui concerne la desserte en eau potable dont le taux est très faible, l'encadrement presque inexistant des structures communautaires ainsi que les travaux d'entretien des routes de desserte agricole qui sont quasiment oubliés.

des facteurs externes pouvant aider à améliorer le secteur.

Certains facteurs, tels que le réchauffement climatique, le tarissement des sources d'eau, les constructions anarchiques, le déboisement ainsi que les érosions ne facilitent pas l'essor du secteur.

peut aussi souligner la pratique de l'artisanat minier.

Du point de vue administratif, il y existe l'Inspection Provinciale du Développement Rural ainsi que plusieurs services spécialisés dont l'Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) et l'Office National d'Hydraulique Rural (ONHR).

Quant à l'Inspection Provinciale du Développement Rural qui devrait encadrer les populations rurales, son influence reste faible du fait du manque de recadrage de sa mission principale.

Il existe des facteurs externes dont on peut s'appuyer pour relever la vie en milieu rural dans le Tanganyika. L'on peut compter sur l'existence des sources naturelles d'eau, d'un potentiel électrique et des textes légaux et réglementaires, de quelques partenaires techniques et financiers ainsi que sur la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires.

L'exode rural est constaté dans tous les territoires et ce, pour la recherche du mieux être au regard de la précarité que vivent les populations.

Il faut également relever l'insuffisance d'énergie électrique, le réchauffement climatique et les conflits coutumiers et fonciers sont d'autres facteurs occasionnent une faible production en milieu rural.

2.6. DEFIS ET ENJEUX

2.6.1. DEFIS A RELEVER AU NIVEAU DE LA PROVINCE

Les défis à relever pour le développement de la province sont énormes au plan interne et ce, dans tous les secteurs. Réussir à relever ces défis est l'une des conditions sine qua non pour réussir à développer la Province.

Pour les secteurs sociaux, les défis majeurs sont ceux de l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'enseignement de qualité ; de la protection des personnes vulnérables et de la promotion du genre, gage d'une égalité sociale ; de la promotion culturelle et de la protection du patrimoine.

Sur le plan de la gouvernance, les défis majeurs sont principalement ceux du rétablissement total de la paix et de la sécurisation des frontières provinciales. Aussi, il y a l'amélioration du climat des affaires afin de faciliter l'afflux des investisseurs et la transparence dans la gestion des finances publiques de la province. Enfin, l'amélioration du cadre macro-économique provincial et la bonne distribution de la justice sont également des défis majeurs à relever pour l'amélioration de la gouvernance financière.

Pour ce qui est des secteurs productifs, le Tanganyika projette de relancer le développement des infrastructures agroindustrielles.

Aussi, un accent serait mis sur l'amélioration du climat des affaires pour l'essor du secteur de Commerce, Banques, Microfinances et assurances ; le développement du secteur touristique au regard de potentialités que regorge la province et l'encadrement des artisans du secteur minier.

Dans le cadre des infrastructures, il faudrait relever les défis de : (i) l'amélioration de l'accès à l'énergie et à coût abordable ; (ii) la réhabilitation et la construction des infrastructures de transport ; (iii) l'extension de la couverture numérique en province grâce notamment aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Concernant l'environnement, il s'agira de la protection de l'environnement, du développement équilibré de nos territoires et entités territoriales décentralisées ainsi que de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

2.6.2. ENJEUX A CONQUERIR AU PROFIT DE LA PROVINCE

Contrairement aux défis, les enjeux sont des pistes de solutions à conquérir à l'extérieur de la province pour répondre aux différents pro-

blèmes majeurs. Ainsi, pour le Tanganyika, les principaux enjeux sont :

- ✓ **La mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'harmonisation de leurs interventions aux politiques de développement de la province ;**
- ✓ **La mobilisation accrue de l'Aide Publique au Développement et fonds verts des crédits carbones ;**
- ✓ **Le plaidoyer auprès du Gouvernement central pour l'acheminement régulier des fonds relatifs à la rétrocession et aux transferts destinés aux provinces tels que voté dans la Loi des finances de chaque année.**

Chapitre 3 : Vision, Objectifs et Stratégies

3.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

Grâce à l'étude nationale prospective, la RDC a, dans le Plan National Stratégique de Développement, défini sa vision de développement à long terme pour l'horizon 2045 partant de l'année 2019. Ainsi, cette vision a été déclinée comme suit : « **En 25 ans, le potentiel des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui bénéficie à la majorité des congolais** ».

« La vision à long terme du développement du Tanganyika est la transformation de son espace en un lieu où il fera plus beau de vivre à travers la révolution de ses potentialités socioculturelles, agropastorales, minières, halieutiques et touristiques afin de booster son développement avec le concours de toutes ses filles et tous ses fils et de toutes les autres intelligences pour transformer toutes ces potentialités en richesses réelles et consommables, bénéfiques pour toute la population »²

² Gouvernement provincial du Tanganyika, Programme d'Actions Biennal du Gouvernement Provincial du Tanganyika 2023-2024, Kalemie, décembre 2022, pg. 37

3.2. OBJECTIFS GLOBAL ET GÉNÉRAUX

L'objectif global de ce Plan de Développement provincial est de contribuer au développement provincial via l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est ainsi que cela ne sera possible qu'avec la mise en œuvre des recommandations de l'adaptation aux changements climatiques, des domaines du Programme d'Actions d'Istanbul pour les Pays les Moins Avancés, des orientations du New Deal ainsi que des cibles des ODD et le tout dans une cohérence verticale avec le PNSD.

Cet objectif global passera par la réalisation des objectifs généraux ci-après :

✓ **Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social ;**

✓ **Renforcer la bonne gouvernance et consolider la paix en restaurant l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la province ;**

✓ **Relancer les secteurs productifs pour l'accroissement des richesses ;**

✓ **Réhabiliter, moderniser, construire et entretenir les infrastructures de la Province ;**

✓ **Améliorer la protection de l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer le développement durable et équilibré.**

3.3. PILIERS STRATÉGIQUES

Pour respecter la cohérence verticale avec PNSD, les piliers retenus dans ce Plan de développement sont ceux présentés dans le PNSD.

Dans chaque pilier, on relèvera les axes stratégiques d'interventions, les objectifs spécifiques ainsi que les actions phares pour répondre aux différents problèmes relevés dans le diagnostic.

C'est ainsi que les piliers retenus sont les suivants : **Valorisation du capital humain, déve-**

veloppement social et culturel ; Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ; Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ; Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ; Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

PILIER 1. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Axe stratégique 1.1. Renforcement des services de l'Education et de formation de qualité

Objectifs du secteur et actions :

Le gouvernement provincial se veut de **construire un système éducatif inclusif et de qualité** contribuant efficacement au développement de la province.

C'est ainsi que les objectifs et actions ci-dessous, ont été retenues :

Appui à la construction, réhabilitation et équipement des structures d'enseignement primaire, secondaire et technique ; Appui à la construction, réhabilitation et équipement des structures d'enseignement professionnel ; Appui à l'amélioration de l'enseignement supérieur et universitaire.

Axe stratégique 1.2. Amélioration des services de santé, de nutrition et lutte contre le VIH/SIDA

Objectifs du secteur et action:

L'objectif spécifique à ce secteur est **d'accroître la couverture sanitaire** à travers **l'appui à l'amélioration du système de santé publique.**

Axe stratégique 1.3. Renforcement de l'égalité de Genre et de la protection des Familles et enfants

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Soutenir la promotion du genre

Appui à l'amélioration des conditions de la femme ; Appui à la protection des familles et enfants

Axe stratégique 1.4. Promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs

Appui à la création du Fonds d'Appui à l'entrepreneuriat des jeunes ; Appui au développement des sports et des loisirs.

Axe stratégique 1.5. Promotion de l'emploi et de la prévoyance sociale

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus

Appui au développement des PME & PMI ; Appui à la modernisation de l'ONEM/Kalemie ; Appui à la modernisation de l'INPP/Kalemie.

Axe stratégique 1.6.Redynamisation des actions sociales et Humanitaires

Objectifs du secteur et actions:

Objectif spécifique : Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables

Appui à l'éducation non formelle ; Appui à l'hébergement et encadrement des déplacés et des victimes de différentes catastrophes.

Axe stratégique 1.7 : Production des biens et services culturels

Objectif spécifique : Construire/réhabiliter et équiper les infrastructures culturelles.

Construction et équipement d'un Palais de la culture et des arts ; Appui à la création du Fonds de la culture et des arts.

PILIER 2. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

La bonne gouvernance constitue le socle du développement d'une entité. C'est ainsi que le Gouvernement Provincial place la bonne gouvernance au centre de ses préoccupations pour ce Plan Provincial de Développement 2023- 2027.

Axe stratégique 2.1. Renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire

Objectifs du secteur et actions :

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance politique

Appui au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines ; Appui à l'élaboration des stratégies sectorielles ; **Appui à la mise en œuvre du Programme conjoint des Nations Unies au Tanganyika.**

OBJECTIF 2 : Renforcer la gouvernance sécuritaire de la province

Appui au renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la consolidation de la paix ; **Appui à la mise du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation.**

Axe stratégique 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire

Objectifs du secteur et actions :

OBJECTIF 1. Poursuivre la Décentralisation

Appui au renforcement de la gouvernance locale.

OBJECTIF 2. Consolider l'indépendance de la justice et de l'environnement juridique

Appui au renforcement de la gouvernance judiciaire ; Construction de la prison centrale de Kalemie ; Appui à la promotion des droits de l'homme.

Objectif 3 : Poursuivre la réforme administrative dans la Province

Appui au renforcement des capacités techniques des Agents et Fonctionnaires des administrations Provinciale, Urbaine et Locale.

OBJECTIF 4. Résoudre les conflits coutumiers

Appui à la redynamisation des CCRCC.

Axe stratégique 2.3. Renforcement de la Gouvernance économique et financière

Objectifs du secteur et actions :

OBJECTIF 1 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales

Appui au renforcement du système de gestion des finances publiques ; **Appui à l'installation de la chaîne de dépenses et de recettes du Tanganyika.**

OBJECTIF 2 : Redynamiser les structures d'appui à la planification du développement

Appui au renforcement du système de statistique et de la coordination de la Planification provinciale et locale.

PILIER 3. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

Stratégie 3.1. Relance de la production agricole, de la pêche et de l'élevage.

Objectifs du secteur et actions :

La province s'est proposé d'atteindre l'objectif et réaliser les actions suivantes :

Objectif : Augmenter la production végétale, animale, halieutique et piscicole.

Relance de la production agricole, halieutique et animalière ; (ii) **Appui à la création du Parc agro-industriel du Tanganyika** ; (iii) **Acquisition d'un bateau de pêche.**

Stratégie 3.2. Développement du secteur des hydrocarbures

Objectif du secteur et actions :

Pour le développement du secteur des hydrocarbures, la Province s'est fixé un seul objectif :

Objectif : Réorganiser les activités du secteur des hydrocarbures.

Appui au développement du secteur des hydrocarbures.

Stratégie 3.3. Redynamisation du Commerce et des PME

Objectif du secteur et actions :

Pour la redynamisation du secteur, la Province a prévu de :

Objectif : Développer les secteurs du commerce et des PME.

(i) **Appui à l'encadrement du secteur du commerce** ; (ii) **Appui au développement de l'artisanat** ; (iii) **Appui à l'encadrement des Petites et moyennes entreprises.**

Stratégie 3.4. Développement du secteur des Banques, Microfinances et Assurances

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Développer les secteurs des banques, Microfinances et assurances.

Appui au développement du secteur financier et des assurances ; **Appui à la création de la Banque Agricole du Tanganyika.**

Stratégie 3.5. Transformation de l'Industrie

Objectif du secteur et actions :

Dans le cadre de la transformation de l'industrie, la Province a prévu un seul objectif :

Objectif : Relancer l'industrialisation.

Appui à la relance de l'industrie

Stratégie 3.6. Production des services touristiques

Objectif du secteur et actions :

Il a été retenu comme seul objectif et une seule action :

Objectif : Assurer la structuration et la promotion de l'écotourisme.

Appui à la création de l'Office Touristique du Tanganyika.

Stratégie 3.7. Développement du secteur minier

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Promouvoir le développement du secteur minier

Dans ce secteur, la Province a retenu : l'appui au développement du secteur minier et l'appui à la création d'une société minière provinciale.

PILIER 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RE-CONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Stratégie 4.1. Infrastructures de transport

Objectifs du secteur et actions :

Pour le compte des infrastructures de transport, la province a retenu :

Objectif : Améliorer les conditions de transport routier, fluvial, lacustre, ferroviaire et aérien

Appui au développement des infrastructures routières ; Appui au développement du réseau aérien ; Appui au développement du réseau fluvial et lacustre ; Appui à la construction de l'aéroport national de Kalemie.

Stratégie 4.2. Développement urbain et habitat

Objectifs du secteur et actions :

Objectif 1 : Accroître l'immobilier public provincial

Construction et équipement de l'Hôtel du Gouvernement ; Construction et équipement du bâtiment de l'administration publique ; Réhabilitation de 5 bâtiments publics.

Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces

Construction de 3500 logements sociaux.

Stratégie 4.3. Développement des infrastructures énergétiques

Pour assurer le développement des infrastructures énergétiques, les actions suivantes ont été retenues : Appui à la création de la Société Provinciale d'Electricité ; Appui à la création de la Régie Provinciale des eaux.

Stratégie 4.4. Développement du numérique (PTNTIC)

Objectif du secteur et actions:

Pour arriver à développer le numérique, la province s'est fixée un seul objectif :

Objectif : Assurer la couverture des PTNTIC.

Appui au développement des infrastructures de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Stratégie 4.5. Aménagement du territoire

Objectif du secteur et actions :

L'objectif retenu ainsi que les actions pour l'aménagement du territoire sont :

Objectif : Renforcer les capacités du secteur.

Appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan provincial d'aménagement du territoire ; Appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans locaux d'aménagement du territoire.

PILIER 5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRE

Stratégie 5.1. Protection de l'environnement et développement durable

Objectif du secteur et actions :

Pour arriver à protéger l'environnement et assurer développement durable, la province s'est fixé un seul objectif :

Objectif : Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles

Appui à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ; Appui à la conservation de la biodiversité et valorisation des écosystèmes.

Stratégie 5.2. Amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement

Objectif du secteur et actions :

Pour l'amélioration de la desserte en eau potable et l'assainissement, la Province s'est décidée de :

Objectif : Réduire sensiblement le taux de pollution

Appui à l'amélioration de l'assainissement collectif des ménages en milieu urbain, péri-urbain et rural ; Appui à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable.

Stratégie 5.3. Développement rural

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural.

Développement de 18 chaînes de valeur ; Réhabilitation de 291 Km de routes de desserte agricole ; Entretien de 1543 Km de routes de desserte agricole ; Construction, réhabilitation et équipement de 28 Centres de Santé ; Construction de 137 forages de ± 150 m + pompe intégrées ; Construction de 29 mini-centrales solaires ; Construction de 6 marchés modernes ; Construction et réhabilitation de 91 bâtiments administratifs et logements pour l'Administrateur du territoire (AT) ; Construction, réhabilitation et équipement de 54 écoles ; Erection de 2 ouvrages d'art.

Chapitre 4 : Coût et Financement du Plan de Développement Provincial

4.1. ESTIMATION DE COÛTS

L'évaluation des coûts de différentes interventions et actions nécessaires pour la mise en œuvre du **PAP** dans les différents piliers illustre qu'il faut globalement un montant de **2 698, 021 000 000 Milliards de Francs congolais** pour la période allant de **2023 à 2027**, soit une moyenne annuelle de **539, 604 200 000 Milliards de Francs congolais**.

Ce montant global de **2 698, 021 000 000 Milliards de Francs congolais** équivaut à **1 349, 010 500 Millions de dollars américains**.

Les financements prévisibles sont estimés à **818, 323 000 000 milliards de Francs congolais** représentant **30 %** du **coût total du PAP** ; dont **13 %** sont la contribution de l'Etat, **12 %** celle des bailleurs et **5 %** de la Province.

Ce qui dégage un écart de financement de **1 879, 698 000 000 Milliards de Francs congolais** représentant ainsi **70 %** du coût total comme l'indique *les graphiques 1 et 2*.

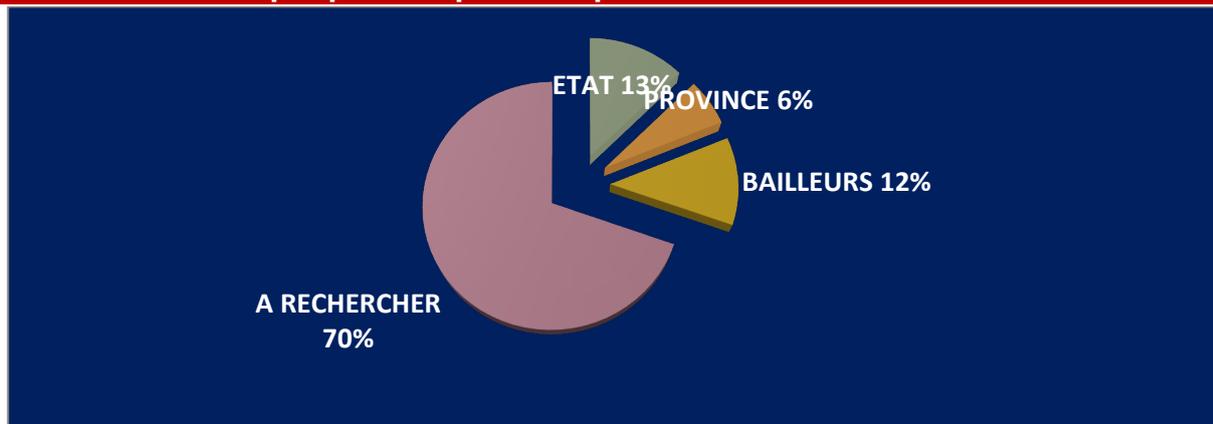
Tableau n° : PILIERS DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES CONSOLIDES

PILIER	Financement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027
PILIER I	Montant	3 200	57 575	59 275	59 275	51 575	230 900
	Acquis	1 050	20 295	20 295	20 295	18 975	80 910
	Etat	300	5 790	5 790	5 790	5 540	23 210
	Province	200	7 050	7 050	7 050	6 830	28 180
	Bailleurs	550	7 455	7 455	7 455	6 605	29 520
	A rechercher	2 150	37 280	38 980	38 980	32 600	149 990
PILIER II	Montant	138 400	305 500	305 500	255 500	205 550	1 210 450
	Acquis	42 100	61 160	60 985	61 160	61 160	286 565
	Etat	11 940	20 740	20 740	20 740	20 740	94 900
	Province	2 760	5 680	5 680	5 680	5 680	25 480
	Bailleurs	27 400	34 740	34 740	34 740	34 740	166 360
	A rechercher	96 300	244 340	244 515	194 340	144 390	923 885
PILIER III	Montant	20 200	91 800	91 800	88 800	53 200	345 800
	Acquis	5 670	26 267	24 267	23 517	13 167	92 888
	Etat	1 000	5 475	5 475	5 475	2 775	20 200
	Province	670	6 790	4 790	4 040	3 690	19 980
	Bailleurs	4 000	14 002	14 002	14 002	6 702	52 708
	A rechercher	14 530	65 533	67 533	65 283	40 033	252 912
PILIER IV	Montant	0	223 934	204 934	179 934	152 034	760 836
	Acquis	0	60 200	60 200	57 100	50 900	228 400
	Etat	0	20 650	20 500	18 500	18 400	78 050

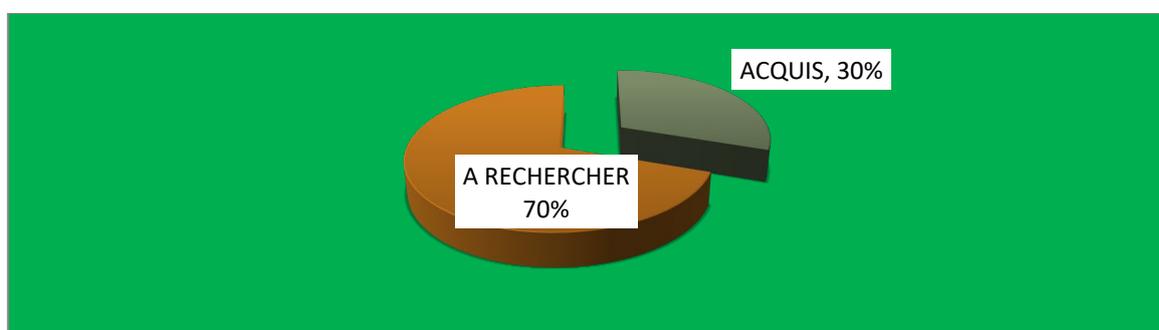
Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

	Province	0	24 850	24 950	23 900	17 850	91 550
	Bailleurs	0	14 800	14 900	14 800	14 650	59 150
	A rechercher	0	163 734	144 734	122 834	101 134	532 436
PILIER V	Montant	126 235	5 950	5 950	5 950	5 950	150 035
	Acquis	122 540	1 755	1 755	1 755	1 755	129 560
	Etat	121 570	785	785	785	785	124 710
	Province	400	400	400	400	400	2 000
	Bailleurs	570	570	570	570	570	2 850
	A rechercher	3 695	4 195	4 195	4 195	4 195	20 475
TOTAL PAP 2023-2027	Montant	288 035	684 759	667 459	589 459	468 309	2 698 021
	Acquis	171 360	169 677	167 502	163 827	145 957	818 323
	Etat	134 810	53 440	53 290	51 290	48 240	341 070
	Province	4 030	44 770	42 870	41 070	34 450	167 190
	Bailleurs	32 520	71 567	71 667	71 567	63 267	310 588
	A rechercher	116 675	515 082	499 957	425 632	322 352	1 879 698

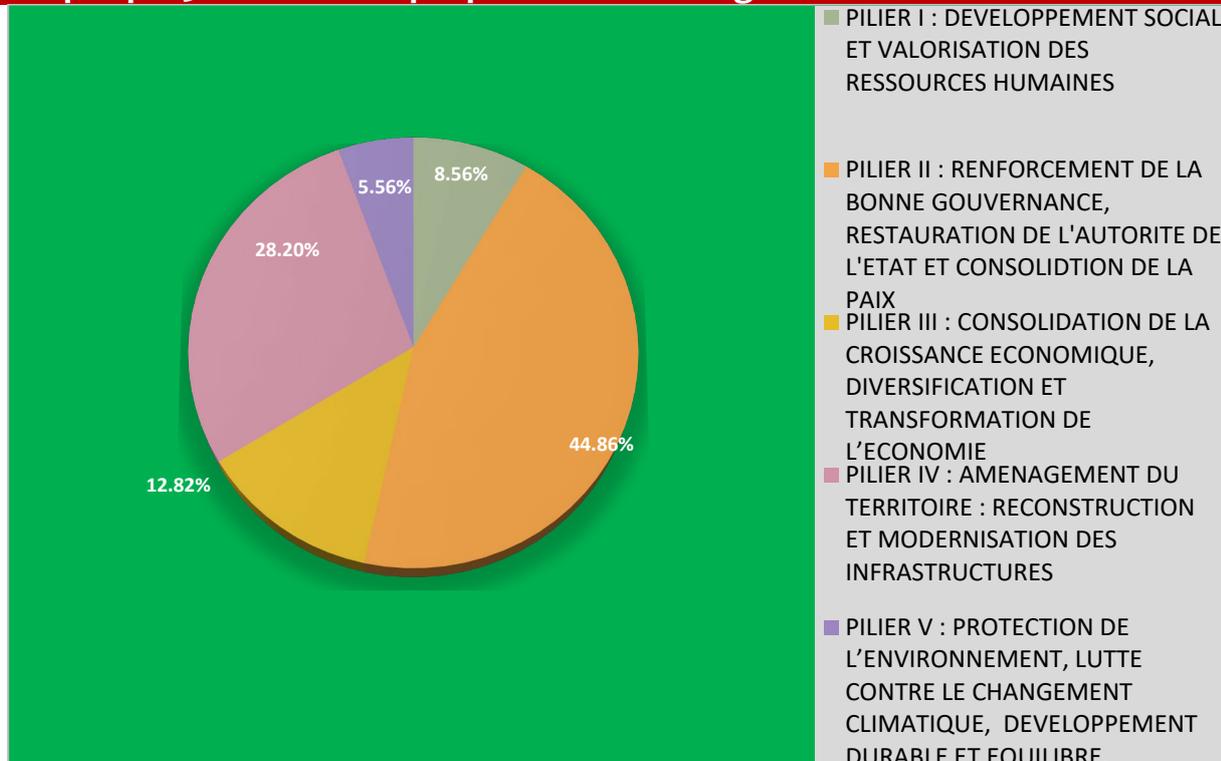
Graphique 1 : Répartition par sources de financement



Graphique 2 : Répartition par sources de financement nécessaire



Graphique 3. Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires



L'analyse de la répartition de besoins de base *par pilier* du *Programme d'Actions Prioritaires 2023-2027* montre que **le pilier 2** regorge **44,86 %** des besoins suivi **du pilier 4 avec 28,20 %** et **du pilier 3 avec 12,82 %**. **Le pilier 1** est avant dernier avec **8,56 %** devant **le pilier 5** qui ferme la marche avec **5,56 %** des besoins totaux (*voir Graphique 3*).

4.2. STRATÉGIES DE FINANCEMENT

Pour financer ce Plan de développement, le Gouvernement provincial devrait assurer la mobilisation des ressources financières, notamment, à travers **ses ressources propres, l'aide publique au développement** ainsi que **les flux de capitaux privés**.

En ce qui concerne les sources de financement, la province se basera sur **trois types de**

recettes, à savoir : (i) **40 % des recettes à caractère national provenant de la retenue à la source (actuellement rétrocession)** et **les recettes mobilisées par la Province en interne** ; (ii) **l'appui des bailleurs des fonds** ainsi que (iii) **les fonds issus du partenariat public-privé**.

4.2.1. Ressources internes (Etat et province)

4.2.1.1. Recettes à caractère national

La Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006 stipule en son article 175 alinéa 2 que « **la part des recettes à caractère national allouée aux provinces est établie à 40 %** ». Ces 40% devraient être retenues, normalement, à la source pour couvrir les charges de secteurs

transférés en **rémunérations, fonctionnement et investissement**.

La régularité de cette actuelle rétrocession facilitera à mieux préparer la mise œuvre de plusieurs projets d'investissement.

4.3.1.2. Recettes propres à la Province

En référence à la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, la province du Tanganyika a mis en place une régie pro-

vinciale, dénommée **Direction Générale des Recettes du Tanganyika (DGRTANG)**, chargée de mobiliser toutes les recettes à caractère provincial.

4.3.2. Ressources extérieures (Bailleurs de Fonds)

Les Agences du Système des Nations Unies, les ONG internationales, la Société civile ainsi que les confessions religieuses devraient s'aligner aux actions prévues dans le Programme d'Actions Prioritaires afin de canaliser leurs interventions dans l'appui au Gouvernement provincial dans processus de développement du Tanganyika.

Le Gouvernement provincial devrait, ainsi, organiser chaque année, la Table Ronde des bailleurs afin de faciliter l'alignement des interventions de ces bailleurs œuvrant au Tanganyika sur les actions de développement préconisées dans le Programme d'Actions Prioritaires de ce PDP.

4.3.3. Partenariats public-privé

Le secteur privé, composé des entreprises privées et des ONG, devrait jouer essentiellement son rôle primordial de création d'emplois, d'innovation et de développement technologique.

Ce rôle peut bien être joué à travers un partenariat avec l'Etat afin de booster les secteurs essentiels pour le développement provincial tant souhaité.

L'autorité provinciale devrait, à travers un Cadre de concertation mis en place, mobiliser le secteur privé pour multiplier des partenariats favorisant la réalisation des actions de développement retenues.

Enfin, il sied de relever que l'amélioration du climat des affaires est porte qui s'ouvre pour une réalisation de plus en plus effective des partenariats public-privé afin de faciliter le développement de la province.

Chapitre 5 : Dispositif de mise en Œuvre et suivi-évaluation

5.1. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce Plan de développement ne peut être effective qu'avec l'implication de tous les acteurs au développement en province.

C'est ainsi que la responsabilité de tout acteur est définie de la manière suivante :

- 1. Le pouvoir central :** Pour accompagner le développement de la province, il devra allouer à la Province les ressources financières telles que prévues par la constitution et les lois organiques (Rétrocessions, subventions et dotations).
- 2. L'exécutif provincial :** Dont le rôle, comme acteur principal de la mise en œuvre de ce PDP, est de mobiliser les recettes provinciales et locales, d'assurer la coordination des politiques, de veiller à la cohérence des politiques, de procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, de renforcer le partenariat avec d'autres parties prenantes au développement, d'associer les partenaires techniques et financiers et autres agences internationales de développement, d'améliorer le climat des affaires au profit du secteur privé et d'instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.
- 3. Les Entités Territoriales Décentralisées :** Elles ont la charge de réaliser les actions de développement local grâce aux recettes rétrocédées et produites sur leurs budgets. Elles auront à conduire le développement de leurs entités respectives accompagnées de leurs Comités locaux de développement.
- 4. Le secteur privé :** Dans son rôle traditionnel de vecteur de croissance et de l'emploi, il devra contribuer activement à la mise en œuvre des actions liées à ses prérogatives.
- 5. La société civile :** Elle devra s'impliquer activement dans la réalisation et le suivi des actions retenues ainsi que le renforcement du partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle devra s'impliquer dans la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs et devra susciter l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.
- 6. Les partenaires techniques et financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération :**
Ils devront notamment :
 - ✓ Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières des structures institutionnelles ;
 - ✓ Améliorer l'appui au secteur privé afin que ce dernier se meuve de façon durable pour le développement de la province ;
 - ✓ Appuyer les activités de certaines ONG dont les actions se situent dans l'amélioration du social de la population.

5.2. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Ce Plan de développement provincial sera mis en œuvre, sur le quinquennat 2023-2027, par le **Gouvernement Provincial**, sous le **pilotage politique** du **Gouverneur de province** avec l'appui de l'appui de **l'Assemblée Provinciale**, **de la Société civile**, **des services techniques provinciaux** ainsi que **des Partenaires Techniques et Financiers**.

Après adoption au **Conseil des Ministres** et à **l'Assemblée provinciale**, chaque **Ministre provincial** devra (i) **assurer la gestion du secteur relevant de ses attributions** suivant **les objectifs sectoriels contenus dans ce plan de développement**, et (ii) **mettre en œuvre les stratégies sectorielles à travers un schéma de mise en œuvre** établi au préalable.

En cohérence avec le **Plan National Stratégique de Développement**, **un comité d'orientation et de pilotage politique** (placé sous l'autorité du Gouverneur de province), **un comité technique de coordination et de**

suivi-évaluation (placé sous l'autorité du **Ministre provincial du Plan**) et **des commissions interministérielles spécialisées** (**Groupes thématiques sectoriels**) devraient être mis en place.

En ce qui concerne **les commissions interministérielles spécialisées**, elles traiteront les différentes questions relatives à **la gouvernance**, **aux secteurs sociaux**, **aux secteurs productifs**, **aux infrastructures** et à **l'environnement**.

Enfin, **les Comités Territoriaux et Locaux de Coordination et de Suivi de Développement** au niveau des territoires et entités territoriales décentralisées et coordonnés par les Administrateurs de territoires, les Chefs de secteurs et les Chefs de chefferies selon le cas.

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

TABLEAU : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

STRUCTURES	COORDINATION	SECRETARIAT	PARTICIPANTS
Comité d’Orientation et de Pilotage Politique (COPP)	Gouverneur de province	Ministre provincial en charge du Plan	Gouvernement provincial, des Partenaires Techniques et Financiers, des recteurs des universités de la province, des représentants de la coordination de la société civile, des chefs des confessions religieuses, des syndicats du patronat, des syndicats des travailleurs et des associations professionnelles et féminines ainsi que de celles de la jeunesse
Comité Technique de Coordination et de Suivi (CTCS)	Ministre provincial en charge du Plan	Chef de Division du Plan	Gouvernement provincial et Experts du Gouvernement Provincial.
Groupes Thématiques Sectoriels (GTS)	Désigné par le Gouverneur sur proposition du Ministre en charge du Plan	Le représentant de la Division du Plan	Gouvernement provincial (Par groupe thématique, il y aura un Ministre représentant le secteur concerné par le GTS, la société civile, le secteur privé, les Institutions d’appui à la démocratie, un représentant de la Division du Plan, et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
Comités Territoriaux et Locaux de Coordination et de Suivi de Développement		Chef d’antenne du Plan	Administrateur du Territoire/Chefs de chefferie/Chef de secteur, représentants des services étatiques, des représentants des organisations de la société civile, des 133 confessions religieuses, des syndicats du patronat, des syndicats des travailleurs et des associations professionnelles et féminines ainsi que de celles de la jeunesse.

5.3. MÉCANISME DE SUIVI-EVALUATION

Afin de réussir un suivi-évaluation efficace de ce plan de développement, toutes les parties prenantes au développement devraient s'impliquer. Ainsi, la mise en place d'un cadre

permanent de suivi-évaluation est indispensable pour la responsabilisation de chaque acteur dans le suivi des actions prévues.

5.3.1. OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

La collecte des informations nécessaires au suivi-évaluation reposera sur quatre outils :

- ✓ **Les enquêtes périodiques** : recensements de la population, enquêtes sur les conditions de vie, et enquêtes démographique et de santé.
- ✓ **Les statistiques administratives** : Le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, justice).
- ✓ **Les missions de supervision** : Dans les ministères provinciaux, des missions de supervision seront effectuées progressivement afin de vérifier l'avancement des programmes et projets. Planifiées annuellement, ces missions devront faire l'objet d'une préparation minutieuse et reposer sur l'utilisation des services provinciaux déconcentrés et décentralisés pour la collecte des données.
- ✓ **Les réunions périodiques de suivi** : Outre les réunions périodiques de suivi propres aux différents ministères, **le Ministère Provincial en charge du Plan** veillera à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de ce Plan de développement dont chaque organe devra établir un calendrier annuel de réunions.

5.3.2. REPORTING, PÉRIODICITÉ ET RESPONSABILITÉ

Tableau 1 : Outil de Reporting

Périodicité	Reporting	Responsable
Mensuelle	• Comptes rendus des travaux de groupes sectoriels	Groupes sectoriels
Trimestrielle	• Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Ministères sectoriels
	• Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Min. Prov. Plan
	• Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme)	Min Prov. Plan et Budget
	• Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan provincial	Div. Provincial du Plan
Annuelle	• Rapports annuels de performance des budgets programmes sectoriels	Ministères provinciaux
	• Rapport annuel de performance des plans d'actions/Budget programme provincial	Min. Plan et Gouvernement provincial
	• Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (cfr. Déclaration de Paris)	Min. Plan/ PGAI Provincial
	• Tableau de bord pour le suivi des ODD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan provincial.	OCDD, Div. Prov. Plan
Rapports supra-annuels	• Rapport de réalisation des ODD	OCDD, Div. Prov. Plan
	• Evaluation du Plan provincial	Min. Plan & Div. Provincial/Plan

5.4. FACTEURS DE RISQUES ET CONTRAINTES

Bien qu'ayant des ambitions de développement, le Tanganyika pourrait être buté à de nombreux facteurs de risques et contraintes pouvant ralentir l'atteinte des objectifs et projets retenus dans ce Plan de développement. Ces risques sont de natures diverses. Ils peuvent être de nature interne ou externe.

Voici quelques facteurs majeurs pouvant ralentir le développement tant espéré :

1) **Absence des organes délibérants et exécutifs prévus dans les Entités Territoriales Décentralisées.**

En effet, les ETD sont des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre du Plan de développement provincial.

A ce jour, les ETD sont conduites par des maires, bourgmestres, chefs de secteurs et de chefferies n'émanant pas de la volonté exprimée par la population de se choisir ses dirigeants. Seules les élections locales, communales et urbaines permettront l'installation desdites organes délibérants et exécutifs.

Sans la mise en place effective de ces institutions, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ETD restera une épine au développement.

2) **Retard dans la mise place de la Fonction publique provinciale.**

L'administration provinciale est le seul canal par lequel le Gouvernement provincial est censé mettre en œuvre son Programme ainsi que le PDP. Fort malheureusement, il est constaté que la fonction publique provinciale, une des branches majeures de l'administration provinciale, n'est pas installée, à ce jour.

Ce qui constitue un frein dans la mise en œuvre des actions de développement retenues.

3) **L'irrégularité de la rétrocession.**

Les fonds alloués à la rétrocession au profit de la province sont irrégulièrement perçus par les autorités provinciales.

Ce qui réduit fortement les capacités financières de la Province dans la mise en œuvre de son Programme de développement.

4) **Situation hors Province.**

En dehors des problèmes internes multiples, certaines contraintes pourraient provenir de l'extérieur de la province.

Notamment, elles peuvent provenir de la situation dans laquelle se trouve la RDC, liée à la guerre imposée par les pays limitrophes et qui implique un ralentissement des échanges commerciaux.

5) **Le blocage interne dans l'exécution**

Généralement, la faible exécution ou la non-exécution des dépenses d'investissement affecte significativement l'action du Gouvernement provincial et compromet l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan développement.

C'est ainsi que, si l'exécution du budget relatif aux dépenses d'investissements n'est pas portée par l'Assemblée provinciale ainsi que le Gouvernement provincial, ce serait un blocage majeur au développement de la province.

Pour que les objectifs ressortis dans ce Plan de développement soient atteints, il est impérieux que les élus locaux s'en approprient et que le Gouvernement provincial positionne ce Plan de développement comme repère pour ses décisions. Une faible appropriation ou une absence d'appropriation bloquerait l'exécution des actions logées dans ce Plan de développement.

6) **L'absence de paix et de sécurité :**

A travers le P-DRRCS, la République Démocratique du Congo s'est engagé à réduire essentiellement la présence des groupes armés afin de rétablir la paix dans les zones en conflits. Car, l'absence de paix et de sécurité est une entrave majeure dans la mise en œuvre du Plan de développement surtout en ce qui concerne l'arrivée d'investisseurs et le suivi de la mise en œuvre dans les zones réputées en conflits et celles les avoisinant.

7) **L'instabilité politique, institutionnelle et économique :**

Condition essentielle dans la mise en œuvre du Plan de développement, la cohabitation des deux institutions a toujours été un problème majeur surtout en ce qui concerne le portage politique du Plan élaboré et la continuité de sa mise en œuvre en cas de conflit entre les deux institutions.

8) **Les capacités institutionnelles et humaines :**

Avec un personnel vieillissant et sous-équipé, il sera également difficile à l'administration provinciale de mettre en œuvre ledit PDP.

Pour mitiger ces risques, le Gouvernement Provincial s'engage à :

- ✓ Favoriser le dialogue entre les deux institutions politiques (Gouvernement provincial et Assemblée provinciale) ;
- ✓ Mettre en place le dispositif institutionnel facilitant la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ce PDP ;
- ✓ Collaborer avec le SENAREC et la Direction de la Planification Régionale du Ministère du Plan pour appuyer le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre à tous les niveaux ;
- ✓ Militer pour le retour effectif de la paix et la sécurité, gage de la mise en œuvre effective de ce PDP ;
- ✓ Prendre toutes les mesures et réformes nécessaires à accompagner la mise en œuvre de ce PDP ; Favoriser l'implication de toutes les parties prenantes au développement ainsi que promouvoir la redevabilité de tous au près de la population bénéficiaires des actions mises en œuvre.

ANNEXES

1. CIBLES ODD, OBJECTIFS DU PDP ET LEURS INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET

PILIER 1 : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

CIBLES ODD	OBJECTIFS DU PDP (Généraux & Spécifiques)	INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
				2023	2024	2025	2026	2027
D'ici 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et de à l'entrepreneuriat	construire un système éducatif inclusif et de qualité	Pourcentage d'enfants et de jeunes acquis à la fin du cycle primaire/secondaire, au moins le niveau de compétence minimal en lecture/mathématiques par sexe/Taux d'achèvement (Cycle primaire, premier cycle du secondaire et) second cycle du secondaire en % / Taux d'analphabétisme des adultes de 15-45 ans (Hommes et femmes) en % / Taux brut d'inscription/d'achèvement dans l'enseignement supérieur.						
D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivante / Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection	Accroître la couverture sanitaire	Taux de couverture sanitaire ; Nombre d'écoles construites ; Taux de réduction des maladies pandémiques et endémiques ; Taux d'accès des ménages aux soins de santé						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable								
Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5)	Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	Indice d'égalité de genre						
	Renforcer la position sociale et économique de la femme	Pourcentage de femmes aux postes de décision (député, gouvernement, ambassadeurs) / Pourcentage de femmes entrepreneurs						
Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité	Renforcer la protection sociale	Proportion d'enfants pris en charge ; Pourcentage d'enfants réinsérés						
	Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables	Taux de vulnérabilité des populations (%)						
Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire (Cible 8.8)	Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus	Proportion de centres créés et équipés ; Proportion d'entreprises créées et équipées ; Taux de réduction du chômage						
D'ici à 2030, augmenter de (x) % le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment	Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs	Proportion des fédérations sportives ayant une gestion financière rigoureuse et efficace / Proportion de sportifs de haut niveau bénéficiant						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (cible 4.4)		ciant d'un suivi médical complet et gratuit en % / Nombre de centrales de loisirs agréés ; Proportion de projets de jeunes financés/Proportion de jeunes entrepreneurs appuyés							
Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial (cible 11.4)	Promouvoir la culture et les arts	Taux de croissance de la consommation des biens et services culturels ; Taux de professionnalisation des artistes ; Nombre de talents artistiques appuyés et formés par discipline							

PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX ODD 16-17

CIBLES ODD	OBJECTIFS DU PDP (Généraux & Spécifiques)	INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
				2023	2024	2025	2026	2027
Mettre en place les institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Renforcer la gouvernance politique	Pourcentage du personnel politique formé ; Taux d'efficacité interne / externe de l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial / Niveau de la qualité globale des institutions de la province	Délai de traitement des dossiers ou des requêtes par les institutions					
	Poursuivre la réforme administrative dans la Province	Taux d'efficacité interne / externe des services publics	Délai de traitement des dossiers					
Réduire nettement, partout dans la province, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Renforcer la gouvernance sécuritaire	Niveau de restauration de l'autorité de l'Etat ; Taux de réduction de conflits sécuritaire : Nombre de groupes armés désarmés, démobilisés et réinsérés	Nombre de groupes armés désarmés					
	Résoudre les conflits coutumiers	Nombre de cas de violation des droits de l'homme traités et clôturés	Niveau de protection des					

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

ODD 16		rés	droits humains (Note de 1 = faible à 7 = éle- vé)						
	Renforcer la justice	Niveau de satisfaction des justi- ciables par rapport aux règlements des litiges / Niveau de satisfaction des justiciables par rapport au fonc- tionnement de la justice	Niveau d'indépendance du système judiciaire (Note de 1 = faible à 7 = élevé)						
Mettre en place les institutions effi- caces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Poursuivre la décentrali- sation	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales / Part du budget de l'Etat transférée du budget de l'Etat transférée aux collectivités territo- riales							
Renforcement en place des institu- tions efficaces, res- ponsables et trans- parentes à tous les niveaux	Améliorer le processus de gestion des finances pro- vinciales	Taux de pression fiscale en % PIB ; Niveau d'attractivité du code des investissements (indice d'attractivité ; niveau de sécurisa- tion des investissements) / Indice de perception de la corruption							
	Redynamiser les struc- tures d'appui à la planifi- cation du développement	Nombre d'enquêtes réalisées par l'INS / Nombre de stratégies secto- rielles élaborées ; Taux d'exécution du budget d'investissements ; Pro- portion des ETD accompagnées dans l'élaboration des PDL							

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

CIBLES ODD	OBJECTIFS DU PDP (Généraux & Spécifiques)	INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
				2023	2024	2025	2026	2027
D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des fermes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ODD 2	Augmenter la production végétale, animale, halieutique et piscicole.	Taux de croissance du PIB agricole (en %)						
	Réorganiser les activités du secteur des hydrocarbures	Part du budget alloué aux hydrocarbures						
	Développer les secteurs des banques, Microfinances et assurances	Taux de couverture des banques en province						
Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises	Relancer l'industrialisation	Nombre d'industries appuyées ; Taux de croissance du PIB réel						
	Développer les secteurs du commerce et des PME	Taux de croissance du PIB réel						
	Promouvoir le développement du secteur minier	Part des exportations des produits miniers dans toutes les exportations						
D'ici à 2030, élaborer et	Assurer la structuration et la	Nombre de sites revalorisés ;						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettre en valeur la culture et les produits locaux (cible 8.9)	promotion de l'écotourisme	Part du budget alloué au tourisme						
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

PILIER IV : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

CIBLES ODD	OBJECTIFS DU PDP (Généraux & Spécifiques)	INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET	VALEUR DE RE-FERENCE	VALEURS CIBLES				
				2023	2024	2025	2026	2027
Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité (ODD 9)	Appuyer l'aménagement du territoire	Nombre de documents élaborés ; Pourcentage du territoire provincial couvert						
	Accroître l'immobilier public provincial	Nombre de bâtiments publics construits ; Pourcentage de services logés						
	Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces	Nombre de logements construits ; Pourcentage de la population logée						
D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport surs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées (ODD 11)	Développer les infrastructures de transport et voies de communication	Contribution des services de transport au PIB provincial (%) / Niveau de sécurité des différents modes de transport ; Pourcentage de routes revêtues avec un assez bon niveau de service ; Volume de frets transportés par voie aériennes						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>Développer les infrastructures énergétiques</p>	<p>Type et nombre de mesures prises ; Taux de réalisation des travaux ; Type de matériaux acquis ; Capacité de production électrique (MW) ; Nombre de nouveaux abonnés à l'électricité (Hydroélectrique, éolienne et solaire) ; Nombre de contrats de partenariat signés.</p>						
<p>Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération nord-sud et sud-sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'organisation des nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies</p>	<p>Développer les infrastructures de technologie de l'information et de la communication</p>	<p>Taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile (%) / Taux de pénétration haut débit (%)</p>						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

CIBLES ODD	OBJECTIFS DU PDP (Généraux & Spécifiques)	INDICATEURS D'IMPACT OU D'EFFET	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
				2023	2024	2025	2026	2027
Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ODD 8	Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles	Proportion du territoire couverte par les forêts / Part du territoire préservée pour la conservation de la biodiversité terrestre / marine						
	Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural	Nombre de chaînes de valeur développées ; Pourcentage de la population péri-urbain et rurale bénéficiaire de meilleures condition de vie						
D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ODD 6	Améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement	Nombre de nouveaux ménages ayant une adduction d'eau potable						
	Améliorer l'assainissement collectif des ménages en milieux urbain, péri-urbain et rural	Pourcentage de la population bénéficiaire de l'assainissement						
Assurer l'accès à tous, dans les conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats								

2. CHAINES DE RESULTATS DU PDP 2023-2027

PILIER I : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

AXE 4 DU NEXUS	OBJECTIFS GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEURS CIBLES				
					2023	2024	2025	2026	2027
Amélioration des services sociaux et développement des ressources humaines	Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social	Construire un système éducatif inclusif et de qualité	Des infrastructures scolaires sont renforcées dans tous les territoires ; La formation technique et professionnelle est orientée sur les besoins d'une économie forte, résiliente, inclusive et durable ; L'accès à l'éducation est amélioré en lien avec les engagements régionaux et internationaux pris ; La gouvernance du système éducatif est renforcée	Pourcentage d'enfants et de jeunes acquis à la fin du cycle primaire/secondaire, au moins le niveau de compétence minimal en lecture/mathématiques par sexe/Taux d'achèvement (Cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) en % / Taux d'analphabétisme des adultes de 15-45 ans (Hommes et femmes) en % / Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur.					
		Accroître la couverture sanitaire	La couverture sanitaire est renforcée sur l'ensemble des territoires ; La lutte contre les maladies endémiques est renforcée ; La qualité des soins offerts aux populations est améliorée ; Les infrastructures sanitaires sont renforcées	Taux de couverture sanitaire ; Nombre d'écoles construites ; Taux de réduction des maladies pandémiques et endémiques ; Taux d'accès des ménages aux soins de santé					

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

	Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	L'égalité de genre est améliorée	Indice d'égalité de genre					
	Renforcer la position sociale et économique de la femme	Les femmes participent activement à la prise de décision en province et au développement provincial	Pourcentage de femmes aux postes de décision (député, gouvernement, ambassadeurs) / Pourcentage de femmes entrepreneurs formés					
	Renforcer la protection sociale	Les enfants sans familles sont scolarisés et encadrés	Proportion d'enfants pris en charge ; Pourcentage d'enfants réinsérés					
	Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables	Les personnes vulnérables sont encadrées aux métiers professionnels	Taux de vulnérabilité des populations (%)					
	Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus	Le nombre d'employés est accru ; L'entrepreneuriat privé est développé	Taux de réduction du chômage ; Nombre d'entreprises créées ; Pourcentage d'entreprises appuyées					
	Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs	Les jeunes sont encadrés ; Les lieux de loisirs sains sont disponibles ; Les disciplines sportives sont encadrées	Proportion des fédérations sportives ayant une gestion financière rigoureuse et efficace / Proportion de sportifs de haut niveau bénéficiant d'un suivi médical complet et gratuit en % / Nombre de centrales de loisirs agréés ; Nombre de jeunes mobilisés dans le cadre socioéducatif de promotion des jeunes					

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

		Promouvoir la culture et les arts	La culture et les arts sont promus	Taux de croissance de la consommation des biens et services culturels ; Taux de professionnalisation des artistes ; Nombre de talents artistiques appuyés et formés par discipline						
--	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX ODD 16-17

AXE 1 DU NEXUS	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
						2023	2024	2025	2026	2027
Renforcement des institutions et consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale	Renforcer la bonne gouvernance et consolider la paix en restaurant l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la province	Renforcer la gouvernance politique	Les capacités des institutions sont renforcées / Délai de traitement des dossiers ou des requêtes par les institutions	Pourcentage du personnel politique formé ; Taux d'efficacité interne / externe de l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial / Niveau de la qualité globale des institutions de la province						
		Poursuivre la réforme administrative dans la Province	L'administration provinciale est mise en place et fonctionnelle	Part du budget de la province allouée aux territoires ; Taux d'efficacité interne / externe des services pu-						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

		blics							
	Renforcer la gouvernance sécuritaire	L'autorité de l'Etat est restaurée sur l'ensemble de la province	Taux de restauration de l'autorité de l'Etat ; Taux de réduction de conflits sécuritaire : Nombre de groupes armés désarmés, démobilisés et réinsérés						
	Résoudre les conflits coutumiers	La paix est retrouvée en milieu rural	Taux de résilience ; Pourcentage de conflits réglés ; Niveau de la population par rapport aux règlements des conflits coutumiers						
	Renforcer la justice	Le fonctionnement de la justice est régulée ; La distribution de la justice est améliorée	Niveau de satisfaction des justiciables par rapport aux règlements des litiges / Niveau de satisfaction des justiciables par rapport au fonctionnement de la justice						
	Poursuivre la décentralisation	La décentralisation administrative et financière est effective	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales / Part du budget de l'Etat transférée du bud-						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

				get de l'Etat transférée aux collectivités territoriales						
		Améliorer le processus de gestion des finances provinciales	Le processus de gestion des finances provinciales est assoupli ; le PIB a accru	Taux de pression fiscale en % PIB ; Niveau d'attractivité du code des investissements (indice d'attractivité ; niveau de sécurisation des investissements) / Indice de perception de la corruption						
		Redynamiser les structures d'appui à la planification du développement	Le budget d'investissements est exécuté ; la province dispose des données statistiques à jour ; Les stratégies sectorielles sont disponibles ; La chaine Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi-évaluation est mise en place au niveau intersectoriel et au niveau sectoriel	Nombre d'enquêtes d'envergure réalisées par l'INS / Nombre de stratégies sectorielles élaborées ; Nombre de plans locaux élaborés ; Taux d'exécution du budget d'investissements						

PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

AXE 2 DU NEXUS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
						2023	2024	2025	2026	2027

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Création des bases d'une croissance forte, résiliente, inclusive et durables	Relancer les secteurs productifs pour l'accroissement des richesses	Augmenter la production végétale, animale, halieutique et piscicole.	Les capacités productives des paysans sont restaurées et renforcées ; La professionnalisation des acteurs du secteur agropastoral et halieutique est assurée ; Un encadrement efficace est apporté aux paysans dans la relance de la production	Nombre de producteurs pratiquant l'élevage, la pêche et l'agriculture durables ; Proportion des organisations paysannes appuyées ; Taux de couverture des besoins provinciaux en produits céréaliers par les productions de la province						
		Réorganiser les activités du secteur des hydrocarbures	Des coopératives sont mises en place dans le secteur des hydrocarbures	Nombre de coopératives mises en place dans le secteur des hydrocarbures						
		Développer les secteurs des banques, Microfinances et assurances	Des structures du secteur bancaire, des microfinances et des assurances accompagnées/appuyées	Nombre de structures du secteur bancaire, des microfinances et des assurances accompagnées/appuyées						
		Relancer l'industrialisation	Les unités agroalimentaires existantes sont organisées en coopératives ; les textes d'assouplissement du secteur sont disponibles	Nombre de coopératives agroalimentaires créées ou appuyées ; Type de mesures prises						
		Développer les secteurs du commerce et des PME	Des coopératives sont mises en place/appuyées dans les secteurs du commerce et des PME	Nombre de coopératives mises en place dans les secteurs du commerce et des PME						
		Promouvoir le développement du secteur minier	Des coopératives sont mises en place dans le secteur minier	Nombre de coopératives mises en place dans le secteur minier						
		Assurer la structuration et la promotion de	Les textes de mise en œuvre du Fonds touristique du Tanganyika	Nombre/Type de textes pris						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

l'écotourisme disponibles

PILIER IV : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

AXE 3 DU NEXUS	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
						2023	2024	2025	2026	2027
Développement des infrastructures de soutien à la croissance	Réhabiliter, moderniser, construire et entretenir les infrastructures de la Province	Développer les infrastructures énergétiques	Les deux centrales existantes sont réhabilitées et opérationnelles	Les deux centrales existantes réhabilitées et opérationnelles / Taux d'électrification alimentée par des barrages hydroélectriques						
		Développer les infrastructures de transport et voies de communication Développer les infrastructures routières	Les Ports de Kalemie et Moba est modernisés et leur gestion renforcée	Volumes de conteneurs manutentionnés aux Ports de Kalemie et Moba / Temps de passage aux Ports de Kalemie et Moba en jours						
			1.300 Km de routes nationales sont réhabilitées et modernisées	Linéaire de pistes nationales réhabilitées et entretenues						
			4.241 Km de routes provinciales sont réhabilitées et modernisées	Linéaire de pistes provinciales réhabilitées et entretenues						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

			Plusieurs ponts, dalots et buses sont construits /réhabilités	Nombre de ponts, dalots et buses construits / réhabilités						
			610 Km de voies ferrées sont réhabilités et modernisés	Linéaire de voies ferrées réhabilitées et modernisées						
			L'aéroport de Kalemie est modernisé	Densité du trafic aérien à l'aéroport de Kalemie						
			Un réseau de 5 aéroports secondaires de qualités avec un bon réseau de services est développé	Densité du trafic aérien dans les 5 aéroports secondaires						
			Des aménagements des principales voies fluviales navigables sont réalisés	Linéaire de voies fluviales navigables aménagées						
			20 ponts et modernisés	Nombre de ponts réhabilités et modernisés						
		Développer les infrastructures de technologie de l'information et de la communication	Des facilités d'installation et de fonctionnement sont offertes aux nouveaux prestataires de téléphonie mobile et de fournisseurs d'internet	Niveau d'attraction du code des investissements en matière des TIC						
			Des investissements nouveaux sont réalisés pour renforcer la couverture provinciale en matière de la téléphonie et de l'internet	Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie mobile / Nombre de nouveaux abonnés à internet haut débit						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

	Appuyer l'aménagement du territoire	Les textes relatifs à l'aménagement du territoire en province disponibles	Nombre de documents élaborés ; Pourcentage du territoire provincial couvert						
	Accroître l'immobilier public provincial	Des bâtiments abritant les services provinciaux construits ; Les services publics provinciaux logés	Nombre de bâtiments publics construits ; Pourcentage de services logés						
	Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces	Des logements construits dans des normes urbanistiques ; Des nouvelles agglomérations aménagées	Nombre de logements construits ; Pourcentage de la population logée						

PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

AXE 1 DU NEXUS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
						2023	2024	2025	2026	2027
Création des bases d'une croissance forte, résiliente, inclusive et durables	Améliorer la protection de l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer le développement durable et	Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles	Les textes légaux de protection des ressources naturelles et de l'environnement sont vulgarisés	Nombre de textes légaux de protection des ressources naturelles et de l'environnement						
			L'exploitation forestière est régulée	Volume de bois issus de plantations légalement exploitées (m ³)						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

équilibré.		Une gestion des ressources en eau est assurée	Niveau de stress hybride : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles						
		L'érosion côtière est maîtrisée	Longueur (linéaire) de la côte protégée (en m)						
		La gestion durable de la diversité biologique est assurée	Nombre de structures en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dont les capacités sont renforcées / Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)						
		Des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques sont mises en œuvre	Nombre de projets de changements climatiques mis en œuvre						
	Améliorer l'accès aux services d'eau potable	Des points d'eau disponibles en milieu rural et péri-urbain ; Les	Nombre de nouveaux ménages ayant une adduction d'eau potable						

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

			ménages ont accès à l'eau potable								
		Améliorer l'assainissement collectif des ménages en milieu urbain, péri-urbain et rural	Des mesures d'assainissement prises dans les milieux urbain, péri-urbain et rural	Pourcentage de la population bénéficiaire							
			Des énergies renouvelables sont développées dans les milieux ruraux et périurbains	Taux d'électrification d'origine solaire ou éolienne dans les milieux ruraux et périurbains							
		Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural	L'énergie solaire est utilisée pour l'éclairage public	Nombre de lampadaires installés							
			L'accès aux énergies renouvelables est promu	Taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales							
			Les unités agroalimentaires existantes sont organisées en coopératives et structurées en approche filière	Nombre de coopérative agroalimentaire							

3. Tableau de Correspondance PNSD-ODD-NEW DEAL-PDP

Objectif stratégique du PNSD	ODD	PSG NEW DEAL	OBJECTIF DU PDP
PILIER I : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTURE			
Atteindre le développement humain à travers la dimension de la croissance inclusive portée par un accès massif aux services sociaux de base	ODD 4	PSG 4: Fondements économiques, PSG 5 Revenus et Services	Construire un système éducatif inclusif et de qualité
	ODD 3		Accroître la couverture sanitaire
	ODD 5		Promouvoir l'équité et l'égalité de genre
			Renforcer la position sociale et économique de la femme
	ODD 8		Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs
	ODD 4		Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus
			Promouvoir la culture et les arts
			Renforcer la protection sociale
Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables			
PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX			
Mettre en œuvre efficacement des actions prioritaires de construction d'une économie croissance inclusive en RDC, au travers des réformes structurelles	ODD 16	PSG 1 : Politique inclusive, PSG 2 : Sécurité, PSG3 Justice, PSG 5 : Revenus et Services	Renforcer la gouvernance politique
			Poursuivre la réforme administrative dans la Province
			Renforcer la gouvernance sécuritaire
			Résoudre les conflits coutumiers
			Renforcer la justice

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

			Poursuivre la décentralisation
			Améliorer le processus de gestion des finances provinciales
			Redynamiser les structures d'appui à la planification du développement
PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE			
Assurer l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie) en vue de la création soutenue de la richesse nationale.	ODD 1 et 2	PSG 4: Fondements économiques	Augmenter la production végétale, animale, halieutique et piscicole.
			Réorganiser les activités du secteur des hydrocarbures
			Développer les secteurs des banques, Microfinances et assurances
			Relancer l'industrialisation
			Développer les secteurs du commerce et des PME
			Promouvoir le développement du secteur minier
			Assurer la structuration et la promotion de l'écotourisme
PILIER IV : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES			
Réaliser l'aménagement du territoire, le désenclavement du territoire national, le développement des axes de transport prioritaires ainsi que la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et l'interconnexion économique des provinces.	ODD 8 et 9	PSG 5 Revenus et Services	Appuyer l'aménagement du territoire
			Accroître l'immobilier public provincial
			Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces
			Développer les infrastructures de transport et voies de communication
			Développer les infrastructures énergétiques
			Développer d'autres sources d'énergie non polluantes (solaire et/ou éolienne)
			Développer les infrastructures de technologie de l'information et de la communication
PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE			

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

Garantir la durabilité du développement, par l'atténuation des effets de changements climatiques, l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents et l'arbitrage entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques.	ODD 6 et 11	PSG 5 Revenu et Services	Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles
			Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural
			Améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement
			Améliorer l'assainissement collectif des ménages en milieux urbain, péri-urbain et rural

BIBLIOGRAPHIE

1. Dictionnaire Petit Larousse, 1989
2. Loi de programmation n° n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces
3. Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006
4. Ministère du Plan, Rapport provincial sur l'évaluation de la fragilité en République Démocratique du Congo, Kinshasa, février 2019
5. Ministère du Plan, Contextualisation et priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la République Démocratique du Congo : Rapport national, Secrétariat Technique, Kinshasa, septembre 2016
6. Ministère du Plan : Institut National de la Statistique, Annuaire statistique 2020, Kinshasa, INS, 2021
7. Ministère du Plan, Plan National Stratégique de Développement, 2019-2023, Kinshasa 2020
8. Ministère du Plan : Institut National de la Statistique, MICS-Paludisme 2017-2018, Kinshasa, INS, septembre 2019
9. Province du Tanganyika, Programme d'Actions Biennal du Gouvernement provincial, Kalemie, décembre 2022
10. Province du Tanganyika, Plan opérationnel provincial du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation, 2022
11. Province du Tanganyika, Approche NEXUS TANGANYIKA, Kalemie, 2022
12. www.leganet.cd
13. www.journalofficiel.cd
14. www.caid.cd

COMITE D'ELABORATION

PILOTAGE ET COORDINATION	
Julie NGUNGWA MWAYUMA	Gouverneur de Province
Dieudonné MUZANG MASOL	Ministre provincial du Plan, Budget et Petites et Moyennes Entreprises
Supervision	
Dieudonné MUZANG MASOL	Ministre provincial du Plan, Budget et Petites et Moyennes Entreprises
Charles KATSUNGA MUSA-MATADI	Directeur de la Planification Régionale/ Ministère du PLAN
SHIGHATA COULIBALLY	Coordonnateur du Programme Intégré d'appui à la Décentralisation, à la Gouvernance et à la Planification du Développement/ PNUD
Hugues-Trésor DIADIA KOY	Expert-Consultant en Planification de développement
Eg ENGONGO	Assistante Administrative et financière du Programme Intégré d'appui à la Décentralisation, à la Gouvernance et à la Planification du Développement / PNUD
ABWE DIABE Ephraïm	Chef de Bureau terrain/ PNUD Tanganyika
Equipe de rédaction	
Hugues-Trésor DIADIA KOY	Expert-Consultant en Planification de développement
AMANI NGWANGWA Jean-Marie	Enquêteur et agent à la Division du Plan
Equipe pédagogique de validation	
Dieudonné MUZANG MASOL	Ministre provincial du Plan, Budget et Petites et Moyennes Entreprises
ASUMINI NKULU Chatty	Ministre Provincial des Finances, Economie, Commerce et Lutte contre le coulage des recettes
MULIMBI TAMBWE Gloria	Commissaire Générale du Gouvernement Provincial chargé du Travail, Prévoyance sociale, Fonction Publique, Droits humains, Genre famille et enfant
Charles KATSUNGA MUSA-MATADI	Directeur de la Planification Régionale/ Ministère du PLAN
Crispin ILUNGA MBIDI	Chef de Division/Plan
Personnes ressources	
NSEYA KALUNGA BIN KYUNGU John	Ministre Provincial des Infrastructures, Travaux Publics et Aménagement du territoire
NDAYA LWAMBA Arielle	Commissaire Générale du Gouvernement Provincial chargée des Affaires Foncières, Urbanisme, Habitat et NTIC
KALHAMA LOMBELA Jean-Pierre	Directeur de Cabinet du Ministre Provincial de la Jeunesse
CATIE DANIELLE MONNI	Protection officer / UNHCR
NKINGIYE LEONIDAS	Affaires politiques/ MONUSCO
BALANGHYAYI THEODORE	Affaires civiles MONUSCO
BUNGUBETSHI GUY	Représentant FAO
NDADI DESTIN Désiré	Enquêteur et agent à la Division du Plan
AMANI NGWANGWA Jean-Marie	Enquêteur et agent à la Division du Plan
KASUKU MULALA Augustin	Enquêteur et agent à la Division du Plan
KALONDA BORAUZIMA	Enquêteur et agent à la Division du Plan
MUZOMWE SONGOLO Jeannot	Enquêteur et agent à la Division du Plan
MUYOMBI TAMBO Fernand	Enquêteur et agent à la Division du Plan
NYONGANYI KAZADI Franck	Enquêteur et agent à la Division du Plan
MULUMEODERHWA MULEGWA	Enquêteur et agent à la Division du Plan
ILUNGA MBIDI MAZARE	Agent à la Division du Plan
LUKULU MIOMA Jean-Claude	Agent à la Division du Plan
BOBOTONI NGOYI DARIA	Journaliste de la RTNC et représentante du Réseau des femmes des médias
KABAZI MODESTE	Dynamique communautaire/Société civile
KIBWA PYSI CASTRO	Président de la jeunesse de peuples autochtones
AKILIMALI MUKONGO MUNTU	Secrétaire de mutualité de peuples autochtones du Tanganyika
LUALABA KILENGE Pascal	Financier de la mutualité des peuples autochtones
MASINDA WALUHEMBWE Véronique	Jeune Rapporteur des ODD (JERODD)
SHERIA BILONDA Antoine	Jeune Rapporteur des ODD (JERODD)
ILUNGA DJESSE Pascaline	Jeune Rapporteur des ODD (JERODD)
MASINDA WA LUNEMBWE	Jeune Rapporteur des ODD (JERODD)
KATUMBWE INNOCENT	Jeune Rapporteur des ODD (JERODD)
FATUMA KAMONA SERAPHINE	Chef de division Genre
NGALULA BEMBELEZA BRIGITTE	Chef de division EPST chargé de la bonne gouvernance
KATONGOLA JEAN marc	Chef de division intérieur

Plan de Développement Provincial du TANGANYIKA 2023-2027

OMARI DONATO Jérémie	Chef de Division Pêche et élevage
MBAYO KATUMBO Joseph	Chef de Division Tourisme
SAMUEL KASIKE	Chef de Division Décentralisation
ILUNGA LUKANDA VENANCE	Chef de Division Jeunesse
ALFANI ILUNGA Jean	Chef de Division Sports et loisirs
NDUBA KANIKI CELESTIN	Chef de Division Cultures et arts
KASONGO MULEFU Olivier	Chef de Bureau Production et protection des végétaux Inspection Provinciale Agriculture, Pêche et Elevage
KALINDE NKOMBA EDMOND	Analyste chargé de ressources humaines DPS/TANGANYIKA
MASIMANGO KITUME SERGE	Agent à la Division DES Finances
Appui technique	
PNUD	
Infographie	
Hugues-Trésor DIADIA KOY	
Photos	
Hugues-Trésor DIADIA KOY	
AMANI NGWANGWA Jean-Marie	
NDADI DESTIN Désiré	